



**COMMISSION PERMANENTE
DU 6 JUILLET 2023**

PROCES-VERBAL

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2023	7
VOTE DE L'URGENCE DES DELIBERATIONS N° 2023.01324 ET 2023.01588	7
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	11
EXAMEN DES DELIBERATIONS	11
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	11
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	23
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	28
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	32
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	54
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	63
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	71
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	84
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	93
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	98
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	101
- Annexe 3 : Amendements	
- Annexe 4 : Liste d'émargement	

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 9 juin 2023, s'est réunie le 6 juillet 2023, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14h03, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND (arrivé en séance à 14h16), Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (arrivé en séance à 14h35), Monsieur Sébastien CHENU (départ à 15h53), Madame Aurore COLSON (départ à 16h33), Monsieur Christophe COULON (départ à 16h18), Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY (départ à 16h00), Monsieur François DECOSTER (arrivé en séance à 14h53), Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN (départ à 16h31), Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Daniel FASQUELLE (départ à 15h19), Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE (arrivée en séance à 14h57), Madame Brigitte FOURÉ (arrivée en séance à 15h34), Madame Amel GACQUERRE, Madame Zahia HAMDANE (arrivée en séance à 14h40), Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE (départ à 15h17), Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE (arrivée en séance à 14h40), Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (arrivé en séance à 14h33, départ à 15h40), Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Étaient absents ou excusés : Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame Faustine MALIAR.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE (de 16h33 à la fin de la séance), Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Monsieur Jean-François RAPIN (de 16h18 à la fin de la séance), Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 16h31 à la fin de la séance), Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE (de 14h03 à 14h57), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 15h19 à la fin de la séance), Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 15h17 à la fin de la séance), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIÉ-DUBRY, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 14h03 à 14h40).

Groupe UDI :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE (de 14h03 à 14h35), Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 16h00 à la fin de la séance), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY (de 14h03 à 15h34).

Groupe MoDem et apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Samira HERIZI (de 14h03 à 14h53).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 15h53 à la fin de la séance), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 14h03 à 15h53), Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Sébastien CHENU (de 14h03 à 15h53).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE (de 14h03 à 14h33 puis de 15h40 à la fin de la séance).

M. COULON : Mes chers collègues, je vous prie d'excuser le président qui a des retards de véhicule, qui va nous rejoindre et qui nous propose de démarrer la séance afin de ne pas perdre de temps cet après-midi. Notre séance est longue, le nombre de rapports important, donc je vous propose d'ouvrir les travaux et je demande à Faustine MALIAR de procéder à l'appel.

(Madame MALIAR procède à l'appel nominal des élus)

M. COULON : Merci, Madame.

Chers collègues, nous sommes 41 présents et représentés. Le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Comme à l'accoutumée, les positions de vote seront exprimées par les présidents et présidentes de groupe. Jusqu'à ce que je cesse mes fonctions de président de séance par intérim, c'est Jean-François RAPIN qui prononcera les votes au nom du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants.

Madame DELLI, vous vouliez intervenir ?

MME DELLI : Merci beaucoup.

Chers collègues, je voudrais faire un rappel au règlement sur un dossier qui nous tient tous à cœur, concernant le projet barreau Roissy-Picardie. J'ai été très surprise et très étonnée que ce projet ne reçoive pas de l'argent européen. Je vous le dis de manière assez forte et déterminée, ce n'est pas la responsabilité de l'Europe. Les vrais responsables ont, dans leur logique, de ne pas avoir porté en priorité notre projet. C'est un projet – je vous le dis avec ma deuxième casquette de présidente de la commission des transports au Parlement européen – que je n'ai même pas reçu en priorité. C'est la raison pour laquelle j'invite la région à reprendre le dossier, à s'armer de détermination et à travailler ensemble pour faire en sorte que ce dossier puisse bénéficier des financements européens dans la prochaine programmation, c'est-à-dire qu'elle s'ouvre dans les mois qui arrivent. Nous devons représenter ce dossier pour en bénéficier. Derrière, il y a une volonté de montrer à quel point notre région est éligible sur des projets européens, comme cela a été le cas sur le Canal Seine-Nord, donc cela le sera sur le Roissy-Picardie. En tout cas, je pense que nous ne devons pas baisser les bras. Au contraire, il y a des infrastructures, des emplois et surtout le rayonnement de notre région. Je vous remercie.

M. COULON : Merci.

Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Quand on entend la présidente DELLI, on peut se dire « à quoi sert l'Union européenne, puisqu'un projet de cette ampleur n'a pas été programmé ». Plus encore, quand j'entends la présidente DELLI intervenir, je ne peux m'empêcher de vous dire que c'est de votre faute.

MME DELLI : Non.

M. CHENU : C'est de votre faute, vous ne vous êtes pas saisie de ce dossier, alors que pendant toute la campagne électorale, les uns et les autres, nous avons tous ce dossier dans notre programme. Vous, qui êtes présidente de la commission des transports au Parlement européen, vous venez nous dire ce matin... Vous avez attendu d'avoir reçu un dossier alors que vous êtes en parallèle conseillère régionale. Si l'on se posait la question de l'efficacité de l'Union européenne, vous nous démontrez que c'est une énorme structure administrative qui n'a aucune capacité à prendre le relais des collectivités, à les épauler. Vous nous avez fait perdre encore une année. Sincèrement, je ne vous tire pas mon chapeau.

M. COULON : Je vous propose que l'on n'engage pas un dialogue. Vous allez pouvoir répondre parce que le point de vue du président CHENU se respecte, les choses n'étant pour autant pas aussi simples qu'il a pu les présenter. Vous aurez donc le droit de lui répondre. Avant que nous n'engagions un débat entre vous deux, je vous propose que Jean-François RAPIN et Franck DHERSIN puissent apporter une réponse du point de vue de l'exécutif, même si tout le monde a pu lire et prendre connaissance de la mobilisation à Amiens le week-end dernier, mobilisation œcuménique de l'ensemble des strates de collectivités et des sensibilités politiques, puisqu'il y avait parmi les appelants Jean-Claude VILLEMAIN, qui représentait à la fois la ville de Creil et par « délégation » le Conseil départemental, car il s'exprimait en accord avec la présidente LEFEBVRE. Le Ministre des Transports ayant répondu dès le lendemain, il a pu apporter des précisions. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, des trains ont passé sous les ponts, et Franck DHERSIN peut nous résumer la situation. Vous pourrez bien sûr répondre à Sébastien CHENU.

M. DHERSIN : Je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit Madame DELLI. Je rappelle que l'attribution des fonds européens relève de la Commission.

MME DELLI : Voilà.

M. DHERSIN : Le Parlement n'a pas été saisi, donc Madame DELLI ne pouvait pas prendre le sujet en main. Qu'il y ait des problèmes de relation entre la Commission et le Parlement, c'est possible, mais ce n'est pas de la faute du Parlement. Je rappelle que Xavier BERTRAND, dès qu'il l'a su, a fait une conférence de presse.

SNCF Réseau et l'État n'ont pas fait leur travail sur ce sujet. Nous l'avons dit au Préfet, nous l'avons dit au président de SNCF Réseau. Ce n'est pas définitif, il y a encore une possibilité de trouver des fonds européens, donc nous y travaillons. L'État a promis d'être un peu plus sérieux cette fois-ci, et le Parlement est prévenu aussi.

M. COULON : Avant vous, Madame DELLI, le sénateur RAPIN qui préside la commission des affaires européennes au Sénat. Nous avons la chance d'avoir un conseiller régional dans la même personne.

M. RAPIN : Monsieur le Président, au risque d'être un peu à l'écart de ce qu'il s'est dit, considérant que les uns et les autres pouvaient avoir raison sur leur point de vue défendu, si c'est un problème d'argent, il y a de l'argent. Le président BERTRAND l'a dit lors de la dernière Séance plénière. Je vais parler du fonds Brexit, le fameux RAB, qui a été utilisé au rabais. Il y a à disposition de la France 500 millions d'euros dont on ne sait pas comment ils vont être utilisés, à quelle fin et en dehors de tout contrôle parlementaire. Je pense qu'il y a de l'argent, même si ce n'est pas la bonne case de pioche. En tout cas, l'Union européenne a pu montrer qu'elle avait parfois la capacité d'assurer une certaine fongibilité dans les budgets au travers du cadre financier pluriannuel notamment. Je pense qu'il y a de l'argent, et s'il faut aller chercher dans ces crédits qui, de toute façon, seront compliqués à utiliser et qui risqueraient d'être perdus, pourquoi pas. Je pense que cela peut être un argument qu'il faut faire valoir.

M. COULON : Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Monsieur RAPIN, vous avez raison. Ce fonds d'adaptation aux conséquences du Brexit a été créé par moi, puisque j'ai été rapporteure, et c'est la raison pour laquelle j'ai tiré, notamment avec Monsieur BERTRAND car je lui en ai parlé, la sonnette d'alarme. Ce financement n'a pas été consommé comme il le devait dans notre région. Ce ne sont pas les bons fléchages. Aujourd'hui, l'État a concentré cet argent sur d'autres activités, ce qui peut nous risquer un procès dans quelques années, comme d'habitude, parce que l'orientation n'est pas la bonne.

Deuxième chose, je suis d'accord, autant voir si, dans ces crédits d'adaptation au Brexit, il y a des financements, par exemple, sur le volet de relance sur la transition écologique. On pourrait le faire. On verra ce qu'il en est.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

Monsieur CHENU, vous me dites : « Madame DELLI, vous auriez dû secouer le cocotier bien avant ». Je rappelle que je ne peux pas secouer le cocotier, puisque par rapport à la décision des projets qui sont présentés à la Commission européenne, ce n'est pas moi – pas encore – qui suis à la tête du gouvernement. Ce sont les gouvernements qui déposent les dossiers. Dans les dossiers, je suis désolée de vous le dire, je ne peux saisir la Commission européenne qu'après instruction et décision. La décision vient de tomber, donc je peux la saisir. Ne me dites pas que je ne peux rien faire. Je viens de vous dire au contraire que nous allons faire en sorte de nous mobiliser, comme nous nous mobilisons sur d'autres dossiers comme le Transmanche, et je regarde Daniel FASQUELLE. Nous sommes sur le terrain, nous sommes à la mobilisation dans les instances.

La dernière chose que je tiens à vous dire, Monsieur CHENU, c'est que sur ce dossier, nous n'avons pas besoin de polémique. Nous devons réussir. Il y va du rayonnement de notre région, du rayonnement des emplois et du rayonnement de cette mobilité par le train.

M. COULON : Il faut réussir à démarrer la Commission permanente, si vous le voulez bien. Monsieur CHENU, si vous voulez après une délibération, si cela ne vous dérange pas... On a eu échange quand même assez complet sur le sujet.

Je vous donne une fenêtre, puisque je sais que le président BERTRAND voulait revenir sur ce sujet devant la Commission permanente. Vous savez qu'à la rentrée, un COPIL doit être organisé avec l'ensemble des parties prenantes. Le président voulait donner comme information à la Commission permanente la dernière actualité de ses échanges avec l'État sur ce dossier. À cette occasion, si vous le voulez bien, vous pourrez rebondir sur son propos.

Procès-verbal de la Commission permanente du 25 mai 2023

M. COULON : Mes chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la Commission permanente du 25 mai 2023. Si ce document n'appelle pas d'observation de votre part, il sera considéré comme adopté. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Il n'y en a pas. Le document est donc adopté.

En préambule de nos travaux, je dois vous informer du retrait de l'ordre du jour des délibérations suivantes : la 1233, vente au profit de la SCI UMTD d'une partie de la parcelle sur Dunkerque, et la 974. Ces deux délibérations sont retirées.

Nous allons maintenant devoir passer à l'inscription en urgence de délibérations transmises au-delà du délai légal prescrit par le CGCT.

(Monsieur BERTRAND entre en séance)

Vote de l'urgence de la délibération 2023.01324 - Engagement de la Région Hauts-de-France en faveur du Service Express Régional et Métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille

M. LE PRESIDENT : C'est Franck DHERSIN qui prend la parole pour défendre l'urgence. Sont inscrits Karima DELLI et Julien POIX.

M. DHERSIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous sommes réunis la semaine dernière en préfecture afin de préfigurer la gouvernance du projet SERM et les prochaines étapes de concertation avec les territoires que nous devons mener. Il y avait le Préfet de région, le président de la Métropole Européenne de Lille, le patron de la Société du Grand Paris ainsi que le président du directoire, avec le président de SNCF Réseau, Monsieur le Président de région et moi-même. L'ensemble des partenaires du projet étaient là. Nous avons

souhaité anticiper la promulgation de la loi adoptée le 16 juin dernier par l'Assemblée nationale et nous décidons de missionner la SGP pour la création d'une structure de portage *ad hoc*. La première phase d'étude que nous avons financée avec les mêmes partenaires étant maintenant terminée, il nous apparaissait urgent de nous mettre en ordre de marche ou de bataille sur ce sujet pour nous orienter vers une seconde phase d'étude en faveur de ce projet structurant pour la mobilité de notre région et de ses habitants. Je vous remercie de faire valider cette urgence.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI a la parole.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Le Président de la République, en novembre dernier, sur un plaisir qu'il se fait, décide d'annoncer 10 grands réseaux express métropolitains sans que personne ne le sache. Les présidents de région n'ont pas été consultés, ni les collectivités ni les ministres eux-mêmes qui, lorsqu'ils doivent argumenter sur ce qu'est un réseau express régional, ne savent pas quoi répondre. Quand on parle en général des réseaux express métropolitains, ce sont des sujets sérieux, parce qu'ils sont complexes et parfois extrêmement difficiles à improviser.

Il s'agit ici d'un projet qui va s'attaquer notamment à ce que nous attendons, c'est-à-dire aux problématiques d'aménagement du territoire, essentielles pour la cohésion sociale de notre région qui est déchirée. Notre région n'est pas desservie de la même manière qu'on soit en centre-ville ou qu'on habite en périphérie dans les zones rurales. Le service express régional doit donc désengorger ce que l'on appelle les petites couronnes des grandes villes par des transports décarbonés. Nous sommes un peu en retard parce que des villes comme Grenoble ou Strasbourg sont déjà avancées et sont déjà en expérimentation.

Cependant, nous défendons l'idée que ce projet, aussi vertueux soit-il, ne doit pas nous faire perdre de vue notre priorité absolue du réseau existant, dont l'état actuel est un état de délabrement. On est dans un système et dans un état des lieux qui ne sont pas terribles. Notre réseau souffre d'un état d'abandon. On l'a vu encore l'an dernier : 11 000 trains supprimés des annulations dues à des avaries de matériels divers. Si l'on veut faire un véritable symbole du TER pour réconcilier les habitants des villes qui disposent de plus d'accès à des bassins d'emploi aux habitants qui sont dits « des champs », qui sont dans des zones blanches et n'ont pas de réseau de mobilité, il y a véritablement un travail à faire. La question est : comment le finance-t-on ? Je peux vous dire que l'État va nous faire encore une fois un double langage.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes, on est sur l'urgence.

MME DELLI : Il va falloir travailler sur la question des financements d'un projet aussi pharaonique.

M. LE PRESIDENT : Madame D'HALLUIN, vous avez la parole.

MME D'HALLUIN : Monsieur le Président, si nous comprenons les aléas d'un calendrier exigeant sur lequel nous n'avons pas toujours la main, laissez-moi commencer mon intervention par une forme d'agacement sur le délai que nous avons pour travailler les délibérations. Nous partageons l'importance de positionner le SERM de Lille parmi les SERM prioritaires et serons vigilants à ce que les territoires concernés soient concertés et que ces dialogues ne s'effectuent pas qu'entre la région, la MEL et SNCF Réseau.

Sur le fond, nous nous inquiétons d'une politique ferroviaire qui tournerait plus autour de la métropolisation et délaisserait les dessertes fines de nos territoires. En effet, la métropolisation crée des inégalités de traitement, de la désertification de territoires, de la désindustrialisation. La concentration de l'offre de transports sur de grandes villes crée *in fine* des problématiques d'étalement urbain, d'éloignement des lieux de vie, de travail et de logement. Couplé à la mise en place de ZFE et de ZAN, il ne fait pas bon vivre sans voiture. Toute la politique d'aménagement de nos territoires en souffre. C'est pourquoi nous serons particulièrement attentifs sur certains des engagements qui ont pu être faits auprès des populations. Nous sommes aujourd'hui dans la Somme ; je pense à la ligne Abbeville - Le Tréport, mais aussi à l'état du transport ferroviaire dans tout le territoire. J'ajoute

que nous demeurons vigilants quant à la conjugaison de cette intensification sans précédent du trafic voyageur avec le fret de marchandises.

Pour ce qui est du montage des SERM en tant que tel, nous resterons vigilants à ce que SNCF Réseau ainsi que SNCF Gares & Connexions aient toute leur place dans la coordination des opérations.

Évidemment favorables au SERM de Lille, nous nous abstiendrons néanmoins sur ce vote pour toutes les réserves énoncées. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, explication de vote.

M. POIX : D'abord, le sujet du périmètre de la concertation est central. Je le souhaite le plus large possible. Il y a des bases de départ : la mobilité Hauts-de-France, mais pas que. C'est à mon avis essentiel pour éviter que le SEM soit seulement un outil au service du renforcement de l'attractivité de la métropole lilloise. Je pense que ce serait une erreur de se précipiter sur ce sujet.

L'objectif de la loi LOM était de doubler la part modale du transport ferroviaire dans les grands pôles urbains. On pourrait se fixer un objectif encore plus ambitieux : le faire à l'échelle de la région. C'est un objectif que l'on peut partager, je pense. Cette part du ferroviaire est encore faible, puisque l'on est en dessous de 10 %.

Attention à la macrocéphalie lilloise. On est déjà à 3,8 millions d'habitants sur l'aire de Lille, sur 6 millions dans notre région. Il faut faire attention à ce que cette prédominance ne soit pas encore accélérée et ne pas oublier la régénération des réseaux capillaires, l'opportunité de développer le fret, parce qu'il faut jongler entre le trafic voyageurs et le fret, la façon dont cela va s'organiser, notamment le dernier kilomètre dans les centres urbains. On pourrait mettre des projets dans ce dossier, notamment la revitalisation de la gare de fret de Lomme Délivrance dans la métropole lilloise. Il ne faut pas limiter cela à Lille-Hénin-Beaumont. Concernant la question du cadencement, il faut être vigilant. Toutes les lignes verront-elles un doublement de leur cadencement ? Il faut éviter la folie des grandeurs ; on en avait parlé pour les projets pharaoniques comme la gare souterraine qu'on nous promet à plus d'un milliard d'euros et qui me paraît être un piège fatal à ce projet. Le nœud gordien, ce sont les finances, l'argent. Je pense qu'il faut dès à présent contractualiser avec l'État, dans le cadre également du CPER – peut-être que vous nous en direz deux mots. A-t-on une contractualisation de combien on va avoir, des engagements fermes ? Si l'on part sur une gare, on est déjà à un milliard, au bas mot. Comment va-t-on faire pour développer le réseau et en même temps augmenter le cadencement ? Ce sont des questions qui restent ouvertes sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : On en reparlera si l'urgence est adoptée.

Pas d'autres interventions ? (*Non*)

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.01324

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : On y reviendra en détail parce qu'il y a un préalable pour faire ce service express régional et métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille : c'est le barreau Amiens-Creil-Roissy. Il n'est pas question de s'engager sans avoir le début des travaux sur le barreau Amiens-Creil-Roissy.

Vote de l'urgence de la délibération 2023.01588 - Fonds de soutien exceptionnel pour les entreprises impactées par les violences urbaines

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI est inscrite, Monsieur POIX pour une explication de vote.

MME DELLI : Merci beaucoup d'avoir mis ce point à l'ordre du jour, qui est très important. Nous considérons que vous avez raison, notre région doit se doter de la création d'un dispositif d'urgence en faveur des commerçants, en faveur de tous ceux qui ont subi des dégradations au cours des derniers jours. Ces mesures doivent s'adresser aux commerçants indépendants jusqu'aux artisans et aux professions réglementées sans critère d'antériorité, notamment d'activité. Nous parlerons du fond tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : J'ai oublié de donner la parole à Philippe BEAUCHAMPS pour défendre l'urgence.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas s'il faut prendre beaucoup de temps pour défendre l'urgence. Nous avons subi la semaine dernière des émeutes et des violences urbaines. Plusieurs commerçants et artisans – on les estime à 400 sur le territoire de la région Hauts-de-France – ont subi des dégradations de leur magasin, mais également, car ce dispositif visera les artisans, des dégradations de leurs moyens matériels, leurs camionnettes. Nous ne pouvons pas rester sans réagir et sans accompagner ces commerçants et ces artisans. Nous devons le faire immédiatement, d'où l'urgence de la délibération que je vous présenterai ultérieurement si vous votez l'urgence, ce que je vous invite à faire.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, il y a urgence quand on voit les conséquences et les dégradations innombrables dans notre région. Entre 300 et 400 commerces de la région ont été pillés, dégradés : les Lidl de Wattrelos, de Marly, de Lille, le Satellium de Valenciennes, Sport Center à Denain, un supermarché à Maubeuge, une bijouterie à Lens, dans l'Oise, dans la Somme, à Montataire et Amiens. Il est urgent d'agir.

Nous faisons une proposition d'une aide qui soit extrêmement concrète, rapide, qui est d'attribuer 10 000 euros par commerçant, une avance remboursable, pour renouveler en urgence les stocks, parce que les bars-tabacs ont notamment des problèmes de stock. C'est complémentaire de la proposition de la région. On votera l'urgence, on soutiendra cette proposition en attirant votre attention sur la nécessaire rapidité, car j'ai l'impression que, dans votre dispositif, il y a un côté, avec le dépôt de plainte, la déclaration de sinistre auprès de l'assurance, etc. qui peut être un peu long. N'y voyez aucune polémique, mais seulement la capacité à être le plus rapidement efficace pour nos commerçants et artisans durement impactés. On votera évidemment l'urgence.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, une explication de vote ?

M. POIX : Non.

M. COULON : D'accord.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.01588

Adoptée à l'unanimité

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L4231-08 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

En ce qui concerne le déroulement de notre séance, je vous annonce qu'exceptionnellement, nous débiterons par les commissions n° 4 et 1 et poursuivrons ensuite dans l'ordre chronologique des commissions.

Examen des délibérations

Commission n° 4 :

Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Formation

01 – Dispositif de formation

2023.00819 - Format innovation : 1 bénéficiaire

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 3 de Madame ENGRAND qui a la parole.

Pas de problème.

MME DELANNOY : Je connais déjà la réponse, mais je vais me répéter. Dans l'annexe, à la fin de la partie « public visé, bénéficiaires », etc., il s'agit de modifier « 500 personnes demandeurs d'emploi ». Excusez-moi, je me suis trompée, ce n'est pas la bonne feuille.

(rires)

Il s'agit de remplacer « d'allouer à la société MDCATS » par « une avance remboursable de 105 000 euros pour la réalisation des investissements productifs ». C'est toujours l'outil de l'avance remboursable qui présente plusieurs avantages : le remboursement de l'avance, ce qui permet à la collectivité de réutiliser le montant. Dans son principe, cela constitue un soutien ponctuel dans le cadre du développement de l'entreprise. À charge pour cette dernière de restituer l'argent prêté par la collectivité.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas non plus la bonne feuille. Jamais deux sans trois. *Perseverare diabolicum*.

(rires)

On peut considérer qu'il est défendu. Vice-président RIGAUD, je présume que vous avez une argumentation toute prête.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

La formation des personnes en recherche d'emploi est une compétence de la région. Depuis 2016, les formations mises en œuvre en Hauts-de-France visent à la fois à remettre les publics les plus éloignés de l'emploi dans une dynamique d'insertion professionnelle durablement, à élever le niveau de qualification et à répondre aux besoins des compétences des entreprises, nombreuses en ce moment, avec un taux de sortie positive de 79 %, un taux de retour à l'emploi de 60 %, tout cela malgré une part plus importante que les autres régions de bénéficiaires du RSA (27 %) et de demandeurs d'emploi de longue durée (30 %) dans les entrées en formation. Tout cela pour dire que la formation fonctionne en Hauts-de-France. En tout cas, il n'appartient pas à la région d'imposer une obligation d'emploi à la sortie de la formation. La région ne peut pas outrepasser les obligations du Code du travail. C'est bien au législateur de proposer une évolution légale ou réglementaire imposant cette obligation d'emploi aux stagiaires de la formation professionnelle. Il vous est proposé de rejeter l'amendement.

**Amendement du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés
sur la délibération n° 2023.00819**

Rejeté à la majorité

Vote sur la délibération n° 2023.00819

Adoptée à l'unanimité

2023.01238 - PRIC : convention financière PACTE 2023 et avenants aux conventions financières PACTE 2019 à 2021

Vote sur la délibération n° 2023.01238

Adoptée à l'unanimité

02 – Mesures d'accompagnement des publics

2023.00733 - Convention financière 2023 Région Hauts-de-France / Agefiph dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat 2022/2028

Vote sur la délibération n° 2023.00733

Adoptée à l'unanimité

03 Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2023.00719 - CPER 2021-2027 : affectation de la participation statutaire de la Région Hauts-de-France au GIP C2RP pour l'année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.00719

Adoptée à l'unanimité

04 – Schéma, accord cadre, partenariat

2023.00988 - Appui aux contrats de branches : 1 opération et 1 avenant

Vote sur la délibération n° 2023.00988

Adoptée à l'unanimité

02 Relation avec les entreprises

02 – Consolidation financière des entreprises

2023.01186 - Report d'échéances pour trois entreprises : 2L, CAP REGION EDITIONS, LIFE & RUN : rédaction d'avenants aux conventions de prêts suite aux décisions de la commission de recouvrement CR18 du 23 mars 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01186

Adoptée à l'unanimité

2023.01588 - Fonds de soutien exceptionnel pour les entreprises impactées par les violences urbaines

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI a la parole.

MME DELLI : Merci beaucoup pour votre proposition. On vient de la découvrir, donc j'aurai des questions sur ce fonds. Est-ce que les mesures s'adressent à tous les commerçants indépendants ainsi que les artisans et professionnels réglementaires sans critère d'antériorité d'activité ? Est-ce que sont bien exclus les grandes surfaces et les autoentrepreneurs ? Quand je regarde dans le détail, les aides prendront deux formes, si j'ai bien compris. Les entreprises couvertes par une assurance multirisque pourront se voir accorder une subvention de la région couvrant la totalité du montant de leur franchise. C'est bien cela ? Est-ce que les entreprises qui bénéficient d'une assurance multirisque pourront bénéficier d'une subvention de la région, ou est-ce une véritable avance, comme vous l'avez un peu mentionné ?

Est-ce que la région pourra accorder aussi des taux à prêt zéro qui couvriront des besoins qui ne sont pas forcément mentionnés ? Ces prêts pourraient, par exemple, être donnés au cas par cas par les commerçants dont la couverture assurantielle...

Vous m'avez coupé le micro ?

M. LE PRESIDENT : C'est Monsieur COULON qui a fait une manœuvre que ne je qualifierais pas d'efficace.

MME DELLI : J'aimerais savoir quelle va être la méthodologie pour faciliter les choses et avoir rapidement l'argent de la région, parce que je n'ai pas bien compris le dispositif.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lorsqu'on a adopté l'urgence. Deux critères me semblent importants : la rapidité, la fluidité et la facilité – Madame DELLI vient de le dire –, le fait que ce soit concret et rapide, que les commerçants n'attendent pas des délais trop longs pour les raisons que j'ai expliquées concernant les stocks. Nous trouvons le dispositif améliorable ou en tout cas amendable, mais sur le fond, nous soutiendrons ce dispositif quoi qu'il en soit.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Quelques précisions sur le dispositif qui a été mis en œuvre. Nous sommes dans un cas très différent de celui du Covid. Nous avons 300 ou 400 commerçants et artisans visés. Nous avons fait ce dispositif en partenariat avec les chambres de commerce et la chambre des métiers et de l'artisanat. Il y a toujours celui qui va passer entre les filets, mais ces 300 ou 400 personnes visées sont déjà identifiées et accompagnées par la *task force* « violences urbaines, émeutes ». On est dans un cas très différent de ce qu'on peut mettre en dispositif d'urgence, puisqu'on sait très précisément qui pourra en bénéficier.

Une fois qu'on les a identifiés et qu'ils sont suivis par la région, par la chambre de commerce ou par la chambre des métiers et de l'artisanat, quel est le dispositif ? Une avance remboursable à taux zéro qui va de 10 000 euros à 50 000 euros. Monsieur CHENU, les 10 000 euros, c'est pour répondre, non pas à votre amendement, parce que je ne l'avais pas lu lorsque j'ai fait le dispositif, mais au moins à votre souhait. Les 10 000 euros seront versés sans avoir de devis, sans avoir de justificatif de dépense et jusqu'à 10 000 euros uniquement lorsque la personne nous aura dit « j'ai déposé plainte et j'ai fait une déclaration à l'assurance ». Rassurez-vous, elle sera accompagnée par la chambre de commerce et par la CMA. La préfecture a dit « s'il faut envoyer des policiers sur place pour recueillir les plaintes, on le fera ». Tous ces dispositifs sont contrôlés.

Sur le délai de versement des 10 000 premiers euros, la région s'est engagée à les verser sous 7 jours ouvrés à compter de la demande, ce qui, vous en conviendrez, est un exploit. Le dispositif est déjà mis en place. À qui est ouvert ce dispositif ? À tout commerçant, à tout artisan, à toute entreprise de moins de 25 salariés. On a voulu aller au-delà du critère TPE de 10 salariés pour prendre un critère de 25 salariés pour qu'il puisse couvrir tous les commerçants, notamment les restaurants, qui ont un nombre de salariés assez élevé.

Je rappelle qu'en plus de ce dispositif, nous avons deux autres dispositifs dans cette délibération. Le premier consiste à systématiquement accorder six mois de délai aux entreprises que l'on aidait déjà et qui avaient déjà des aides qu'elles auraient dû rembourser, mais compte tenu des contraintes qu'elles viennent de subir, on décale les remboursements. La deuxième chose est que l'on offre la possibilité aux EPCI ou aux communes d'abonder des dispositifs en vertu de leurs propres commerçants et artisans touchés. Réponse urgente, méthodologie urgente, fonds versé sans quasiment aucun justificatif à hauteur de 10 000 euros, taux zéro et complément jusqu'à 50 000 euros quand l'entreprise nous fournira un devis ou une facture. Le but est de leur permettre de remettre leur matériel en état et de se réapprovisionner. On vient bien les aider à reconstituer leurs stocks, parce qu'on sait bien que quelles que soient les grandes déclarations des assureurs, entre aujourd'hui et l'argent sur le compte du commerçant ou de l'artisan, il y aura des semaines ou des mois car il y aura des expertises, des batailles entre assureurs sur qui doit prendre en charge entre l'exploitant et le propriétaire de l'immeuble. C'est la raison pour laquelle je vous ai présenté dans le détail cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Vraiment dans le détail, donc vous avez pris l'explication de vote.

Je vous en prie.

M. COUSIN : Je me permets une question. *Quid* des toutes petites entreprises ou des tous petits artisans ? Le seuil de 10 000 euros peut parfois paraître petit et minime, mais il y a peut-être des petits artisans et des très petites entreprises qui peuvent être touchés à 4 000 ou 5 000 euros et qui, dans le contexte actuel, peuvent être en difficulté.

M. LE PRESIDENT : Ils sont éligibles.

La première des choses est que l'on a fait tout cela en urgence. À partir de vendredi et samedi, j'ai rencontré des commerçants pour savoir ce qui pourrait vraiment leur être utile. L'idée est très simple : vous avez des travaux qui sont à faire, il faut que vous versiez de l'argent au moment où vous commandez les travaux. Pour la reconstitution du stock, c'est pareil. Pour avoir la marchandise, il faut que vous fassiez l'avance. On ne va pas se raconter d'histoire, je pense que l'on aura dans la région un dispositif plutôt efficace. On a fait une réunion en visio en début de semaine ; France Assureurs avait délégué un représentant régional et ils nous ont assuré qu'il ferait le mieux possible. Je veux bien les croire mais, d'expérience lointaine, je sais que même quand cela va vite, cela ne va pas assez vite pour les besoins immédiats d'une entreprise.

Ce que l'on veut, c'est que l'activité économique redémarre très vite – c'est déjà le cas pour certains – et que, pour d'autres, ils puissent se procurer la marchandise très vite. Des travaux ne pourront pas avoir lieu. J'ai visité un opticien à Mons-en-Barœul : ouvrant automatique, ils ne feront pas les travaux pendant l'été, donc ils auront un autre accès, mais il leur faut à nouveau des lunettes. Cela va nous permettre d'intervenir très vite. Comme l'a dit Philippe, on a complété cela par plusieurs dispositifs. Il n'y a pas plus de paperasse qu'il ne le faut, je vous l'assure. On a fait au plus simple. Le dépôt de plainte a déjà été fait, la déclaration à l'assureur a déjà été faite pour avoir l'expertise, donc c'est seulement cela à nous donner.

C'est un dispositif qui sera très évolutif. Je ne sais pas si l'on va être efficace à 100 %, donc on rectifiera. On se permet de le faire par instruction aux services. On fera un bilan. Nous ne travaillons pas seuls sur ce sujet. Comme on l'a vu au moment des différentes crises, nous fonctionnons en *task force*. L'ensemble des chambres consulaires concernées – la chambre d'agriculture ne l'est pas directement –, l'ensemble des organisations représentatives des entrepreneurs, l'État ont joué le jeu. On travaille avec les experts-comptables, les assureurs et la Fédération bancaire française qui vient ajouter son dispositif au nôtre. Normalement, les entreprises peuvent reprendre leur activité et elles auront – pardonnez-moi de le dire comme cela – du *cash* disponible dès maintenant.

Par rapport à ce qui a pu être annoncé dans certains endroits sur le fait qu'on va refaire les bâtiments, pour les bâtiments, notamment publics, les assurances sont là. Ce ne sont pas les mêmes contraintes de délai, hormis pour les établissements scolaires, les établissements d'accueil du public et les établissements culturels ; c'est un autre dispositif. Nous sommes centrés sur notre compétence première : l'économie et l'emploi. Il faudra peut-être qu'on l'ajuste au fur et à mesure, mais la délibération est suffisamment large pour nous permettre de faire du sur-mesure. Les établissements consulaires avec le numéro qui va être redonné, ainsi que le nom du site, par Philippe BEAUCHAMPS nous ont permis déjà d'identifier les entreprises et de leur dire « on vote aujourd'hui un dispositif ». C'est le véritable enjeu.

La meilleure des assurances ne fait que rembourser, le meilleur des dispositifs ne fait que permettre de repartir. Le traumatisme qu'ont connu ces commerçants et l'exaspération de leurs clients sont là. Je le sais d'expérience, le meilleur des contrats ne fait que rembourser, le meilleur des dispositifs ne permet que de repartir. Tout ce qu'ils ont vécu, personne ne peut le vivre à leur place. Cela ne s'oublie pas.

Philippe, le numéro ?

M. BEAUCHAMPS : Le 03 20 63 79 00. L'adresse mail dédiée : entreprises@hautsdefrance.fr

M. LE PRESIDENT : Je reprécise : taux zéro et remboursement après un an, ce qui aura permis d'avoir le remboursement des compagnies d'assurances. D'autre part, pour toutes les entreprises concernées par ces émeutes et qui ont des remboursements à faire auprès du Conseil régional, ces remboursements sont décalés. Quand il n'y a pas d'argent qui rentre, c'est difficile d'honorer un certain nombre de ses dettes. Pour toutes les entreprises – il n'y en a pas énormément, mais il y en a quand même quelques-unes – qui, au moment du Covid, ont été aidées par la région ou qui ont des fonds de premiers secours, on reporte les échéances pendant qu'elles ont à faire face à ce nouveau coup dur.

Vote sur la délibération n° 2023.01588

Adoptée à l'unanimité

03 – Dispositif Proch'emploi

2023.01152 - Dispositif Proch'Info Formation de Saint Omer – Modification de la structure porteuse suite à la fusion entre l'association pour l'avenir des jeunes de l'arrondissement de Saint-Omer et l'association du « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de

Vote sur la délibération n° 2023.01152

Adoptée à l'unanimité

06 – Aide à l'implantation

2023.00959 - Subvention allouée à la SAS PICARDIE GRANULATION pour son implantation à Chaulnes

Vote sur la délibération n° 2023.00959

Adoptée à l'unanimité

07 – Outils financiers

2023.00806 - Dotation prêt d'honneur 2023 pour le Réseau Initiative Hauts-de-France et le Réseau Entreprendre

Vote sur la délibération n° 2023.00806

Adoptée à l'unanimité

2023.00934 - Création de la SEML Hauts-de-France Développement, création de la SPL Hauts-de-France Aménagement et évolution de BATIXIA

Vote sur la délibération n° 2023.00934

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01046 - Fonds de garantie Commerce et Services et Artisanat

Vote sur la délibération n° 2023.01046

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01327 - Création d'un fonds d'investissement dédié aux projets d'Entertainment

Vote sur la délibération n° 2023.01327

Adoptée à l'unanimité

08 – Développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée

2023.01016 - Maintien de l'aide accordée à la société LE KES WEST

Vote sur la délibération n° 2023.01016

Adoptée à l'unanimité

2023.01033 - Aide au développement des PME : prêt pour la société HAT

Vote sur la délibération n° 2023.01033

Adoptée à l'unanimité

2023.01189 - Aide au développement des PME - subvention à la société MDCATS

M. LE PRESIDENT : Sandra DELANNOY pour l'amendement n° 4. C'est peut-être celui que vous défendiez tout à l'heure.

MME DELANNOY : C'est celui-là, donc je ne vais pas le refaire complètement.

M. LE PRESIDENT : Vous avez deux minutes.

MME DELANNOY : C'est au sujet de l'avance remboursable qui présente plusieurs avantages. Le remboursement de l'avance permet à la collectivité de réutiliser le montant remboursé au profit d'une autre entreprise. Dans son principe, cela constitue un soutien ponctuel dans le cadre du développement de l'entreprise. À charge pour cette dernière de restituer l'argent prêté par la collectivité. Cette restitution permettra de préserver une forme de concurrence déloyale au profit des bénéficiaires de subventions.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Je rappelle pour les non-initiés que la société MDCATS est la société fromagère du Mont des Cas, qui est un élément essentiel de notre tradition, de notre gastronomie et de notre tourisme. C'est ce territoire qui se voit élu deux fois de suite meilleur village de France. Je ne sais pas à qui cette petite fromagerie monastique ferait concurrence, certainement pas à Danone qui, d'ailleurs, s'occupe de lui amener du lait pour faire son fromage artisanal, et encore moins au groupe Besnier. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

**Amendement n° 4 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés
sur la délibération n° 2023.01189**

Rejeté à la majorité

Vote sur la délibération n° 2023.01189

Adoptée à l'unanimité

09 – Appui au développement RH des entreprises

2023.00910 - Appui au développement des ressources humaines (DVRH) - Société Pinet Industrie SAS via l'OPCO 2i

Vote sur la délibération n° 2023.00910

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00992 - Appui au développement des ressources humaines (DVRH) - Société Mademoiselle Desserts à TINCQUES (62)

Vote sur la délibération n° 2023.00992

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

13 – Performance industrielle

2023.00948 - Modification de la subvention allouée à la SARL MECAGE à Hordain

Vote sur la délibération n° 2023.00948

Adoptée à l'unanimité

2023.00960 - Investissement performance Industrielle : subventions allouées à différents bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN a demandé la parole.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Sur ces investissements de performance industrielle, un peu plus d'un million en tout, vous rappelez que vous voulez verdir votre politique économique dans le cadre du nouveau ce SRDII et de la feuille de route REV3, dont nous savons que les objectifs sont déjà insuffisants. Pourtant, dans cette délibération, on voit que l'on est très loin d'une écoconditionnalité dans les différents dossiers présentés. Il y a quelques commentaires pour dire que cela peut correspondre à la feuille de route REV3 et seulement trois bonus verts qui sont accordés, mais sans une évaluation des gains environnementaux. Il faut dire que la délibération de ce dispositif date de 2020, avant la feuille de route REV3 et avant le SRDII. Pourtant, on a une aide financière importante, puisque l'on a jusqu'à 50 % en plus, soit 50 000 euros. Pour réduire l'impact environnemental, je pense qu'il faudra aller plus loin et avoir des critères objectifs sur cette réduction de consommation énergétique d'eau et de matières.

Je rappelle aussi que, selon le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat, le compte n'y est pas pour le climat. Nos engagements, notamment pour faire respecter les objectifs européens ou français, ne sont pas tenus. Ce rapport recommande de développer une vision d'ensemble pour la décarbonation, intégrant notamment la sobriété de façon systémique afin de doubler la baisse des émissions dans tous les secteurs. Nous vous proposons donc de revoir ce dispositif pour le rehausser à la hauteur de nos engagements et pour y intégrer une réelle écoconditionnalité.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Je voudrais faire une petite mise à jour pour mon collègue.

M. LE PRESIDENT : Mise au point.

M. BEAUCHAMPS : Ce dispositif n'existe plus, puisque vous avez voté, à la dernière plénière, les nouveaux dispositifs. Je ne vais pas modifier un dispositif qui a déjà été modifié et qui s'appelle maintenant PME+. Je voulais faire cette petite mise à jour pour être sûr qu'on se comprenne bien.

Vote sur la délibération n° 2023.00960

Adoptée à l'unanimité

2023.01029 - Modification de l'aide accordée à la SAS TERNOIS PLASTIQUES

Vote sur la délibération n° 2023.01029

Adoptée à l'unanimité

2023.01121 - Modification de la subvention accordée à la SAS G.D. INDUSTRIE

Vote sur la délibération n° 2023.01121

Adoptée à l'unanimité

03 - Développement économique

01 – Ambitions HDF

2023.01090 - Adhésion de la Région Hauts-de-France au réseau des cybers campus territoriaux

Vote sur la délibération n° 2023.01090

Adoptée à l'unanimité

2023.01246 - Régionalisation de la politique des pôles de compétitivité par l'État : convention Etat-Région et affectation des crédits Etat pour l'année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01246

Adoptée à l'unanimité

03 – Actions transversales

2023.01035 - Partenariat Région - CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale) pour le programme d'action Rev3 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01035

Adoptée à l'unanimité

2023.00999 - Programme Artisanal Régional International - PARI 2023

Vote sur la délibération n° 2023.00999

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01042 - Appui à l'internationalisation des entreprises : convention CCI international 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01042

Adoptée à l'unanimité

2023.01100 - Création d'un "Booster REV3 Québec" : partenariat entre la Région et Business France. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I)

Vote sur la délibération n° 2023.01100

Adoptée à l'unanimité

04 – Artisanat

03 – Booster TPE – artisans, commerçants

2023.01010 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - programme d'actions 2023 : dispositifs ArtiMarchés, Artisans de Qualité et Métiers d'art

Vote sur la délibération n° 2023.01010

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Développement des TPE artisanales, commerciales et de services – volet artisanat

2023.01028 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU, votre amendement n° 5.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Je vais le retirer parce que c'était la parade que l'on avait trouvée pour parler d'une aide aux commerçants de 10 000 euros. Notre demande semble satisfaite par le dispositif en parallèle qu'avait prévu Philippe BEAUCHAMPS. Comme la confiance n'empêche pas le contrôle, on lui demandera de faire un bilan. Puisque notre demande a été entendue, je retire l'amendement et nous voterons pour la délibération 1028.

Vote sur la délibération n° 2023.01028

Adoptée à l'unanimité

07 – Centres villes – centre bourgs

2023.00909 - Programme d'activités "Boutiques à l'essai" et "Oh la Belle Ville" au titre de l'année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.00909

Adoptée à l'unanimité

05 – Apprentissage

01 – Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2023.01061 - Financement des coûts de formation des apprentis recrutés dans la Fonction Publique Territoriale au titre du dispositif "Zéro coût de formation" pour les contrats 2020 et 2021

Vote sur la délibération n° 2023.01061

Adoptée à l'unanimité

2023.01128 - Délibération modificative relative à l'attribution d'une aide d'amorçage pour l'École de Production Industrielle de Couture et Confection (EPICC) pour l'année scolaire 2021-2022

Vote sur la délibération n° 2023.01128

Adoptée à l'unanimité

02 – Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2023.00859 - Mise en œuvre du plan d'intervention en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - équipements pédagogiques et numériques 2023 - phase 1

Vote sur la délibération n° 2023.00859

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00900 - Mise en œuvre de l'Appel à projets "Formations d'avenir en apprentissage pour les Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.00900

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01032 - Mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2023 - phase 1

Vote sur la délibération n° 2023.01032

Adoptée à l'unanimité

04 – Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.01053 - Coupe du monde de Rugby 2023 : résultats de l'appel à projets auprès des CFA au profit des apprentis des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01053

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2023.00030 - Évolution du cadre d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.00030

Adoptée à l'unanimité

2023.01084 - Délibération modificative relative à l'attribution de subventions versés au CFA AFTRAL dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - Equipements pédagogiques 2021

Vote sur la délibération n° 2023.01084

Adoptée à l'unanimité

06 - Innovation numérique et sociale

02 – Starter ESS

2023.00609 - Aide à l'innovation sociale - Association NOVOLOCO

Vote sur la délibération n° 2023.00609

Adoptée à l'unanimité

2023.00801 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programme d'activités 2023

Vote sur la délibération n° 2023.00801

Adoptée à l'unanimité

2023.01049 - Dispositif Local D'Accompagnement (DLA) au titre de l'année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.01049

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME DELLI : Il manque la 1327.

M. LE PRESIDENT : Non, on a tout fait.

MME DELLI : D'accord.

M. LE PRESIDENT : Il faut être attentif.

MME DELLI : Cela a beaucoup bougé.

Commission 1 :

« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 - Administration générale

2023.00218 - Subvention 2022 aux unions régionales des organisations syndicales (9 bénéficiaires)

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, vous faites le timide ?

M. HUTIN : J'attends que vous ayez fini de discuter.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

M. HUTIN : Sur cette subvention aux unions régionales des organisations syndicales, nous constatons une baisse drastique avec une division par quatre en 6 ans, avec une baisse l'année dernière de 35 % et, pour cette délibération, encore une baisse de 31 %. Si l'on continue sur cette tendance, en 2023, il n'y aura plus d'aide aux unions régionales des organisations syndicales, toujours sans explication – c'est une question récurrente –, sans cadrage d'une quelconque règle pour ces missions qui me semblent être d'intérêt général et qui sont menées par ces organismes syndicaux. Pourquoi ce flou et dans quel but la disparition de ce soutien pourtant permis par le Code des collectivités territoriales ?

M. LE PRESIDENT : Alexandre OUIZILLE veut s'exprimer.

M. OUIZILLE : Je ne comprends pas très bien la logique. Il faut des interlocuteurs pour discuter. On ne comprend pas pourquoi, par ce choix de baisser, ce que vous faites chaque année, vous affaiblissez les organisations. Quelle est la logique qui vous travaille sur ce sujet ? On demande des explications. Si cela devait en rester là, on votera contre.

M. LE PRESIDENT : Sébastien CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Dans notre grande mansuétude, nous allons voter pour, même s'il y a deux faiblesses à tout cela. Ces organisations syndicales sont en réalité très peu représentatives du monde du travail. C'est un problème qui nous dépasse mais nous allons subventionner des gens qui ne représentent pas les travailleurs. En réalité, il y a très peu de travailleurs syndiqués, ce qu'il faut d'ailleurs déplorer dans notre pays. Il y a des pays dans lesquels les travailleurs sont beaucoup plus syndiqués. Elles ne sont donc pas représentatives et, surtout, elles confondent souvent leur rôle avec le nôtre, c'est-à-dire faire de la politique, prendre des engagements qui les dépassent, et cela leur revient souvent d'ailleurs un peu en boomerang. Nous allons voter cette année en faveur de cette subvention, mais nous allons être attentifs à la façon dont tout cela évoluera.

M. LE PRESIDENT : Quand certains nous disent qu'on n'en fait pas assez et que d'autres disent qu'on devrait en faire encore moins, c'est qu'on est proche de l'équilibre, à mon avis, ce qui montre que les critères que l'on a fixés en début de mandat et que l'on continue à appliquer de façon régulière et transparente doivent être des bons critères. Même s'il n'y a pas l'unanimité, cela me conforte.

Une explication de vote ?

M. POIX : Aider, c'est très bien, mais entendre les associations qui représentent les salariés, c'est encore mieux. La question brûlante en ce moment est la question du *flex office*, qui est un piège pour le salarié et sa santé, son confort de travail et, si l'on se base d'un point de vue libéral, la productivité.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas la délibération.

M. POIX : On parlait d'organisations syndicales. Je voulais dire aussi que les soutenir dans leur activité quotidienne de défense des salariés, c'est important, mais il faut qu'en tant qu'employeur, la région puisse les entendre sur ce point. Je pense que ce n'est pas le cas, alors que des expertises dans d'autres régions ont montré que cette question du *flex office* avait un impact sur la santé mentale, la santé physique et le bruit. Dans les collectivités qui l'ont mis en place, 60 % des agents l'ont signalé, donc cela a un impact sur le rendement des employés de la région. Ces rapports soulignent aussi que 6 postes sur 10 dans les nouvelles collectivités qui l'ont adopté ne respectent pas la norme de 7 mètres carrés recommandés par salarié et 10 mètres carrés si on suit la norme AFNOR la plus ambitieuse. Donner de l'argent, c'est bien, mais entendre, écouter, rencontrer... Je vous ai vu, Monsieur BERTRAND, discuter avant la séance dernière avec les représentants de la CGT.

M. LE PRESIDENT : Mais pas que.

M. POIX : Il n'y a pas que la CGT, je parle de l'ensemble du monde syndical. Je pense que sur ce point, il y a une vraie inquiétude, et les rapports qui sont sortis dans d'autres régions – il en faudrait un aussi dans les Hauts-de-France pour voir ce qui se fait du côté de la MEL – ont un impact social, sanitaire et un impact sur le rendement du travail, si l'on se place d'un point de vue purement technique.

M. LE PRESIDENT : Le rendement du travail, c'est un drôle de terme dans votre bouche, cela surprend. Je suis très étonné.

La délibération concerne les unions syndicales des Hauts-de-France, pas celles et ceux qui représentent les salariés des Hauts-de-France.

Sur les nouveaux bureaux, on travaille avec l'ARACT, l'agence régionale sur l'amélioration des conditions de travail, donc on fait attention. C'est un engagement que j'avais pris avec Brigitte FOURE et Jean-Paul FONTAINE en rencontrant les organisations. Il n'est pas question de faire quoi que ce soit.

Vote sur la délibération n° 2023.0218

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.01216 - Informatique – Délibération complémentaire - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du Conseil Régional Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2023.01216

Adoptée à l'unanimité

2023.01224 - ROUBAIX – 44 rue du Maréchal Foch et 23 rue du Curoir - Vente au profit de TAGERIM PROMOTION : substitution de l'acquéreur

Vote sur la délibération n° 2023.01224

Adoptée à l'unanimité

2023.01228 - BRUAY-LA-BUISSIÈRE – Résidence du Bois des dames - Avenant au Bail Emphytéotique Administratif

Vote sur la délibération n° 2023.01228

Adoptée à l'unanimité

2023.01229 - LENS – 7 rue Bernanos - Cession de la Maison des projets au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

M. LE PRÉSIDENT : Claire MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Il s'agit plutôt d'une intervention générale sur la crèche et sur les crèches qui pourraient être mises en place au niveau de la région. Je m'en suis ouverte à de nombreuses reprises lors du mandat précédent, vous demandant s'il était enfin envisagé enfin de créer une crèche au niveau du siège de Lille afin de permettre à toutes les femmes qui travaillent de faire garder leurs enfants. On sait que le mode de garde est un handicap au travail et que, du fait de l'arrivée de la MEL à côté, il aurait peut-être été opportun de créer une crèche entre les deux, ce qui aurait facilité le travail de toutes les femmes qui travaillent sur notre siège à Lille.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai renoncé à ce que les interventions portent sur les délibérations en question, mais ce n'est pas très grave. J'ose présumer que vous vouliez parler de la délibération 1060. On était sur la cession de la maison des projets au profit de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. On a donc enregistré votre intervention. Je présume que vous ferez celle sur la maison des projets au moment de la 1060, ce qui serait cohérent.

MME MARAIS-BEUIL : Cette intervention avait été retirée, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

MME DELLI : Vote séparé. Nous votons pour, Julien POIX et Madame HAMDAME s'abstiennent.

Vote sur la délibération n° 2023.01229

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01261 - Désignations dans les organismes extérieurs

Vote sur la délibération n° 2023.01261

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01331 - CESER Hauts-de-France - Approbation du règlement du Prix des Solidarités et des Dynamiques Rurales et de la convention partenariale

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Sur le Prix des solidarités et des dynamiques rurales porté par le CESER, nous nous étions déjà exprimés. On en est à la deuxième étape avec le règlement du concours et les conventions de partenariat. Nous nous félicitons que la CRESS coorganise ce prix avec le CESER et qu'un gros travail de partenariat soit engagé, comme nous l'avions souhaité. C'est très bien que la région puisse y participer et apporter son prix.

Nous souhaiterions savoir qui sera le conseiller régional membre du jury et nous attendons le résultat de ce concours qui va valoriser les réalisations des territoires des Hauts-de-France.

Vote sur la délibération n° 2023.01331

Adoptée à l'unanimité

2023.01336 - Demande de garantie d'emprunt en faveur de la Banque Alimentaire de l'Aisne

M. OUIZILLE : Demande d'intervention, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, alors que plus de 20 % des Français déclarent ne plus manger à leur faim, la Banque alimentaire et les associations partenaires voient une augmentation considérable des ménages qui sollicitent leur aide. Avec près de 2,5 millions de personnes, c'est trois fois plus qu'il y a 10 ans. L'inflation galopante fait peser le budget alimentaire au second poste des dépenses, après les loyers et avant les énergies. Elle assomme de plus en plus les populations fragiles et elle n'épargne pas non plus les actifs (17 %). Une surreprésentation des femmes avec 71 % est à souligner, soit une plus grande paupérisation des Français, mais aussi et surtout des femmes françaises.

Si l'on tente de nous justifier l'inflation uniquement due à la guerre russo-ukrainienne et l'augmentation du coût des énergies, nous n'ignorons pas que celle-ci rencontre des causes multiples et plus anciennes. Néanmoins, si l'inflation a été quasi-nulle durant la récente pandémie, elle n'a pas évité la crise sociale et alimentaire. Nous pouvons remercier les banques alimentaires qui sont allées à la rencontre des ménages les plus fragiles.

Avant cette pandémie, n'oublions pas l'appel, hors formations politiques, des Gilets jaunes. Je ne vais pas intervenir sur les principes économiques liés aux conséquences d'une inflation basse ou haute. Ce qu'il faut reconnaître aujourd'hui, c'est que cette délibération de garantie d'emprunt est à saluer. La Banque alimentaire et les associations partenaires sont les premiers réseaux d'entraide alimentaire en France, et sans elles, la situation de beaucoup d'entre eux serait encore plus terrible.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, nous voterons bien entendu des deux mains cette garantie d'emprunt. J'ose, Monsieur le Président, formuler, en ces circonstances et ces conjonctures, un vœu. Même si les régions ne peuvent pas tout, elles peuvent et elles doivent être moteur de la cohésion sociale de leurs territoires. Aussi, je fais le vœu d'un plan régional alimentaire qui fédère et qui aille au-delà des principes posés ici et là, certes qui réponde aux dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé, mais avant tout qui réunisse l'ensemble des acteurs, agriculteurs, associations, élus locaux, membres de l'agroalimentaire, de l'accompagnement à l'emploi, organismes de formation et professionnels de la santé, défini, impulsé et animé par le Conseil régional des Hauts-de-France, que l'on pourrait aussi inscrire pleinement à REV3.

M. LE PRESIDENT : Monsieur CHENU, quelqu'un voulait prendre la parole chez vous.

Allez-y, Madame.

MME FLAMANT : Cette présente délibération vise à solliciter une demande de garantie d'emprunt en faveur de la banque alimentaire de l'Aisne pour l'achat de nouveaux locaux afin de répondre aux exigences de sécurité et de mise aux normes de la chaîne du froid qui ne sont actuellement pas respectées et pour laquelle nous voterons favorablement.

Nous souhaiterions toutefois présenter quelques chiffres afin de dresser un bilan de la situation à ce jour. La banque alimentaire de l'Aisne a constaté une baisse de 15 % des dons, passant à 1 026 tonnes cette année, contre 1 598 tonnes en 2021. Face à la demande, elle a été contrainte d'acheter de la nourriture à ses frais pour la première fois de son histoire, à hauteur de 34 823 euros. *A contrario*, il a été constaté une augmentation de 20 % du nombre de bénéficiaires dans le département par rapport à 2019, ainsi qu'une nécessité de passer à des dotations hebdomadaires au lieu de tous les 15 jours afin de répondre à l'augmentation des besoins. Le rapport annuel 2021 de la banque alimentaire spécifie que 71 % de leurs bénéficiaires vivent avec moins de 1 000 euros par mois et que 46 % ont moins de 25 ans. Ces chiffres nous indiquent clairement une augmentation de la précarité, notamment chez les jeunes et ceux aux revenus les plus modestes, ainsi qu'une diminution du pouvoir d'achat de plus en plus visible dans un contexte d'après-crise sanitaire et inflationniste dont l'ingérence gouvernementale n'a fait qu'accentuer le nombre de Français basculant dans la pauvreté.

Afin que le niveau de vie de nos concitoyens ne cesse de décroître, le département de l'Aisne, déjà touché très fortement par la pauvreté et le chômage, tout comme le reste de la région et du pays, a besoin de mesures concrètes. Ces mesures, nous les présentons depuis longtemps avec Marine LE PEN et notre président Jordan BARDELLA, et nous sommes convaincus de leurs effets : baisser la TVA de 20 % à 5,5 % sur les produits énergétiques, carburants, fuel, gaz, électricité en tant que biens de première nécessité ; permettre aux entreprises une hausse de salaire de 10 % en exonérant cette augmentation de cotisations patronales ; supprimer l'impôt sur les sociétés pour les entrepreneurs de moins de 30 ans pendant les cinq premières années ; supprimer la TVA sur 100 produits de première nécessité tant que l'inflation est supérieure d'un point à la croissance. Donnons aux Français une bouffée d'air frais dans leurs économies afin d'inverser la tendance et de ne plus voir les chiffres des demandeurs d'aide sociale et les bénéficiaires des associations de solidarité augmenter.

M. LE PRESIDENT : Monsieur SILLANI, vous allez expliquer ce que l'on fait, parce que l'on a un grand nombre de délibérations, et peut-être, pour reprendre la proposition qui a été faite, expliquer ce sur quoi vous travaillez sur la partie alimentaire. Peut-être que c'est un plan qui pourrait bénéficier d'un travail commun.

Monsieur SILLANI a la parole.

M. SILLANI : Merci, Monsieur le Président. En effet, la région Hauts-de-France met en place une politique unique en France pour une région en matière d'aide alimentaire et d'associations caritatives. Nous avons voté en janvier deux délibérations : une délibération qui permet à la région Hauts-de-France de soutenir des grands projets d'investissement d'associations comme la banque alimentaire de l'Aisne. J'étais il y a quelques semaines à l'inauguration de la banque alimentaire de Carvin et nous avons soutenu différents projets de différentes associations. Le deuxième volet est le volet sur le fonctionnement. Nous avons entamé des discussions avec l'ensemble des grandes têtes de réseau associatives et caritatives. Nous sommes en cours de discussion et je vous proposerai, dans les mois qui viennent, des CPO, des conventions que nous signerons avec l'ensemble de ces têtes de réseau caritatives pour renforcer notre soutien à ces associations. C'est inédit en France pour une région d'aller aussi loin dans cette initiative et dans son soutien aux associations caritatives. Je partage tout à fait le constat, il y a augmentation de la pauvreté, notamment chez les jeunes. C'est pourquoi nous avons souhaité graver dans le marbre ce soutien avec la signature de CPO.

Je suis évidemment ouvert au fait d'associer les élus qui le souhaitent à nos réflexions et à nos travaux sur le sujet, qui n'est qu'une première étape dans notre soutien à toutes ces associations caritatives. C'est l'occasion pour moi de remercier et de saluer tous ces bénévoles qui font un travail extraordinaire et ces associations caritatives qui ont été, pour certaines d'entre elles, durement touchées durant les émeutes et avant.

M. LE PRESIDENT : Je veux bien que l'on engage un travail commun. J'ai demandé à Antoine SILLANI de pousser les feux à ce sujet. Vous avez vu un certain nombre de délibérations. Je tiens aussi à souligner le savoir-faire d'Alain BETEMS, le président de la banque alimentaire. Si ce n'était pas lui, ce projet n'aurait pas vu le jour, parce que c'était très compliqué pour avoir de nouveau locaux. Ils ont saisi une opportunité sur le Saint-Quentinois avec un ancien magasin qui a fermé pour le racheter. On s'est plié en quatre, et je remercie le contrôle de légalité de ne pas nous avoir cherché des poux dans la tête, parce qu'on est un peu limite par rapport à nos compétences, et sur la garantie d'emprunt qui permet de faire l'opération. Sans l'énergie qu'il a déployée et son savoir-faire, cette chose n'aurait jamais vu le jour et on se serait retrouvé avec des besoins qui ne pourraient pas être couverts. C'est la vérité sur ce dossier. Ce dossier appelle aussi une politique plus globale, et c'est justement ce à quoi travaille Antoine SILLANI. Je lui demande de prendre attache avec les différents présidents de groupe pour indiquer qui, au sein de vos groupes, serait prêt à travailler sur cette question.

Vote sur la délibération n° 2023.01336

Adoptée à l'unanimité

05 - Personnel

2023.01060 - Actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche régionale à Amiens

Vote sur la délibération n° 2023.01060

Adoptée à l'unanimité

2023.01098 - Subvention 2023 aux associations locales - l'Amicale Sportive Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR) et l'Association Sportive des Personnels du Département et de la Région (ASPDR) dans le cadre de la politique

Vote sur la délibération n° 2023.01098

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 – Environnement

01 – Milieux naturels

2023.00387 - FEADER – Appels à projet « Natura 2000 » - mesure 73.04 du Plan Stratégique National 2023-2027

Vote sur la délibération n° 2023.00387

Adoptée à l'unanimité

2023.00714 - Appel à manifestation d'intérêt pour le soutien en faveur du développement de l'écopâturage sur la période 2023-2026

Vote sur la délibération n° 2023.00714

Adoptée à l'unanimité

2023.01013 - Programme 2023 de lutte contre le rat musqué et le ragondin

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN a demandé la parole.

M. COUSIN : Sur cette délibération qui parle du piégeage du ragondin et du rat musqué, nous souhaitons faire une petite incise avant de commencer sur la question de la belette qui, vous l'avez vu dans la presse, est classée en ESOD nuisible dans le département du Pas-de-Calais. C'est le seul département en France à classer ce mammifère prédateur nuisible. On aimerait que la région puisse porter le fait que cette anomalie cesse, parce que c'est compliqué de demander du piégeage et d'augmenter les fréquences de piégeage quand, par ailleurs, on met une telle pression sur les prédateurs. Les prédateurs de notre région, que ce soit le renard, la belette ou d'autres, sont massivement chassés, donc on casse un équilibre qui permettrait à certaines proies qui créent des dégâts dans les cours d'eau, en l'occurrence le ragondin et le rat musqué, d'être en surpopulation. Il y a une dichotomie à les chasser et à vouloir en même temps casser les effets des terriers et des creusements sur les cours d'eau. Avant de piéger les ragondins et les rats musqués, nous demandons que cet équilibre soit recréé et que l'on mette une moins grosse pression sur le renard, la belette et les autres prédateurs. Ensuite, on fera un point sur les nécessités de piégeage qui sont peut-être nécessaires et indispensables, mais en l'occurrence, on prend le problème à l'envers et on crée de gros soucis sur certains territoires en permettant certaines chasses tout le temps.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Toujours le sujet du rat musqué et du ragondin, il y a deux enjeux principaux. L'enjeu sanitaire est évident, puisque ces deux animaux sont porteurs de différentes maladies potentiellement dangereuses, la giardose, la leptospirose et la maladie de Lyme, qui est un problème de santé de plus en plus important. C'est également un enjeu d'aménagement du territoire, puisque les galeries fragilisent les terrains, notamment en bordure des cours d'eau et des plans d'eau de notre région. Quels sont les leviers que l'on peut utiliser, autre que le piégeage, pour limiter la population de ces animaux ESOD ? On parlait de la belette et du renard, mais on pourrait parler aussi de l'aide que la région pourrait apporter au réaménagement des berges, des aides directes aux collectivités et aux communautés de communes, car l'on sait que les réaménagements des berges peuvent avoir un impact direct sur la population de ces deux espèces.

J'ai une question plus précise sur la rémunération liée aux espèces qui ont été capturées. Il y a des associations comme le FREDON, le GDON et la Fédération des chasseurs de l'Aisne qui sont aidées par la région pour participer à ces captures. Si j'ai bien compris, il y a une prime de 2 euros par spécimen capturé et la région intervient à hauteur de 50 centimes. On a eu une participation de 13 332 euros pour la Fédération des chasseurs de l'Aisne. Le versement se fait en un bloc visiblement. On ne juge pas forcément sur pièce, mais qu'arrive-t-il si les objectifs de prise ne sont pas atteints ? Est-ce que ce fonds est cumulé, gardé, ou il revient à la région ? Ce sont des questions plus techniques que je voulais poser à la commission.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président de la commission.

M. TACCOEN : Quand on parle du rat musqué, on parle d'une espèce exotique envahissante. Venez faire un tour dans mon secteur, parce que je pense que vous ne connaissez pas le dossier. Le rat musqué est en train de creuser toutes les routes de mon secteur qui sont empruntées chaque jour par des bus qui conduisent les enfants à l'école. Si l'on a pris cette mesure, je peux vous dire que les gens qui piègent le rat musqué en ce moment sont des héros, et il y en a de moins en moins. On essaie de trouver un équilibre. Si la région s'est engagée sur ce dossier, c'est parce que l'appât chimique a été interdit. L'appât chimique était complètement aveugle et n'a jamais réussi à anéantir cette espèce exotique. On est dans un équilibre. C'est une population trop envahissante. Quand on parle d'une belette, on ne parle pas d'une espèce exotique envahissante, mais d'une espèce locale. Quand j'entends parler des renards, il faut savoir que sur le Calaisis, il y a 30 ans, c'est zéro renard piégé, cela n'existait pas. Cette année, on est déjà à plus de 600 renards piégés dans le Calaisis. Il s'agit d'un équilibre, il ne s'agit pas d'essayer d'exterminer une espèce.

M. LE PRESIDENT : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur COUSIN, le renard est une espèce porteuse d'un parasite, l'échinococcus multilocularis, dont les rongeurs et l'homme sont des hôtes intermédiaires. Cette maladie est mortelle et difficilement traitable, parce qu'elle n'est traitable que par la greffe du foie. Pour information, sur 100 individus régulés dans le Nord - Pas de Calais récemment, 23 % étaient porteurs de ce ténia. Je pense qu'en ce qui concerne le renard, il est de notre responsabilité en tant que collectivité d'agir auprès de cette population *via* nos partenaires sur le terrain, d'abord pour des raisons de santé publique, puis pour maintenir l'équilibre de la biodiversité sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? On peut procéder au vote.

Vote sur la délibération n° 2023.01013

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01142 - Natura 2000 - site interrégional Hauts-de-France / Normandie - Convention de désignation de la Région assurant le rôle d'autorité administrative

Vote sur la délibération n° 2023.01142

Adoptée à l'unanimité

02 - Connaissance

2023.00684 - Picardie Nature - Programme d'actions pour l'année 2023

Vote sur la délibération n° 2023.00684

Adoptée à la majorité

03- Ecocitoyenneté

2023.00961 - Programme d'actions 2023 de l'association Somme Nature Initiatives

Vote sur la délibération n° 2023.00961

Adoptée à la majorité

2023.01007 - Projet au titre du dispositif "Rendez-vous avec l'environnement en Hauts-de-France"

Vote sur la délibération n° 2023.01007

Adoptée à l'unanimité

2023.01020 - 1 projet dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Vote sur la délibération n° 2023.01020

Adoptée à l'unanimité

04 - Eau

2023.00947 - Avenant 2 à la convention Plan Somme II 2015-2020

Vote sur la délibération n° 2023.00947

Adoptée à l'unanimité

2023.00955 - Création de deux zones d'expansion de crue (ZEC) sur l'Elnon

Vote sur la délibération n° 2023.00955

Adoptée à l'unanimité

2023.01011 - Modification et prolongation de délai - Biodiversité et Eau

Vote sur la délibération n° 2023.01011

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 – Service de transport ferroviaire régional (TER, conventions et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2023.00123 - Assistance relative à la création d'un système régional de distribution et d'information voyageur pour les réseaux régionaux de transport (BILLETTIQUE)

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 1, Monsieur POIX.

M. POIX : C'est un amendement qui porte sur le rôle de la région et de ses outils dans le déploiement de la future billettique régionale. Dans cet amendement, je propose que l'on renforce le rôle de Hauts-de-France Mobilités dans le pilotage de cette billettique régionale de transport. Je propose de remplacer, dans la partie « décide » du texte actuel par le texte suivant : « La région confie le pilotage et le déploiement du système d'unification de la billetterie régionale à Hauts-de-France Mobilités. Le syndicat mixte agira en lien avec les services régionaux qui lui fourniront les moyens nécessaires pour assurer pleinement ses missions ».

Pourquoi ? C'est un souci d'efficacité qui anime cette proposition et de ne pas étendre à l'infini les outils administratifs ou les écrans entre les usagers et l'offre de transport. Il s'agit aussi de réaliser des économies en s'appuyant sur les outils d'interopérabilité qui existent déjà. Hauts-de-France Mobilités est l'un de nos atouts majeurs, notamment via la centrale Pass Pass. Il apparaît dans les documents, mais à la périphérie dans la galaxie de tous les outils qui vont être mis en place autour d'un pôle dont on ne sait pas grand-chose, d'une structure dont on ne sait pas grand-chose mais qui est centrale. C'est un peu dommage. L'objectif est également de fluidifier le déplacement de nos concitoyens, de simplifier l'accès au transport et d'améliorer leur expérience de voyage sur les réseaux de transport de notre région.

Un autre point que je souhaitais évoquer est la question du découpage en lots de l'offre SNCF. Ici, on est sur la compétence de la billettique et de tout ce qui lui a trait, c'est-à-dire la gestion du matériel, l'entretien du matériel. On sait que cette maintenance est un point névralgique. Quel est le taux de pannes actuel ? Il y a des machines très vieillissantes. Y a-t-il un plan ambitieux de redéploiement de machines billettique nouvelles, adaptées aux personnes en situation de handicap ? C'est une demande qui remonte souvent des associations d'usagers. Nous devons nous donner les moyens de gérer ce point névralgique de la billettique car il y a une grosse attente de beaucoup d'associations d'usagers dans les Hauts-de-France.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Des études ont été menées en 2021 et 2022 afin de définir, d'une part, l'architecture globale d'un futur système régional de distribution et d'information des voyageurs commun à tous les services régionaux de transport ferroviaire et routier, et d'autre part, les complémentarités fonctionnelles avec les outils mis en œuvre par les deux syndicats mixtes de la région, Hauts-de-France Mobilités et le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise. Autrement dit, le travail est fait pour que la région puisse s'appuyer sur les fonctionnalités offertes par le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, notamment le support Pass Pass et la centrale de vente Pass Pass.

Ce dont on parle ici est bien plus large que cela. Je donne quelques exemples. La centrale de vente Pass Pass ne propose qu'un achat en ligne. Il n'y a pas de titre papier ou dématérialisé par QR code. Pour les équipements, la centrale ne prévoit pas de distributeurs automatiques ou d'outils de contrôle. Pour le service après-vente, la centrale renvoie les usagers vers les réseaux concernés. La réalité est que chaque réseau de transport, qu'il soit urbain, interurbain ou ferré, dispose de son propre système de distribution de billettique et d'information des voyageurs adapté à son périmètre et aux besoins de ses usagers. C'est donc à la région, en tant qu'autorité organisatrice, de maîtriser la gestion et la distribution de l'information aux usagers de son offre ferroviaire et

routière, ce qui n'est aujourd'hui pas totalement le cas, notamment pour nos TER. Le développement du système régional de distribution va nous permettre de reprendre la main vis-à-vis de la SNCF et permettra à la centrale Pass Pass de vendre la totalité de l'offre régionale, ce qui reviendra à une très grande avancée par rapport à aujourd'hui. C'est pourquoi je propose le rejet de cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Explication de vote de Claire MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Nous voterons contre cet amendement. Il me semble, Monsieur POIX, que vous étiez présent lors du dernier conseil de Hauts-de-France Mobilités durant lequel j'ai demandé si Oise Mobilité, dont la carte va être rattachée à la carte Pass Pass, pourrait se mettre sur la même billettique. Il m'a été répondu que cela allait demander plusieurs années. Il faut bien que les choses restent indépendantes et on ne peut pas dire aujourd'hui que toute la région Hauts-de-France pourra passer par cette billettique, puisque l'Oise Mobilité ne pourrait pas en faire partie et passer par ce moyen. Nous voterons donc contre votre amendement.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00123

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Monsieur POIX et Madame DELLI.

M. POIX : Il me semblait que, dans le cadre de nos échanges au sein de Hauts-de-France Mobilités, certaines machines de billettique étaient en cours de déploiement, notamment une à Lens. Est-ce que cela va venir s'intégrer à tout cela ou est-ce que c'est encore quelque chose de différent ? L'objectif final est que l'on puisse prendre les transports de la région avec un support unique et que l'on puisse accéder à tous les titres de transport des AOM partout où l'on se trouve. Cela fait bien 15 ans que c'est lancé. Il va falloir que l'on arrive à quelque chose de concret. On a l'impression que l'on va rajouter une tranche à ce salami administratif.

Il y avait une question liée à la question tarifaire de la billettique. J'avais posé une question à Monsieur ENGRAND lors de la dernière séance sur le tarif de bord. Actuellement, on peut prendre le tarif à bord en cas d'absence de billettique, de guichet ouvert ou de machine dans les gares. Un usager qui vient se présenter au contrôleur de bonne foi peut prendre son billet à bord avec l'arrondi à l'euro supérieur. Est-ce que vous nous confirmez, comme ce que Monsieur ENGRAND a pu dire, que dans la discussion avec la SNCF, il ne va pas être question de faire une surfacturation à bord dans ce cas précis des usagers qui viendraient à prendre leur billet à bord du train parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de le faire dans les gares où ils sont montés ? C'est une question que je voulais vous poser, Monsieur DHERSIN.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Je vais faire l'explication de vote. Personne n'a peut-être voulu prononcer le fameux mot de l'ouverture à la concurrence. Pourtant, c'est un sujet qui est clair, et vous le savez, Monsieur DHERSIN, sur la billetterie. Partout où l'on a de l'ouverture à la concurrence, malheureusement... Vous avez évoqué, Madame MARAIS, le fait que ce n'est pas normal que l'on ne soit pas dans une plateforme commune entre l'Oise et le Nord - Pas de Calais. L'ouverture sous de vraies plateformes ouvertes devrait pouvoir avoir lieu, mais avec l'ouverture à la concurrence, chacun va essayer, et cela va aller beaucoup plus loin, parce que les plateformes ne se font pas de cadeau entre elles, surtout dans les transports. La question des données... Vous allez voir que pour la billetterie... Déjà aujourd'hui, on a les *open access*. Tout le monde va vouloir...

Derrière, il y a ce qui tue. Ce qui m'intéresse le plus, ce sont les guichets. Dans les guichets, il y a quelque chose qui ne peut pas aller. On ne peut pas faire de l'ouverture à la concurrence par des machines, il faut de l'humain, parce que certaines personnes âgées, par exemple, n'ont pas accès à cet outil numérique qui va poser énormément de problèmes. Nous avons besoin de très réhumaniser les gares. Dans le suivi de la billetterie, nous avons l'obligation d'accompagner les voyageurs, et sur la question de l'information, parce que la billetterie, ce n'est pas seulement acheter des billets. Nous avons aussi besoin d'un service d'accompagnement de nos voyageurs des usagers. Quand je lis la délibération, Monsieur DHERSIN – vous me connaissez, nous sommes tous les deux attentifs à ce sujet –, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Les guichets perdureront quoi qu'il arrive. Ce n'est pas parce qu'on change de système qu'on supprime les guichets. Nous ne voulons plus dépendre exclusivement, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, du système de la SNCF. Il faut que l'on bouge sur la façon dont on veut faire demain.

Sur la vente à bord, on remarque qu'en ce moment – c'est pour cela que l'on a un débat –, de plus en plus de gens n'achètent pas leur ticket. Il y a un système qui ne tourne pas très bien et qui fait que, dans le premier wagon, si le contrôleur doit traiter 7 ou 8 personnes, sur certaines distances, il ne peut plus traiter les autres. On remarque actuellement que de plus en plus de gens ne prennent pas de billet parce qu'ils sont au bout du train et savent qu'ils ne seront jamais contrôlés. C'est une perte énorme que l'on est en train de quantifier. On fait une étude pour savoir ce que cela nous coûte.

M. LE PRESIDENT : Madame D'HALLUIN.

MME D'HALLUIN : Merci, Monsieur le Président.

Avec la mise en place de l'ouverture à la concurrence de nos TER Hauts-de-France, vous nous faisiez la promesse d'un service plus efficace et moins cher. Comme nous l'avions dénoncé, une des premières conséquences à cette politique est que la région va dépenser 22,7 millions d'euros pour la mise en place d'un système régional de distribution et d'information voyageurs, alors que celui-ci existe déjà sous d'autres formes avec la SNCF, notamment des guichets. Cet argent aurait pu servir à répondre aux besoins de la population de notre région plutôt qu'à vos envies de libéralisme exacerbé. En termes d'efficacité, nous en reparlerons.

En cohérence avec nos positions sur ce sujet, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? (*Non*)

Vote sur la délibération n° 2023.00123

Adoptée à la majorité

2023.00268 - Convention avec SNCF Réseau relative au financement des études Avant Projet de modification et électrification d'installation du Réseau Ferré National - RFN - pour le raccordement d'un nouveau centre de maintenance des rames voyageurs à Beauvais

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER pour l'amendement n° 1.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, dans l'article 14, en page 16 de l'annexe n° 1 de la convention de financement « conditions générales financeur public » page 382, remplacer le paragraphe suivant « *les études réalisées dans le cadre de la convention de financement restent la propriété de SNCF Réseau, maître d'ouvrage* » par : « *Les études réalisées dans le cadre de la convention de financement seront la propriété du Conseil régional des Hauts-de-France, financeur unique, et de SNCF Réseau* ».

Notre collectivité finance l'entièreté des études préliminaires de modifications d'installation pour la création de ce nouvel atelier de maintenance en engageant la phase avant-projet portant sur l'électrification de la voie mère jusqu'à l'entrée du nouveau site de maintenance, sur la création du raccordement ferroviaire de la première partie de l'ITE et sur les travaux de libération de Beauvais. En tant que financeur unique, nous devons exiger d'être copropriétaire et de pouvoir disposer de ces études au même titre que SNCF Réseau.

M. LE PRESIDENT : Madame D'HALLUIN, vous voulez intervenir sur l'amendement n° 1 ou sur la délibération ?

MME D'HALLUIN : Sur la délibération.

M. LE PRESIDENT : C'est donc Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce point juridique. Des études réalisées dans le cadre des conventions de financement portées par SNCF Réseau en tant que propriétaire du foncier et en tant que maître d'ouvrage restent propriété de SNCF Réseau. Nous sommes bien dans ce cas pour cette convention portant sur le raccordement ferroviaire du futur centre de maintenance de rames voyageurs Beauvais. Cependant, la région Hauts-de-France, en tant que financeur, disposera de tous les livrables produits au cours de ces études. Elle aura également un droit de regard sur leur déroulé. Un planning prévisionnel de réunion a été arrêté de sorte qu'un suivi régulier soit opéré. Les résultats définitifs de ces études seront communiqués à la région. Ce droit d'usage lui confère alors la faculté de poursuivre la procédure d'acquisition des terrains et la construction du futur technique centre. Dès lors, il n'y a pas lieu d'accepter cet amendement, donc je propose le rejet.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés
sur la délibération n° 2023.00268

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération 268, Madame D'HALLUIN avait demandé la parole.

MME D'HALLUIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous constatons une nouvelle fois que pour satisfaire votre projet néolibéral, vous êtes prêts à gaspiller de l'argent public. En effet, il est probable que ce nouvel atelier de maintenance soit exploité par un concurrent. Pour nous l'investissement public doit rester au service public. En l'absence de garantie que cet équipement reste public, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Nous allons être dans le même objet. Nous allons rénover les ateliers de maintenance qui vont être ouverts à des filiales privées, donc il y a quelque chose qui, pour moi, résulte de ce qu'il ne faut pas faire. Je crois que lorsqu'on veut véritablement mettre en place un service public, on rénove et on fait en sorte que nos services publics soient bâtis sur des fondations lourdes. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : La question majeure est le financement de nos infrastructures qui est au cœur du débat de cette délibération. Les opérateurs privés et les filiales doivent contribuer également. Ici, les investissements publics vont bénéficier directement à la filiale qui va prendre en charge ces centres. Ailleurs en Europe, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, en Allemagne, en Italie et en Espagne, l'infrastructure est massivement directement subventionnée par l'État. Les opérateurs se contentent de payer des redevances de circulation. Il s'agit essentiellement d'un coût marginal d'exploitation fixé à l'avance sur des trajets précis. Le poids des subventions publiques est dominant sur le réseau. En France, ce sont les opérateurs qui financent l'exploitation et la maintenance. 96 % des revenus de SNCF Réseau proviennent des péages versés par les opérateurs. Par conséquent, on a fait le choix d'un prix des péages beaucoup plus important qu'ailleurs et cela va avoir des impacts

concrets : 18 euros par kilomètre sur le train voyageur non conventionné, contre 1,9 en Allemagne ou 7 en Espagne. Ce financement n'est pas bon, il doit être revu pour éviter que la puissance publique, en particulier les régions, soit la seule à porter ces investissements. Depuis 2018, nous avons fait un choix contraire ; nous avons fait le choix de faire payer les voyageurs et les salariés sur le financement des réseaux, même en subventionnant des abonnements pour les trains du quotidien.

Je pense qu'il faut que, si l'on s'élève à un autre niveau de débat, l'on porte des revendications très claires sur la fin des ristournes pour les opérateurs qui arrivent, sur le voyageur comme sur le fret. Il faut aussi une égalité de traitement entre les opérateurs sur le financement des fonds de concours. Les règles du jeu doivent changer, sinon nous sommes condamnés à répéter le même spectacle à chaque délibération dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Une précision, Monsieur DHERSIN ?

M. DHERSIN : On reste propriétaire des centres, et le fonctionnement sera assuré par l'opérateur choisi pendant la durée de la convention. On reste propriétaire, donc on n'investit pas pour le privé ou pour des filiales. On est bien propriétaire de ces centres.

MME DELLI : (*intervention inaudible*)

M. DHERSIN : Évidemment, et c'est compris dans le prix.

M. LE PRESIDENT : Pas de conversation à caractère privé, Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : On applique la loi européenne.

M. LE PRESIDENT : Si c'est la loi européenne, cela s'appelle un règlement ou une directive.

M. LE PRESIDENT : Madame MARAIS-BEUIL, vous avez la parole pour deux minutes.

MME MARAIS-BEUIL : Merci.

Je pense que ce sont enfin des travaux bienvenus sur la gare de Beauvais. Nous les attendions depuis longtemps. On va peut-être enfin avoir un train qui fonctionne. Paris-Beauvais en une heure, on le promet depuis des années, mais rien ne vient. Parfois, il y a quatre heures de retard, et les trains à l'heure, chez nous, on ne connaît pas. Il y a une ouverture à la concurrence, mais si cela permet de faciliter la concurrence et le trajet de tous les voyageurs qui prennent le train à Beauvais, je peux vous dire que c'est attendu et que nous l'espérons depuis très longtemps. Ces travaux sont nécessaires. Ils viennent avec une ouverture à la concurrence qui sera finalisée dans quelques mois. Ne perdons pas de temps, les Beauvaisiens ont attendu depuis très longtemps.

Vote sur la délibération n° 2023.00268

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00615 - Financement des titres régionaux Mon Abo TER + pour l'année 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX a déposé l'amendement n° 2.

M. POIX : Cela concerne l'aide de la région aux AOM pour améliorer l'offre Mon Abo TER+. Dans la partie « décide », je propose d'ajouter le texte suivant : « *La région accompagne les AOM pour permettre à celles chez qui ce n'est pas encore possible de cumuler le dispositif Mon Abo TER+ avec un abonnement mensuel sur le réseau urbain couvert par ces AOM* ». En effet, on s'est rendu compte que toutes les AOM ne proposaient pas l'offre maximale train plus transport urbain en abonnement mensuel, ce qui est dommage. Cela permettrait d'optimiser le dispositif Mon Abonnement TER+ en aidant au déploiement d'une offre combinée train et transport urbain sur tout le périmètre des AOM partenaires de la région. Nous proposons que la région mette à disposition son expertise et son aide technique pour accompagner les AOM dans l'élargissement du dispositif. L'extension de ce dispositif aurait l'objectif concret d'encourager l'utilisation des transports en commun, de renforcer l'intégration multimodale et l'interopérabilité, d'améliorer l'offre et l'intégration entre les différents réseaux. C'est un amendement d'intérêt général ou d'extension des dispositifs existants.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN ?

M. DHERSIN : La région finance déjà les autorités organisatrices de la mobilité pour la mise en œuvre d'une tarification combinée TER plus abonnement urbain, qui est très avantageuse pour l'utilisateur. L'Ab TER est un abonnement tout public qui permet de voyager en illimité sur un trajet. Cette tarification combinée permet à l'utilisateur d'acheter simultanément, auprès du réseau de distribution TER, un parcours ferroviaire Mon Abo TER et un abonnement hebdomadaire urbain. L'abonnement hebdomadaire urbain correspond mieux aux besoins des usagers, surtout depuis le développement du télétravail. Cependant, une réflexion va être menée quant à la prise en charge de l'abonnement mensuel.

La tarification Mon Abo TER+ est actuellement en place dans les périmètres de transport urbain d'Arras, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Artois Gohelle, Métropole européenne de Lille, Maubeuge et Valenciennes. Le financement de cette tarification dépend également de l'instauration de la gratuité de certains réseaux, par exemple celui de Calais en 2021 et celui de Douai en 2022. La région est à l'écoute des besoins des AOM, donc il n'y a pas lieu pour moi d'accepter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00615

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 3 de Karima DELLI.

MME DELLI : Merci, Président.

Cet amendement est un amendement de bon sens. Dans notre région, le train est au cœur de notre stratégie écologique et énergétique. Lorsqu'on parle du train avec les citoyens, la première chose dont ils nous parlent est la question du prix, qui est perçu comme trop élevé. Je rappelle que le prix du train est beaucoup trop élevé par rapport à certains billets d'avion. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose une innovation : mettre en expérimentation dans notre région le ticket climat. On va rendre le train plus attractif en mettant en place un forfait mensuel qui permet de voyager de manière illimitée, pas seulement sur une ligne ou sur un trajet, mais de façon illimitée dans notre région, à l'image notamment de ce qu'il se passe en Allemagne, en Autriche, en Espagne. On pourrait être la première région qui expérimente ce dispositif.

Ce ticket climat est un véritable relais parce qu'il va mettre en exergue tout ce qui n'ira pas dans notre région en termes d'investissement. C'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous demande de soutenir cet amendement qui est un levier pour le climat, pour le pouvoir d'achat de nos citoyens, mais aussi pour leur rendre accès, notamment à la veille des vacances, au droit aux vacances.

M. LE PRESIDENT : Franck DHERSIN pour la réponse sobre, efficace et précise.

M. DHERSIN : On va essayer, Monsieur le Président.

Madame DELLI, cet été, comme chaque année depuis le Covid, avec l'opération éTER, nous permettons à nos usagers de voyager pour 1 euro du 7 juillet au 27 août vers les gares de destination mer, nature ou ville. En 2022, un peu plus de 250 000 billets ont été vendus. Le succès de l'opération, qui est croissant, ne se dément pas, et ils nous remercient pour cela. Cela contribue au dynamisme de l'économie touristique régionale pendant tout l'été.

Au-delà de éTER, la région se mobilise tout au long de l'année pour les habitants des Hauts-de-France. Depuis 2015, la région n'a pas augmenté ses tarifs TER malgré l'inflation, et sa gamme tarifaire reste l'une des plus attractives de France, avec une tarification solidaire importante, des tarifs coups de pouce à moins 75 %, des abonnements étudiants et boursiers gratuits, des cartes de réduction pour des trajets à moins 50 % pour le détenteur et trois accompagnants. On travaille constamment pour améliorer notre gamme tarifaire. En revanche, votre proposition qui consisterait à ouvrir à tous un abonnement illimité pour 9 euros pose la question du financement et des pertes de recette qui peuvent se chiffrer en millions d'euros sur ce sujet. Cela va engendrer de manière certaine un effet d'aubaine pour les usagers qui prennent déjà le train et qui peuvent parfaitement payer un juste prix pour ce transport. C'est pourquoi je demande le rejet de cet amendement.

Amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00615

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : L'amendement n° 4 de Karima DELLI.

MME DELLI : Ce n'est pas une redondance, c'est parce que vous avez fait un focus sur l'été. Il faut commencer à expérimenter l'ouverture d'un abonnement à prix fixe avec des mobilités illimitées durant toute l'année, ce qui n'est pas pareil. J'ai reposé l'amendement, parce que les deux explications méritent de faire la différence.

Je me permets, à travers cet amendement, de vous poser une question, Monsieur DHERSIN. Le gouvernement a dit qu'il allait mettre en avant la mise en place d'un pass attractif avant l'été. Monsieur Clément BEAUNE a dit seulement pour les Intercités, ce qui est une injustice, parce qu'il y a des Intercités en Bretagne et dans les Hauts-de-France, mais les lignes sont tellement minimes que cela ne coûte rien à l'État et cela ne coûte rien aux régions. C'est un coup de com' et pour se faire plaisir.

Je crois que la mobilité n'a pas besoin de se faire plaisir. Nous devons répondre à la mobilité des gens et du quotidien. C'est la raison pour laquelle je demande que notre région puisse expérimenter cet abonnement de manière illimitée sur toutes les lignes. Monsieur DHERSIN, nous en avons déjà parlé, je pense qu'en termes d'attractivité du train et de pouvoir d'achat, c'est un message lancé au gouvernement pour être leader sur cette question à l'échelle française.

M. DHERSIN : Une partie de la réponse a déjà été donnée. Nous avons des partenariats tarifaires avec d'autres autorités organisatrices de la mobilité *via* les deux dispositifs. Pour Mon Abo TER+, j'ai dit comment on travaillait avec l'État et l'agglomération. Avec un titre ou un abonnement urbain, les usagers peuvent monter dans le TER, dans le ressort territorial du réseau de transport urbain concerné. La Communauté urbaine de Dunkerque et la Métropole européenne de Lille sont concernées par cette intégration tarifaire. Au regard des enjeux de mobilité que nous partageons, la région étudie des solutions tarifaires illimitées pour le TER, à l'image de ce qui se fait notamment en Allemagne, avec la mise en place d'un abonnement à 49 euros. Il est important de noter qu'une telle décision emporterait une perte de recettes très importante sur notre réseau et viendrait créer un déséquilibre insoutenable dans le développement du TER. Le projet mis en place en Allemagne se fait avec la participation de l'État. L'État français n'envisage pas, à ma connaissance, le même soutien. À l'État de dire oui. Si l'État dit oui, je suis certain que nous et d'autres régions irons dans ce sens. C'est pourquoi je propose de rejeter cet amendement.

Amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00615

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Nous avons terminé avec les amendements, donc nous sommes sur la délibération. Karima DELLI.

MME DELLI : Sur cette délibération, nous allons voter pour. Monsieur DHERSIN, vous avez raison. Vous êtes en train de dire : « votre idée du ticket climat n'est pas une mauvaise idée, mais financièrement, on a besoin de l'État ». Les présidents de région ont demandé à l'État un plan sur le train et ils ont réussi à avoir le plan des 100 milliards. C'est maintenant qu'il faut créer le rapport de force pour dire : « si l'on met en place ce dispositif qui va nous coûter, la première année, entre 2 et 3 milliards d'euros, c'est dans le plan des 100 milliards d'euros qu'il faut le demander. Si nous ne demandons rien au plan national, nous n'allons rien avoir. Si nous demandons une somme d'argent avec un dispositif appelé « ticket climat » qui permet à tous les habitants de la région de se balader dans tous les TER de manière illimitée avec un abonnement par mois, je peux vous assurer que nous serons derrière vous et nous pourrions récupérer cet argent. La question est comment nous créons le rapport de force pour mettre en place ce dispositif, être soutenus par l'État et être les leaders sur ce dispositif en France.

J'espère que l'on va y arriver, Monsieur DHERSIN, parce que je pense que c'est la question qui permet de redonner de l'attractivité, mais aussi de donner à nos habitants un coup de pouce pour le pouvoir d'achat. La voiture, ce sera trop cher demain. Regardez le prix explosif de l'essence, ce ne sera pas possible. Si l'on fait du gagnant-gagnant pour nos habitants, pour nos infrastructures, pour l'attractivité et pour le climat, c'est maintenant qu'il faut le faire.

M. LE PRESIDENT : Plus de train, oui. La fin de la voiture, non.

MME DELLI : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Je retire mon intervention.

Vote sur la délibération n° 2023.00615

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00617 - Réciprocité tarifaire avec la région Grand Est et SNCF Voyageurs pour l'année 2023

Vote sur la délibération n°2023.00617

Adoptée à l'unanimité

2023.01045 - Renfort routier pour l'acheminement des usagers éTER vers les plages de Berck et du Touquet

M. LE PRESIDENT : Julien POIX, Karima DELLI.

M. POIX : On parlait tout à l'heure d'éTER, un dispositif symbole de la volonté de la région de participer à ce droit aux vacances, qui est difficile à atteindre pour beaucoup de nos concitoyens. Ici, le dispositif vise en particulier celles et ceux qui sont les plus éloignés du littoral, on parle de la Sambre Avesnois, de la Thiérache, de la Picardie également. C'est un dispositif que nous soutenons, bien entendu, un dispositif qui prend de l'ampleur, puisque, cette année, vous avez fait le choix de mettre des navettes à disposition dans le cadre de cet accès à la mer, de ce droit aux vacances. On peut se féliciter de la pérennité et de la force d'engagement de la région sur ce dispositif, avec cette offre gratuite.

Cependant, on remarque un détail qui nous interpelle, c'est l'absence de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, la « CBA2M », qui n'a pas voulu intégrer ce dispositif gratuit. On est un peu interloqué. De quoi aurait peur la « CBA2M » ? Y a-t-il un avis, non de tempête, mais de peur sociale sur la côte d'Opale ? A-t-on peur du raz-de-marée des glacières et des parasols Ricard, qui peut faire peur ? Empêcher l'accès gratuit à nos concitoyens de certaines plages du littoral, certaines stations balnéaires, comme Camiers, Merlimont, etc., peut poser des questions. Vit-on un *remake* de 1936, où certaines personnes avaient peur de voir débarquer les ouvriers, qui étaient rebaptisés les « salopards en casquette », sur les plages du littoral ? Je ne sais pas.

En tout cas, qu'une collectivité hisse le drapeau rouge contre ce dispositif d'éTER est assez surprenant et nous laisse pantois. Je ne sais pas si l'on peut avoir des explications ici ou si je vais devoir aller jusqu'à la « CBA2M » pour en avoir. En tout cas...

M. LE PRESIDENT : CA2BM.

M. POIX : Excusez-moi, « CBA2M ».

M. LE PRESIDENT : C'est normal que l'on ait du mal à nouer le dialogue, lorsqu'on écorche, après.

M. POIX : Je pose la question. Aurai-je une réponse ici ou ailleurs ? Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT : Plutôt ailleurs !

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Je vais vous dire, on le fait, car je veux que les personnes puissent aller partout. Le problème est que certaines gares ne desservent pas les plages. Alors, comment fait-on ? Les glacières ne sont pas à roulettes. Les parasols ne sont pas non plus à roulettes. Je veux que les personnes puissent avoir accès à l'ensemble des plages. Voilà pourquoi il faut aussi compléter le dispositif. C'est tout. C'est ainsi et cela me convient très bien. Il n'est pas question qu'une seule plage de notre littoral ne puisse pas accueillir les bénéficiaires éTER. Voilà ce que je voulais dire.

Pour le reste, j'adore...

M. COULON : Les glacières.

M. LE PRESIDENT : Oui. Monsieur COULON, si vous me permettez cette digression, lorsque quelqu'un a inventé la plage de l'Hôtel de ville à Saint-Quentin, qui était la première en France, le grand plaisir, c'était de voir les habitants des quartiers venir avec leurs glacières et leurs parasols. Vous n'aviez pas cela à Laon, à l'époque, Monsieur COULON.

Vote sur la délibération n°2023.01045

Adoptée à l'unanimité

2023.01204 - Convention de transfert de 3 locomotives BB 15000 Intercités vers le parc TER Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, Madame DELLI.

M. POIX : Les locomotives, la convention de transfert de trois locomotives BB 15000 Intercités, justement, vers le parc TER Hauts-de-France. Non, nous n'allons pas ouvrir un musée du ferroviaire, puisque les locomotives proposées, la plus ancienne date de 1978. J'ai regardé. Plus sérieusement, j'ai bien compris que ces machines serviront en transition et dans l'attente de la livraison de nouveaux matériels, à la suite de défaillances techniques

sur d'autres matériels existants. Néanmoins, on peut se poser des questions. Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, les collectivités, les régions pourront-elles, demain encore, avoir accès aussi facilement à ces matériels de secours, lorsque des opérateurs privés, les ROSCO, sociétés de location de matériels roulants, seront les gestionnaires de ces matériels transférés, comme le préconise l'Autorité de régulation des transports dans l'un de ses rapports ? Notre marge de manœuvre pour trouver des matériels de substitution se trouverait fortement réduite.

Une deuxième question vu l'âge de ces matériels, c'est la question – chère à mon cœur – de l'amiante et du lieu d'entretien de ces matériels roulants, qui doit être situé à proximité du théâtre d'opérations, où elles vont intervenir. C'est une question particulièrement importante pour les ex-Transiliens et les trains Corail précisément. Anticipons aussi la fin de vie de ces matériels, qui ne saurait tarder. Qui va payer le désamiantage et le démontage, la déconstruction finale de ces trois locomotives ? Est-ce déjà prévu dans la convention ? Où seront-elles mises en maintenance ? Je ne sais pas si les technicentres des Hauts-de-France sont aptes à effectuer ce désamiantage et cette déconstruction des trois matériels roulants. Je pose ces questions à Monsieur DHERSIN. J'espère que j'aurai quelques réponses.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI.

MME DELLI : Je suis d'accord avec Julien POIX sur tout ce qu'il a dit. Il y a déjà un très beau musée du train à Bruxelles. J'espère que vous avez eu l'occasion d'y aller.

La véritable question est : pourquoi allons-nous récupérer trois locomotives dans notre parc, qui ne serviront pas à grand-chose ? La véritable question est : n'est-ce pas le moment de se dire que l'industrie verte, elle se fait déjà chez nous avec le vélo, les *gigafactories*, etc., mais l'industrie du train ? Comme le disait Monsieur Julien POIX, il est peut-être temps de faire la première politique industrielle, notamment d'économie circulaire sur ce train, qui pourrait être lancée. On a la capacité, grâce à nos ingénieurs et nos entreprises, de lancer cette entreprise.

Je suis plutôt pour dire que, lorsqu'on nous dit que l'on va rapatrier trois locomotives qui datent d'il y a très longtemps, avec des conditions de vie un peu détériorées, d'une manière incroyable, il est peut-être temps de dire que l'industrie du train, c'est aussi l'industrie d'une seconde vie du train.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? (*non*)

Vote sur la délibération n°2023.01204

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01212 - Avenant 8 portant sur la rétrocession pénalités Regio2N Picardie et Avenant 11 portant sur la rétrocession pénalités Regio2N Nord-Pas-de-Calais

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX, Madame DELLI.

M. POIX : Il n'y aura pas d'intervention de ma part sur cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, pareil ?

MME DELLI : Pareil.

Vote sur la délibération n°2023.01212

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2023.01143 - Convention de mandat entre la région et Mobi.Oise pour confier à Mobi.Oise l'encaissement et le reversement des recettes des M-Tickets et de la e-boutique du site oise-mobilite.fr

Vote sur la délibération n°2023.01143

Adoptée à l'unanimité

03 – Autres services de mobilités (dont mobilité inclusive, Aide au Transport)

2023.01023 - Assistance relative aux interventions de la région Hauts-de-France en matière de mobilité solidaire - Affectation complémentaire

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, Monsieur POIX.

MME DELLI : Pas d'intervention pour moi, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX ? Monsieur POIX ?

Pas encore, Monsieur COULON. C'est vrai qu'il faut repartir à la conquête du mois de juin, mais on n'est pas encore dans les vacances scolaires.

M. POIX : 1023, je l'ai retrouvée, Monsieur le Président. Il aurait été dommage de ne pas pouvoir...

M. LE PRESIDENT : Après, on dit que les trains sont en retard !

M. POIX : Désolé. L'année a été longue d'un point de vue professionnel. L'année scolaire ne se termine que demain.

L'assistance relative aux interventions de la région en matière de mobilité solidaire, cela concerne l'argent versé dans le cadre des PAMS. Vous m'arrêtez si je me trompe, Monsieur DHERSIN, si je suis bien dans le sujet. J'avais un exemple précis en tête, notamment la question du nord de l'Aisne, la Thiérache. Là-bas, le crédit alloué pour aider aux déplacements des personnes au RSA ou en recherche d'emploi, dans le cadre de l'aide au retour à l'emploi, n'a pas été intégralement consommé. Ce sont des informations que je tiens du conseil départemental de l'Aisne. Les objectifs n'ont pas été atteints. Le bilan des plateformes de mobilité pour ce département en particulier est très contrasté. Les freins à la mobilité ne sont donc pas levés, notamment en Thiérache, puisqu'il y avait un objectif de 150 transports solidaires budgétés, 7 seulement ont été utilisés. Pourtant, dans ce secteur, 40 % des bénéficiaires du RSA n'ont pas le permis, sur l'étude qui a été menée.

Depuis 2019, dans l'Aisne, seulement 80 permis ont été financés par le département. Cela n'implique pas les dispositifs régionaux. Je vous rappelle également que, malgré les amendements que l'on avait déposés lors du vote du budget, les bénéficiaires du RSA et les personnes en recherche d'emploi sont exclus d'une grande partie des dispositifs d'aide à la mobilité mis en place par la région, ce qui entrave leur retour à l'emploi. On sait que, dans le cadre du chemin de retour à l'emploi, la mobilité est primordiale.

Le copilotage des plans d'action commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) avec les départements nous donne une nouvelle responsabilité : nous assurer de l'efficacité des dispositifs mis en place et le contrôle également, contrôler l'efficacité des deniers publics engagés. Je voulais savoir ce que devient l'argent dans le cas où tous les crédits, comme dans le département de l'Aisne, n'ont pas été utilisés. Comment se passent la régulation et le contrôle de ces crédits ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Non ? Alors, non.

M. DHERSIN : C'est l'argent du département.

Vote sur la délibération n°2023.01023

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Grandes infrastructures de transport

01 – Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.01324 - Engagement de la région Hauts-de-France en faveur du Service Express Régional Métropolitain et l'étoile ferroviaire de Lille

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, Monsieur POIX. Que serait une délibération ferroviaire sans vos interventions en tandem ? La 1324.

MME DELLI : Oui, j'y suis.

Sur le Réseau Express Régional, une nouvelle voie ferroviaire entre Lille et le bassin minier entend également la mise en place de deux gares souterraines à construire et des kilomètres de tunnels à creuser sous Lille. Ce projet s'annonce un peu pharaonique. Il faut dire la vérité : nous sommes, dans ce projet, à une projection de budget d'un peu plus de 10 milliards pour l'instant. Rien que sur la ligne Hénin-Beaumont, donc à deux voies, qui sera le tunnel à 37 kilomètres, avec l'objectif d'en faire un *hub*, il faut compter 8 années d'études techniques et de consultation, plus 4 années supplémentaires pour le chantier, rien que sur cela.

La troisième gare à Lille, lorsqu'on va agrandir Lille-Flandres qui est déjà saturée, qui ne pourra pas accueillir tel quel d'autres voyageurs, en plus de l'aéroport de Lesquin, la vraie question est : qui va payer ? Est-ce que ce sera l'Europe ? Là, on a vu, Monsieur BERTRAND, vous avez eu raison de le redire, notamment avec le barreau Roissy-Picardie, où l'on voit que l'Europe, déjà, présentait, car ce n'est pas l'Europe. La France, tel qu'elle l'a déposé, n'a pas su défendre son dossier. C'est un scandale.

M. LE PRESIDENT : Exactement. Ce n'est pas de la faute de l'Europe.

MME DELLI : Non, ce n'est pas de la faute de l'Europe.

Deuxièmement, les collectivités qui ne sont pas aidées, même en matière de moyens financiers, face à ce projet coûteux, comment vont-elles faire ?

Le troisième point que je tiens à dire, c'est que, d'ici là, on ne va pas attendre 12 ans, puisque cela va prendre beaucoup de temps de faire ce réseau. Il faut mettre notre priorité absolue, je l'ai déjà dit, Monsieur DHERSIN, sur l'existant. Il faut renforcer la cadence, la fréquence, notamment plus de TER pour plus de voyageurs. C'est cela qui nous permettra d'avoir un vrai réseau. Ce réseau, qu'on le veuille ou non, il faut aussi voir comment il va réconcilier non seulement cette grande métropole, mais aussi la périphérie. C'est l'enjeu majeur d'un véritable réseau métropolitain.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Très rapidement, je voulais revenir sur un point précis. Il faut que, dans le cadre des discussions avec l'État, l'accent soit également mis sur le développement des solutions de fret, car les aires urbaines vont devoir, si l'on veut baisser le flux de voitures qui rentrent dans les aires urbaines, il faut aussi baisser le flux de camions. On sait très bien que c'est un point nodal, notamment sur la métropole lilloise. Il faut le garder en tête, de mettre dans la balance la redynamisation et la régénération des capillaires de fret, et d'utiliser aussi ce qui a existé à Lille. Je reparle de la gare de fret de Lomme-Délivrance, qui est à disposition. Cela pourrait être un outil intéressant à mettre dans la balance, si l'on veut éviter que les camions rentrent dans l'hypercentre. C'est la politique du dernier kilomètre, le point de rupture de charge à la lisière de la ville. Cela rentre aussi dans les politiques de mobilité. On est plus dans les flux de marchandises, mais c'est important de le garder aussi à l'esprit.

Monsieur DHERSIN, dans le cadre du prochain CPER, le volet Transports, l'État va-t-il intervenir sur le financement des études ou cela sera-t-il complètement à la charge de la région ou de la métropole de Lille et SNCF ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN, je vous sens désireux d'intervenir.

M. DHERSIN : Absolument, Monsieur le Président.

Tous les arguments que vous abordez poussent à faire le SERM, évidemment.

MME DELLI : On n'est pas contre.

M. DHERSIN : Je l'ai bien compris.

On est plutôt aujourd'hui en estimation à 7,5 milliards. Vous dire que, dans 7 ou 8 ans, on ne sera pas à 10 milliards, effectivement. Il y en a un autre qui coûte très cher, c'est le SERM de Marseille, qui est à 6,5 milliards. On est déjà à saturation. Vous dites « en attendant », mais non, on ne peut pas. En heure de pointe, on est déjà à saturation. On peut peut-être encore améliorer hors heure de pointe, mais en heure de pointe, on ne peut pas faire plus. On bloquerait tout le système.

La troisième gare est nécessaire. Si l'on n'a pas une gare traversante, retourner un train, c'est à peu près 15 minutes. Si l'on n'a pas de gare traversante, on ne peut pas faire le RER. C'est ce qui nous permet aussi de faire cette branche, qui va vers la Belgique et qui nous permettra demain de demander une aide importante à l'Europe, comme on l'a obtenue pour le canal Seine-Nord. Qui va payer l'infrastructure ? C'est à l'État de le faire. Sur les contrats de plan État-région, je vous confirme que l'on en discute en ce moment, mais il y a bien de l'argent, de manière assez importante, mis par l'État pour les études.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON.

M. COULON : Je retire mon intervention.

M. LE PRESIDENT : C'est un projet structurant pour la région. Il y a un certain nombre de préalables. La première des choses, je l'ai dit à l'État et à SNCF Réseau, on va plus loin le jour où cela commence, barreau Amiens-Creil-Roissy. C'est un préalable maintenant, car je n'ai pas envie de me faire promener. C'est un préalable, avec un sujet en plus. Il y a quelques jours, on a eu une réunion importante sur le sujet, qui ne se résume pas, vous avez raison de le dire, à la MEL, à la région et à l'État. J'ai eu l'occasion de rencontrer le patron de SNCF Réseau. Je lui ai aussi dit les choses : je veux que cela figure tout en haut des priorités de SNCF Réseau. C'est un projet sur lequel le président de la République – je me tourne vers la maire d'Amiens, pas vers la Première Vice-présidente, mais vers la maire d'Amiens –, les engagements qui ont été pris par le Président, ce serait bien que tout le monde dans l'État les sache. La DGITM, par exemple, au hasard, il faudrait tout de même qu'ils mettent en œuvre, puis SNCF Réseau également. Monsieur CHABANEL m'a semblé faire preuve de la meilleure volonté possible. À lui de dire à ses équipes comment cela va se passer et la façon dont ils vont devoir travailler pour tenir les délais et les budgets.

Je veux m'arrêter un court instant sur les budgets. L'État français n'a pas été capable de défendre correctement son dossier auprès de la Commission européenne la première fois et la deuxième fois. C'est l'État français qui est responsable de cet échec. C'est à l'État d'assumer et de payer cette facture à 100 %. C'est tout.

Je me suis laissé dire, car je connais très bien Dominique RIQUET et sa capacité à faire avancer les choses. Je ne serais pas surpris que l'intervention de parlementaires européens – auxquels certains pourront aussi s'associer – nous permette, peut-être, de récupérer une partie de l'Europe. Cependant, cela viendra en moins de la facture de l'État, car c'est à l'État d'assumer son échec. Ce dossier n'a pas été défendu correctement.

Deuxièmement, il y a un surcoût lié à ce que l'on appelle la signalisation. L'État nous avait dit qu'il paierait. C'est tout de même normal, c'est à eux de le faire. Je ne vais pas non plus dire « merci » pour un cadeau qui ne nous est pas destiné et qui est tout simplement ce qu'ils doivent faire.

Il y a le coût de l'inflation – 121 millions d'euros, Monsieur DHERSIN ? – 121 millions d'euros. Sur le coût de l'inflation, entendons-nous bien, on n'est pas non plus des « hurluberlus ». On sait qu'il y a de l'inflation, elle va avoir un impact sur nous. Cependant, attention, le projet a été mis en pause à un moment donné ; par qui ? Par l'État, pendant 2 ans. Je ne vais pas payer l'inflation des attermoissements de l'État à l'époque. Cette partie doit donc être défalquée. Il y a ensuite eu des retards qui ne nous sont pas imputables. Je ne vois pas pourquoi nous payerions l'inflation. Lorsque je dis « nous », c'est la région, mais aussi les autres collectivités. En revanche, que l'on soit à même de prendre en compte des surcoûts d'inflation, en défalquant ce que je viens de dire, car ce n'est pas de notre fait, et à due proportion de la clé de répartition, cela s'étudie. On ne va pas non plus vouloir tout et n'importe quoi.

Puis, il y a les 77 millions d'euros que SNCF Réseau nous a retrouvés, car ils n'avaient pas tout compté. C'est bien cela, Monsieur DHERSIN ? Là, il ne faut pas non plus plaisanter. Ce n'est pas aux collectivités locales de les payer. Que l'État et SNCF Réseau en fassent leur affaire.

Maintenant, j'aimerais aussi que l'on soit crédible sur la date. En effet, au Sénat – noble assemblée, le Sénat, pour celles et ceux qui y sont, pour celles et ceux qui ont envie d'y aller –, un ministre nous a dit que cela démarrerait en 2025. Je veux bien, j'aimerais bien, mais j'ai un doute. Pas besoin de citer des noms. Sur ce sujet, j'ai besoin que l'on recadre bien les choses financièrement et budgétairement, puis que l'on soit crédible sur les délais. En effet, attention. Chez nous, on a bien compris que c'était une priorité pour les élus. Le Préfet de région, honnêtement, chapeau ! Il en fait aussi, il se bat sur ce dossier comme un beau diable. D'accord. J'aimerais que ce soit pareil en Ile-de-France. Ce n'est pas le tout que l'on soit d'accord entre nous, que l'on continue, puis que, à un moment donné, cela avance à un autre rythme. Il faut aussi que le gouvernement dise très clairement aux deux préfets de région – il y en a un que l'on n'a pas besoin de convaincre, Georges-François LECLERC est très investi sur le dossier, mais au niveau de l'Ile-de-France – que c'est aussi un dossier prioritaire. C'est aussi essentiel à mes yeux.

Il y aura donc un comité de pilotage. C'est au Ministre de venir le présider, mais avec des réponses concrètes sur l'aspect financier et des engagements précis sur la façon dont SNCF Réseau va travailler sur ce sujet. C'est le préalable.

On en vient maintenant au RER Hauts-de-France, qui ne sera complètement engagé par le Conseil régional que lorsque les choses commenceront ; pas les études, mais lorsque les choses commenceront sur le barreau Amiens-Creil-Roissy. À ce sujet, plusieurs points : c'est un dossier essentiel pour la structuration de la région. Il ne concernera pas seulement le bassin minier et la métropole européenne de Lille. Vous l'avez précisé tout à l'heure, ce dossier ne pourra voir le jour, comme le canal Seine-Nord Europe, que si l'Europe participe massivement. Il y a deux éléments clés pour cela : il y a l'interconnexion avec la Belgique et l'interconnexion avec Lesquin. S'il n'y a pas Lesquin et s'il n'y a pas la Belgique, cela n'a pas de caractère frontalier, cela n'a pas de caractère européen et l'on ne pourrait rien obtenir de l'Europe. Ne nous racontons pas d'histoire.

D'autre part, l'État doit intervenir dans ce dossier. Attention, pas avec « trois cachous ». La participation de l'État, c'est de l'argent frais. Ce n'est pas le fait que l'État autorise quelqu'un à lever un impôt. Ce n'est pas la même chose. Ainsi, non seulement on n'est pas encore au bout de nos peines, on veut le faire, mais il faut savoir si l'on peut le faire. Il ne faut pas oublier aussi une chose, c'est que nous sommes ceux qui auront la responsabilité de faire rouler des trains. Si je ne me trompe pas, 190 millions d'euros ; c'est bien cela, Monsieur DHERSIN ?

M. DHERSIN : Oui, à peu près.

MME MARTIN : Deux cents millions.

M. LE PRESIDENT : Oui, 200 millions d'euros, si l'on prend l'inflation à ce moment précis, par an. Je ne parle pas de l'acquisition des nouvelles rames. Vous voyez donc que l'on est en droit...

Attendez, Monsieur BATAILLE. Si quelqu'un peut faire de l'air à Monsieur BATAILLE, car je vois qu'il se sent mal.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Voilà tout ce que cela représente.

Puis, il y a un autre sujet : dans les 10 à 15 ans qui viennent, je ne veux pas seulement mettre de l'argent sur le RER Hauts-de-France. Je vais avoir absolument besoin de mieux desservir les liaisons entre Lille et Dunkerque et entre Dunkerque et le littoral. On a quelque chose qui est en train de se passer sur le Dunkerquois. Il faut donc absolument revoir complètement toute cette desserte. Tout le littoral n'a pas le droit d'être oublié.

Je vais plus loin : Valenciennes, s'arrête-t-on là aujourd'hui ? Non, on a besoin, car, derrière Valenciennes, c'est la Sambre - Avesnois. C'est aussi pour cela que je vais avoir besoin de mettre considérablement à niveau. Le « Y » picard, dont on parlait tout à l'heure, va-t-on leur dire : « *Non, attendez. Maintenant, on fait le barreau Amiens-Creil-Roissy, on fait le RER. Dans 20 ans, on en reparlera pour vous* » ? Ce n'est tout simplement pas possible. Je veux donc, on aura l'occasion d'en reparler, une nouvelle ambition ferroviaire dans les années qui viennent. Elle ne peut pas se résumer au seul RER Hauts-de-France, tel que c'est prévu aujourd'hui par l'État. Je vois bien, vous l'avez dit tout à l'heure, tout le monde a découvert que c'était une priorité présidentielle. Très bien, mais derrière, concrètement, il faut savoir ce qu'il y a. En effet, la Première ministre a annoncé, si je ne me trompe pas, 100 milliards d'euros.

M. COULON : Oui.

M. LE PRESIDENT : Si quelqu'un a le début du commencement du financement de ces 100 milliards d'euros, franchement, je vous donne la parole et je vous laisse le temps que vous voulez. Non seulement vous avez vos deux minutes, non seulement vous avez les explications de vote, mais je suis preneur en la matière.

Il faut donc bien voir que, sur des sujets sérieux, on a absolument besoin, dans cette région qui a un très bon maillage, mais où l'on a vraiment des enjeux clés, d'avoir de la part de l'État un dialogue sérieux. Cependant, je ne sais pas avec qui je dois l'avoir. Est-ce le ministre des Transports ? Est-ce la Première ministre ? Est-ce à un autre niveau ? Nous devons le savoir. Si l'on décide de mettre de l'argent, je ne veux pas que l'on amuse les personnes en disant : « *Voilà, il y a de l'argent et le projet va se faire* ». Il faut que l'on soit précis sur les financements, qui paye quoi, puis sur les délais de réalisation et, pardonnez-moi, sur une autre dimension, l'ingénierie, c'est-à-dire pour savoir quand et comment cela se fera.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier, qui entraîne d'autres. Je le répète, il n'est pas question de dire aux autres territoires : « *C'est le RER Hauts-de-France qui va mobiliser nos financements pour 10 ans et vous attendrez la décennie suivante.* » Il n'en est pas question !

Monsieur OUIZILLE ?

M. OUIZILLE : Je voulais juste dire d'un mot, vraiment, notre soutien absolu à la stratégie qui est la vôtre sur la question du Roissy-Picardie et le fait de ne pas s'en laisser conter en se laissant détourner vers d'autres sujets. C'est évidemment essentiel pour l'Oise, c'est essentiel pour le sud de l'Oise. Comme vous l'avez dit, il y a le fait que l'État doit payer ses erreurs et ses errements dans la discussion européenne et le fait que, par ailleurs, vous le savez, car vous nous accompagnez aussi sur ce sujet, nous sommes dans une stratégie où l'on refait complètement la gare centrale de Creil dans ce cadre général. Tout cela nécessite des investissements assez colossaux. On s'investit au maximum sur tout cela, on est au maximum de tout ce que l'on peut faire dans ce contexte.

Je suis aussi très inquiet concernant les interlocuteurs au niveau de l'État. J'ai entendu, dans la même semaine, Clément BEAUNE sur LCI, car vous ne citez pas de nom, je peux en citer. Je n'ai pas de problème avec cela.

M. LE PRESIDENT : Ce n'était pas lui, en l'occurrence.

M. OUIZILLE : C'est pourquoi je vais vous dire la différence avec Monsieur BECHU au Sénat.

M. LE PRESIDENT : Lui, il a fait un rattrapage. Il a dit deux fois du bien de la région ce matin.

M. OUIZILLE : D'accord. Alors, je vais me retenir.

M. LE PRESIDENT : Savoir que je suis en colère.

M. OUIZILLE : J'ai entendu Clément BEAUNE dire sur LCI : « *Non, mais l'histoire n'est pas perdue. On attendra la prochaine fois* ». Puis, deux jours plus tard, j'ai entendu Monsieur BECHU dire : « *2025 reste l'horizon que l'on s'est fixé* ». Je ne sais même pas comment on atteint encore aujourd'hui 2025. Si vous voulez, on ne sait plus à quel saint se vouer ou, en tout cas, à quel ministre se vouer sur ces sujets. Je suis donc vraiment d'accord avec vous, il y a la question du bon interlocuteur, comment on arrive à déboucler ce dossier si essentiel pour nous tous.

Sur la délibération en question, car je vais revenir à la délibération, on s'abstient, en cohérence avec ce que l'on vient de dire sur le fait de donner la priorité, puis les questions qui ont été soulevées par nos collègues également sur les risques liés à ce projet et à son caractère pas forcément suffisant en lui-même.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Personne d'autre ?

MME DELLI : Je voudrais...

M. LE PRESIDENT : Je vous en prie, Madame DELLI.

MME DELLI : Totalemment d'accord avec la stratégie, mais s'il vous plaît, est-ce que, dans les groupes de... Nous ne sommes pas consultés. Le gouvernement fait sa petite feuille de route, nous travaillons un peu avec la région, mais venez nous solliciter davantage. Je peux vous le dire, Monsieur BERTRAND et Monsieur DHERSIN, on va pouvoir se battre dans les 6 mois, si l'on dépose le dossier à temps. On a une fenêtre de tir très courte. Si l'on y arrive, c'est maintenant, cela commence demain. On se tient à votre disposition. Si, dans les 2 ou 3 mois, on n'a pas déposé et bien ficelé le dossier, c'est terminé. On ne reviendra pas. Notre feuille de route est très courte, mais on peut y arriver.

M. LE PRESIDENT : Deux éléments : que ce soit sur Roissy-Picardie, j'ai d'ailleurs eu le patron d'Aéroports de Paris au téléphone cette semaine, pour m'assurer que c'était bien prioritaire pour eux. Il m'a donné des chiffres impressionnants sur le nombre de personnes qui travaillent sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et qui sont des habitants des Hauts-de-France, encore plus particulièrement des habitants de l'Oise : 90 % des agents de Roissy qui habitent dans les Hauts-de-France sont de l'Oise. C'est pour vous donner une idée de ce que cela représente.

Deux éléments : je demande à Franck DHERSIN, sur ces deux dossiers, que vous désigniez un correspondant dans chacun des groupes, de façon que l'on puisse vous informer assez régulièrement de l'état d'avancement du dossier.

Juste un point, sur le dossier Roissy-Picardie, la responsabilité échoit à l'État. J'ai entendu le Ministre dire : « *Le président de région n'a pas voulu signer avec moi.* » Oui, car je savais que c'était très mal défendu et je sais pertinemment ce que cela signifiait si l'on s'associait à leur démarche : c'est nous qui payions avec eux. Je vais donc vous dire une chose : je fais à ma façon. Lorsque je suis associé pleinement et qu'il y a une double commande, je fais. Si c'est pour être dans la remorque de l'État, qui s'y prend mal, pas question ! Je sais pertinemment de quoi il s'agissait, c'était juste un pur enjeu financier. Je le répète, ce n'est pas de la faute de l'Europe. L'Europe a prévenu, après le premier rejet, pourquoi cela avait été rejeté. Ils ont eu le message. Ce dossier a été, je le dis clairement, géré « par-dessus la jambe » par les services au niveau national. Ce n'est pas faute que le Préfet ait aussi alerté sur la question.

On n'a pas voté, du coup.

Franck, sur ces dossiers, qui sont des enjeux stratégiques, je souhaite qu'il y ait un représentant de chacun des groupes et qu'ils puissent être informés et associés, pas seulement une fois, mais dans le suivi.

Vote sur la délibération n°2023.01324

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Gares et pôles d'échanges

2023.01050 - Financement des études avant-projet (AVP) pour la mise en accessibilité des quais de la gare d'Armentières

Vote sur la délibération n°2023.01050

Adoptée à l'unanimité

03 – Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.01097 - Canal Seine Nord-Europe : financement d'études Projet en vue de raccordement ferroviaire du port intérieur de Nesle sur la ligne Amiens-Laon

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2 de Mélanie DISDIER

MME DISDIER : Monsieur le Président, dans la partie DECIDE, ajouter dans le paragraphe « d'allouer en tant que demande » : « *Afin de faciliter le financement de ce projet, il est demandé un cofinancement de l'État à hauteur de 50 %, soit un montant de 401 986 euros.* » Ce projet a un intérêt régional, mais également national. À ce titre, nous demandons que ce projet soit cofinancé par l'État. Le cofinancement permettra de dégager des crédits supplémentaires pour faire face aux différents aléas du projet.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Je rappelle que ce projet ne faisait pas partie du CPER précédent. Nous négocions en ce moment pour voir si l'État viendrait sur le financement des phases ultérieures, notamment les travaux de cette opération de raccordement ferroviaire dans le cadre du nouveau CPER. Si, par bonheur, on arrive à nos fins, cela ne concernera de toute façon pas le financement des études en cours, qui font l'objet de cette délibération.

Vous le savez, sur les études dont on parle, finalement, le reste à charge pour la région n'est que de 25 %, puisque l'Europe prend en charge à hauteur de 50 % dans le cadre du MIE et la communauté de communes de l'Est de la Somme 25 %. Ce sont les bases du protocole d'accord signé avec les intercommunalités pour les études d'avant-projet des quatre nouveaux ports intérieurs du canal, dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage, jusqu'à ce que le nouveau syndicat mixte unique à l'échelle des quatre ports soit pleinement opérationnel, c'est-à-dire très bientôt. Voilà pourquoi je demande de rejeter cet amendement, Monsieur le Président.

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés
sur la délibération n°2023.01097

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI, Julien POIX.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Cette délibération concerne les études sur le projet de raccordement ferroviaire. On se focalise sur deux raccordements seulement. C'est là où je me dis que, pour avoir une harmonie, on ne peut pas seulement faire pour deux raccordements. On sait très bien que le canal Seine-Nord, ce sont quatre plateformes qui bénéficient aujourd'hui de quais sur le canal. Cela signifie que l'on doit anticiper sur : quel type de raccordement pour avoir une harmonie, quel type de routier, quel type de ferroviaire ? On le dit très clairement, s'il y a quatre plateformes, il faut faire du ferroviaire.

C'est là où j'ai un petit problème, c'est que l'on ne parle pas assez du raccordement ferroviaire de la plateforme Péronne Haute-Picardie et celle de Noyon. C'est là où, lorsque vous faites des projections sur les différentes plateformes, vous saurez automatiquement quel type de flux de marchandises nous aurons. C'est vraiment très important lorsqu'on met en place des plateformes, puisque, derrière, je rappelle que le canal Seine-Nord ne doit pas être seulement un canal de marchandises ou de flux. Le canal Seine-Nord, c'est aussi le rayonnement européen d'un type de tourisme de demain. On en a parlé avec Monsieur DHERSIN. C'est pourquoi il faut aussi que ces lignes et ces reports modaux soient du ferroviaire, car on fait plus de tourisme par le train que par la voiture. C'est la raison pour laquelle, Monsieur DHERSIN, je considère que l'on ne doit pas seulement focaliser cette étude sur deux raccordements, mais bien sur les quatre.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN. Attendez, il y a Monsieur POIX aussi.

M. POIX : Merci. Pour compléter ce que dit ma collègue Karima DELLI, la question est toujours sur les deux ports raccordés sur quatre seulement. On aura un raccordement tri-mode, j'espère, sur ces deux premiers ports. Le syndicat mixte devra se pencher sur la question du raccordement des deux autres ports. Première remarque aussi, si l'on veut que le fret soit rentable sur Amiens-Laon, il faut aussi électrifier la ligne. Actuellement, ce n'est pas encore le cas. Il va aussi falloir y penser pour que les ports soient attractifs.

Il y a aussi une question de financement. Oui, l'État, oui, modulation de la redevance circulation de fret. Il y a des leviers à saisir, qui sont d'ailleurs des éléments que l'on retrouve dans les différents rapports, notamment le rapport sur la stratégie nationale du fret paru en 2021. Il y a aussi la question de savoir qui va gérer ces lignes. On sait que 85 % du marché se répartit entre quatre opérateurs : Fret SNCF, qui a pris un grand coup dans l'aile, avec les 500 salariés qui vont se retrouver dispersés et les flux les plus rentables qui seront mis dans le panier de la concurrence, Eurocargo, Deutsche Bahn, Europorte France et Captrain France. Je ne pense pas que ce soient ces *leaders* qui géreront les lignes de fret capillaires, qui raccordent ces ports au réseau. Cela sera-t-il des lots précis ou des lots englobés dans des lots plus généraux ? Cela sera-t-il des opérateurs ferroviaires de proximité qui géreront ces lignes, donc des TPE et des PME qui s'adapteront aux besoins du tissu économique local ? On ne le sait pas. Du fret, pour quoi faire ?

Il y a aussi une chose à éviter, c'est d'être complètement dépendant des céréaliers. Actuellement, on a l'impression que ces ports vont surtout bénéficier à cela, vu qu'il n'y a pas d'implantations industrielles autour pour l'instant. Y a-t-il un plan stratégique d'implantation d'industries pour ne pas être dépendant des céréaliers ? En effet, on n'atteindrait pas l'objectif final du canal, si l'on ne faisait que des céréales.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Il ne faut pas oublier qu'on fait quatre ports sur 100 kilomètres ; et encore, lorsque je dis « quatre ports », il y a Dourges, cela fait cinq, qui est déjà relié. Pour l'instant, on s'occupe des deux plus grands ports. Vous savez que l'on a quatre ports qui ne sont pas de la même taille. Il y a 350 hectares. Il y a deux ports qui mesurent 90 et un peu plus de 100 hectares. Les autres sont plus petits. Un raccordement, c'est entre 30 et 50 millions d'euros. On va donc se concentrer là où l'on sait que l'on a de la masse, mais on n'a pas abandonné les autres. Dans les plans qu'on fait actuellement sur les deux autres ports, dont vous avez parlé, on prévoit les possibilités d'un raccordement au ferroviaire, si c'est nécessaire.

Vous parlez des céréales, c'est ce qui existe aujourd'hui. Bien évidemment, avec les quatre ports qui seront créés, c'est de l'industrie nouvelle qui va arriver. Ce sont des marchandises nouvelles. C'est du fret qui n'existe pas encore. C'est bien là l'intérêt du canal Seine-Nord. Les céréales sont déjà grandement transportées par des péniches. Si ce n'était que pour cela, il n'y aurait pas de plus-value. Notre plus-value, c'est que l'on va transporter bien d'autres types de marchandises. Lorsqu'on va commencer à travailler sur les ports, fin 2026, on va pouvoir, petit à petit, savoir qui va venir et quels types de marchandises seront transportés.

Vote sur la délibération n°2023.01097

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Infrastructures de mobilité douce

2023.00965 - Poursuite du partenariat relatif au comité d'itinéraire de la Vélomaritime - EuroVelo 4 pour les années 2024 et 2025

Vote sur la délibération n°2023.00965

Adoptée à l'unanimité

06 – Autres infrastructures logistique et de mobilité

2023.01019 - Participations statutaires du Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges (SMD), du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM), du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités et du Syndicat Mixte de l'Aéroport Beauvais-Tillé (SMABT)

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Sur cette délibération, on vient de parler de plateformes multimodales. Dans la plateforme multimodale, il est vraiment très important de faire en sorte que tous les moyens de transport répondent, que les trajets de A à B puissent se faire selon des alternatives.

Dans cette participation, notamment statutaire, on a le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, mais je pense qu'il va aussi falloir redessiner les plateformes multimodales avec la mobilité douce. C'est vraiment un sujet sur lequel notre région peut commencer à avoir un impact incroyable, parce qu'il y a un attrait du tourisme, mais parce que cela devient aussi un enjeu des villes. Le vélo va prendre de plus en plus d'ampleur. Je vois même désormais, sur des aéroports où il y a la sortie d'une gare, par exemple, énormément de salariés qui rejoignent le dernier kilomètre à vélo. N'oublions pas que, sur cette plateforme, la part du vélo sera l'un des éléments assez incroyables. Monsieur DHERSIN, je sais que vous êtes un fervent défenseur du vélo. Vous êtes un cycliste du dimanche... du samedi !

Ce qui est sûr, c'est qu'il va falloir, dans toutes les plateformes multimodales, réinjecter la part du vélo. C'est un sujet grandissant dans notre région, sachant en plus que – je vous fais un *scoop* – nous sommes dans la capacité, à partir de septembre ou octobre, de valider la première stratégie européenne industrielle du vélo. Normalement, les premiers pas pourraient se faire dans la région des Hauts-de-France, puisque nous avons des entreprises comme Decathlon. On en reparlera plus longuement plus tard. En tout cas, nous avons un volet industriel vélo qui pourrait être un levier d'action incroyable.

Merci beaucoup.

Vote sur la délibération n°2023.01019

Adoptée à l'unanimité

03 - Economie portuaire

03 – Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.01190 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Mise à disposition d'une enveloppe financière permettant d'engager sans délai les opérations d'urgence

Vote sur la délibération n°2023.01190

Adoptée à l'unanimité

2023.01198 - Convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public portuaire de Calais concernée par un bail de chasse entre la région et l'État

Vote sur la délibération n°2023.01198

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01206 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais. Gestion à terre des sédiments portuaires – opération préalable au développement de la filière – Phase 1

Vote sur la délibération n°2023.01206

Adoptée à l'unanimité

2023.01219 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Maintenance du progiciel de surveillance du trafic maritime (STM) et de deux radars

Vote sur la délibération n°2023.01219

Adoptée à l'unanimité

2023.01225 - Affectation complémentaire dans le cadre de la construction de la nouvelle capitainerie à Calais

M. LE PRESIDENT : Même vote ?

MME DELLI : Non. Abstention.

MME FLAMANT : Abstention.

M. LE PRESIDENT : Deux abstentions.

Qui est pour ?

Monsieur OUIZILLE, votre groupe ne prend pas part au vote ?

Juste un point, il est très important maintenant que la plaisanterie, qui n'en est pas une, cesse sur le port de Calais, sur la capitainerie. Nous avons fait des travaux. Nous avons financé des travaux qui, à mon sens, ne relevaient pas de la seule responsabilité de la région. On l'a fait, mais maintenant se pose un problème de responsabilité pour savoir comment est assurée la sécurité ou du moins qui, en cas d'incendie, doit assumer cela. Cela ne relève en rien de la région. Il faut donc savoir que les travaux sont finis depuis près de six mois et qu'elle n'est toujours pas opérationnelle. J'ai demandé au Préfet de région et au Préfet du Pas-de-Calais – ce n'est pas eux qui sont responsables – de veiller à ce que l'on sorte de cette situation purement ubuesque. Six mois que c'est livré, six mois que ce n'est pas opérationnel !

M. DHERSIN : Scandaleux.

M. LE PRESIDENT : Au bout d'un moment, cela commence à bien faire ! Je le redis publiquement aujourd'hui. J'ai demandé aux services de l'État de faire diligence sur ce sujet. Ce ne sont pas les préfets qui sont responsables. Si cela avance au niveau de l'État, ce sont les préfets qui feront avancer les choses, mais cela commence vraiment à bien faire.

Vote sur la délibération n°2023.01225

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Gouvernance

2023.01196 - Affectation en domaine public portuaire d'un terrain nouvellement acquis situé au quai de la Loire à Calais (ex-UMICORE)

Vote sur la délibération n°2023.01196

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Affaires maritimes

01 – Protection du littoral

2023.01088 - Contribution 2023 au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » - opération retenue au CPER 2021-2027

Vote sur la délibération n°2023.01088

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Délibération très importante.

2023.01137 - PAPI Bresle – Somme – Authie – Opération 7-7A2 : Petits confortements des renclôtures existantes dans l'attente de futurs travaux - Opération retenue au CPER 2021-2027

Vote sur la délibération n°2023.01137

Adoptée à l'unanimité

2023.01149 - Subventions d'investissement pour l'acquisition d'embarcations pour les stations SNSM de Berck sur Mer et de Calais

Vote sur la délibération n°2023.01149

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité, et l'on va continuer pour la SNSM.

2023.01272 - Travaux de réparation du perré de Wissant – opération retenue au CPER 2021-2027

Vote sur la délibération n°2023.01272

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur
--

01 – Lycées

01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00601 - BETHUNE - Lycée Malraux - Convention de servitude de passage de canalisations

Vote sur la délibération n°2023.00601

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01077 - Restructuration de l'unité d'enseignement de soins à la personne, d'hygiène et de restauration au lycée Françoise Dolto de GUISE (02) - (volet études - complément de financement)

Vote sur la délibération n°2023.01077

Adoptée à l'unanimité

2023.01099 - Restructuration du bâtiment principal, construction d'un bâtiment pour le plateau scientifique et d'une loge, aménagements d'espaces extérieurs au lycée Jean Macé à CHAUNY (site Ternynck) (02) (volet études - complément de financement)

Vote sur la délibération n°2023.01099

Adoptée à l'unanimité

2023.01120 - Devenir des préfabriqués de l'institut de formation aide-soignant (IFAS) et B en attendant la restructuration partielle du bâtiment S au lycée Valentine Labbé - LA MADELEINE (complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Au sujet des travaux en cours sur le lycée Valentine Labbé de La Madeleine, un des lycées les plus importants de l'académie de Lille, il apparaît qu'il y a un problème de *timing* important dans les travaux, qui risque d'avoir un impact sur la bonne organisation de la rentrée. Je demande aussi que la région puisse voir au plus vite avec les entreprises, pour que les chantiers soient conduits prioritairement durant l'été et dans le respect des délais à tenir, qui doit être impératif, dans le but de faire que cette rentrée soit organisée dans des conditions acceptables. À ce propos, qu'en est-il des pénalités éventuelles que la région pourrait demander en cas de non-respect du calendrier prévisionnel ?

J'en profite pour vous faire un petit hors sujet, puisque c'est la journée, sur la question du lycée Forest à Maubeuge. Vous connaissez la situation, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, puisque vous vous êtes vous-mêmes rendus sur place pour constater les malfaçons et les problèmes auxquels les équipes pédagogiques et administratives sont confrontées. On vient d'apprendre que les travaux prévus cet été n'aboutiraient pas dans les délais impartis à la rentrée...

M. LE PRESIDENT : C'est faux !

M. POIX : Ce sont les informations que j'ai eues des personnels directement.

M. LE PRESIDENT : Oui, il faut faire attention à ceux qui véhiculent des *fake news*. Pardonnez-moi de vous avoir coupé.

M. POIX : Non, je pose la question. Je ne véhicule rien. J'ai été alerté. Comme je suis élu, on m'a contacté pour que je me fasse le porte-parole de ces inquiétudes, qui parcourent la communauté éducative. Les bâtiments modulaires seront-ils prêts ? Les personnes ne se retrouveront-elles pas dans le bâtiment L, finalement, pour être très concret, alors que celui-ci devait être... J'aimerais être rassuré pour porter un message rassurant également à mes collègues enseignants, qui l'attendent avec impatience. Ils vous remercient encore d'être venus à la suite d'alertes de plusieurs élus, que ce soit des élus locaux ou nous, qui avons écrit à cette époque, l'année dernière.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Dans les groupes d'opposition, Monsieur SAINT-HUILE a aussi joint ses efforts à ceux du maire de Maubeuge.

Manoëlle, est-il possible de bien remettre les pendules à l'heure sur ce dossier ?

MME MARTIN : Sur Valentine Labbé de La Madeleine, cela tombe bien, j'y étais il y a quelques jours. Le calendrier est tenu. La seule chose, c'est que cet établissement est un jeu de tiroirs. Il faut terminer ce premier bâtiment, qui sera bien livré pour la rentrée scolaire, comme prévu. Ensuite, il faut continuer ce jeu de tiroirs. C'est ce que l'on avait prévu. Le *timing* et ce qui était prévu, c'est bien là. J'étais avec l'architecte. Effectivement, les travaux ont démarré avec un peu de retard, mais le retard est rattrapé. Il n'y a donc aucune inquiétude sur la livraison et sur ce qui était prévu.

Pour ce qui est de Maubeuge, effectivement, ce sont des spécialistes pour raconter un peu tout et n'importe quoi.

M. LE PRESIDENT : Spécialiste au singulier.

MME MARTIN : Oui, pardon. Un spécialiste.

Nous n'avons jamais évoqué l'idée d'utiliser le bâtiment L, comme cela est dit. Juste le rez-de-chaussée, cela a toujours été dit, mais jamais les étages. De la même manière, les travaux, qui ont été revus au fur et à mesure des demandes de l'équipe pédagogique, sont en cours comme prévu, avec aussi un jeu de chaises musicales. Il faut comprendre que cela peut évoluer, tant que le projet n'est pas terminé, pour des questions de taille de salles de classe, pour des questions d'emplacement dans l'établissement. Tout cela peut évoluer. Ce n'est pas parce que l'on a dit quelque chose à un instant t que, le lendemain, on ne peut pas. En l'occurrence, il y a deux jours, les services étaient dans l'établissement avec l'ensemble de l'équipe éducative pour bien cadrer les choses. Il n'est pas question d'aller mettre du monde dans ce bâtiment à la rentrée, alors que nous avons dit que nous le fermerions, en tout cas les étages, sauf le rez-de-chaussée ; on a toujours dit que le rez-de-chaussée serait utilisé encore un peu, donc sauf le rez-de-chaussée. Bien évidemment, ce bâtiment ne sera pas utilisé à la prochaine rentrée.

M. LE PRESIDENT : Juste un point : lorsqu'il y a de gros projets comme ceux-là, il y a toujours ce que l'on appelle un chemin critique, où il faut voir les aléas et savoir y réagir aussitôt. Les personnes qui passent ces informations ne savaient pas non plus que l'on aurait 80 élèves de plus à la rentrée ; 80 élèves de plus, cela ne fait pas une classe. Cela fait plusieurs classes. C'est la petite complexité que l'on a dû gérer. Certains ont donc dit : « *Vous voyez, cela ne va pas se passer comme prévu.* » Oui. Les 80, on ne va pas non plus les refuser.

MME MARTIN : On s'adapte.

M. LE PRESIDENT : On s'adapte. On a des points réguliers, car je pense que la politique n'est pas qu'une affaire de méthode. On a maintenant des points très réguliers. Giovanni SORANO, avec la Vice-présidente, gère cela au plus près et je les en remercie.

Vote sur la délibération n°2023.01120

Adoptée à l'unanimité

2023.01144 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine "Lycées" ou pour l'acquisition de

Vote sur la délibération n°2023.01144

Adoptée à l'unanimité

2023.01146 - Restructuration partielle du bâtiment S au lycée Valentine Labbé à La Madeleine (volet travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Non.

Vote sur la délibération n°2023.01146

Adoptée à l'unanimité

2023.01200 - Avenants aux conventions de recettes MENJS Internats Excellence

Vote sur la délibération n°2023.01200

Adoptée à l'unanimité

2023.01218 - Tilloy-les-Mofflaines – Campus agro-environnemental 62 Désaffectation de la parcelle Y 111

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sur cette délibération, qui concerne la vente d'un terrain sur Tilloy-les-Mofflaines par le lycée agricole de Tilloy, juste quelques observations. Aujourd'hui, cela paraît très compliqué de vendre des terrains de 4 000 mètres carrés, dans le cadre d'une opération menée par un lycée agricole. J'ai été, fut un temps, formateur en lycée agricole. Un des gros freins à l'installation, c'est l'accès aux terres agricoles. Lorsqu'on entend un lycée agricole dire : « *Je me sépare de ces 4 000 mètres carrés, car je ne les exploite plus* », c'est un énorme problème. Lorsque la vocation visée pour ces terres par la communauté urbaine d'Arras est d'étendre la zone industrielle de Tilloy-les-Mofflaines, cela nous paraît être en contradiction totale avec ce que doit être la préservation de ces terres agricoles, qui sont rares.

Le maraîchage en ville est extrêmement essentiel. Les jeunes, qui ne sont pas issus de familles agricoles, n'arrivent pas à avoir accès à ces terres. Cela semble être une totale aberration de lâcher 4 000 mètres carrés de terres agricole, ce n'est pas rien – ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas rien non plus –, pour bétonner et faire une activité logistique ou je ne sais quel autre type d'activités. On votera donc contre.

Vote sur la délibération n°2023.01218

Adoptée à la majorité

02 – Equiper les EPLE

2023.00818 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de rideaux ou stores d'occultation dans les lycées

Vote sur la délibération n°2023.00818

Adoptée à l'unanimité

2023.01080 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques (en mode subvention)

Vote sur la délibération n°2023.01080

Adoptée à l'unanimité

2023.01181 - Affectation d'une subvention pour la mise à niveau des équipements mobiliers au profit du LP Les Jacobins à BEAUVAIS

Vote sur la délibération n°2023.01181

Adoptée à l'unanimité

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00591 - Reconduction du FA2SRH : Fonds d'Aide Spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement

Vote sur la délibération n°2023.00591

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00712 - Convention d'occupation et d'utilisation des locaux situés au sein du lycée Camille Desmoulins au Cateau-Cambrésis au profit du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis pour le compte de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

Vote sur la délibération n°2023.00712

Adoptée à l'unanimité

2023.00843 - Baux et locations diverses au lycée agricole et viticole de Crézancy et reversement prévisionnel au titre de l'année 2022/2023 et régularisation

M. OUIZILLE : Vote disjoint chez nous : Madame DHALLUIN en abstention et les autres du groupe pour.

M. LE PRESIDENT : On parle bien du 843 ?

M. OUIZILLE : Oui.

M. LE PRESIDENT : C'est bon pour vous ? Très bien.

Vote sur la délibération n°2023.00843

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00921 - Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement de l'Ecole Européenne Lille Métropole - Jacques DELORS entre la région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille

Vote sur la délibération n°2023.00921

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00930 - Convention de partenariat avec les 5 Services Départementaux d'Incendie et de Secours des Hauts-de-France : Contribution année scolaire 2023/2024

Vote sur la délibération n°2023.00930

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Je voudrais que l'on fasse connaître un bilan d'activité à l'ensemble des membres. Cette convention de partenariat est très importante.

2023.00985 - Contribution pour les frais des transports d'internes et demi-pensionnaires engagés par les établissements d'enseignement au titre de l'exercice 2023 et compléments 2022

Vote sur la délibération n°2023.00985

Adoptée à l'unanimité

2023.01176 - Parcours-Emplois-Compétences (PEC) : Convention de partenariat 2023, répartition et financement des effectifs 2023/2024 par lycée et dispositif d'accompagnement

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Je ferai une seule intervention sur les trois qui suivent. Nous allons nous abstenir sur la forme, puisque ces délibérations n'ont pas été vues et étudiées en commission.

M. LE PRESIDENT : Pourquoi cela n'a-t-il pas été vu en commission ?

MME MARTIN : Elles sont arrivées tardivement, après les commissions, mais dans l'envoi complémentaire...

M. LE PRESIDENT : Dans l'envoi complémentaire, mais pas en commission. D'accord. J'entends votre position.

Vote sur la délibération n°2023.01176

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01183 - Conventions d'hébergement et de restauration

Vote sur la délibération n°2023.01183

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01184 - Tarifs de restauration et d'hébergement scolaires 2023/2024 des EPLE des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n°2023.01184

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01279 - Dénomination du lycée polyvalent de Douai

Vote sur la délibération n°2023.01279

Adoptée à l'unanimité

02 – Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00180 - Actions Educatives 2023/2024

Vote sur la délibération n°2023.00180

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00666 - Appels à candidatures pour la constitution du « Jury Jeunes » de l'édition 2023 de l'Arras Film Festival

Vote sur la délibération n°2023.00666

Adoptée à l'unanimité

2023.00711 - Programme Génération+ 2024-2025 et Projets Emblématiques et Citoyens 2023-2024 : approbation des règlements d'intervention

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 5 de Monsieur COUSIN. Manoëlle MARTIN s'apprête à lui répondre.

M. COUSIN : Dans l'esprit et la suite de la Séance plénière précédente, qui nous a vus voter une mention de lutte contre le harcèlement scolaire, nous faisons une proposition dans l'annexe II, page 1, paragraphe 2, les objectifs, ajouter un tiret : « *Réduire les risques de harcèlement scolaire en sensibilisant les élèves à ses mécanismes et à ses conséquences.* » Très clairement, ce dispositif Génération+ 2024-2025 peut tout à fait avoir comme objectif d'inclure cette lutte contre le harcèlement scolaire *via* la culture. Il y a toute une série de dispositifs et beaucoup de compagnies qui travaillent sur ce sujet. Par ailleurs, c'est aussi la lutte contre le mal-être, qui est prégnant et très important chez les jeunes. On trouverait important, en cohérence avec la précédente Plénière, que cet amendement puisse être adopté.

M. LE PRESIDENT : Manoëlle MARTIN a la parole.

MME MARTIN : Je comprends votre proposition et je ne vais pas revenir sur tout ce que l'on s'est dit lors de la précédente Plénière. La seule chose, c'est que c'est une délibération sur des projets emblématiques. C'est-à-dire que, *a priori*, c'est une fois et ce n'est pas reconduit. Nous abordons, bien évidemment, ce sujet de la lutte contre le harcèlement dans les subventions forfaitaires qui sont données aux établissements, qui ont vocation à être reconduites tous les ans et à avoir un suivi. Il y a donc bien deux éléments. Il y a peut-être une confusion dans les deux dispositifs. L'emblématique, c'est vraiment ponctuel et c'est *a priori* en dehors de l'établissement, en plus, bien souvent, alors que le forfait, c'est plutôt au sein de l'établissement, porté par l'établissement. C'est pourquoi je vous propose de rejeter votre amendement.

Amendement n° 5 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n°2023.00711

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN, vous vouliez reprendre la parole sur la délibération ?

M. COUSIN : Non.

Vote sur la délibération n°2023.00711

Adoptée à l'unanimité

2023.01047 - Génération+ Projets Emblématiques et Citoyens 2023/2024 - Projet « Major Taylor à Manchester » du LP Turgot à Roubaix

Vote sur la délibération n°2023.01047

Adoptée à l'unanimité

2023.01114 - Accompagnement des usages numériques pour la communauté éducative des lycées des Hauts de France

Vote sur la délibération n°2023.01114

Adoptée à l'unanimité

02 – Accompagner l'orientation et l'information

2023.01180 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Proch'Orientation : pour une orientation choisie et une trajectoire réussie vers l'emploi

Vote sur la délibération n°2023.01180

Adoptée à l'unanimité

2023.01211 - 47^e Finale Nationale des Compétitions WorldSkills : convention de partenariat avec Worldskills France relative aux frais d'hébergement, de restauration et espace privatif de stockage

Vote sur la délibération n°2023.01211

Adoptée à l'unanimité

04 - Enseignement supérieur

01 – Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2023.00969 - Création d'une résidence CROUS mixte étudiants et jeunes dans l'ancienne poste à Maubeuge – Campus local de l'Université Polytechnique Hauts-de-France - Partenord Habitat

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Ce sera une remarque brève sur cette délibération. Aujourd'hui, cette résidence CROUS est réalisée dans le cadre de la RT2012, qui est ancienne, qui commence à être datée au vu des performances énergétiques que l'on est capable de faire dans les bâtiments. La remarque faite en commission par notre collègue Yannick BROHARD est que l'on aurait pu, puisqu'on finance cette création de résidence du CROUS, demander que ce soit la RE2020 qui soit appliquée pour justement, dans le cadre de la crise énergétique que l'on connaît et qui va être durable, avoir un bâtiment beaucoup plus intéressant d'un point de vue énergétique. C'eût été positif pour les étudiants et pour la facture énergétique du CROUS.

Vote sur la délibération n°2023.00969

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Vie étudiante

2023.00971 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Vote sur la délibération n°2023.00971

Adoptée à l'unanimité

03 – Aides aux étudiants

2023.00840 - Soutien aux dispositifs « Aide à la restauration des étudiants des Hauts-de-France » et « Fonds régional Social d'Urgence » pour l'année universitaire 2023-2024 - CROUS Lille - CROUS Amiens - Association ALL

Vote sur la délibération n°2023.00840

Adoptée à l'unanimité

2023.00915 - Programme régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) dispositif AMBITION (complément et modification) et Programme d'Etudes Intégrées (PEI) au titre de l'année universitaire 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.00915

Adoptée à l'unanimité

2023.00938 - Contrats Etudiants région - Modification du cadre d'intervention pour l'année universitaire 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.00938

Adoptée à l'unanimité

2023.00939 - Etudiants Relais Santé - Modification du cadre d'intervention pour l'année universitaire 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.00939

Adoptée à l'unanimité

05 – Recherche

02 – Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00885 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 4^e session 2023

Vote sur la délibération n°2023.00885

Adoptée à l'unanimité

2023.00940 - Programme Hauts-de-France - Fulbright pour les mobilités de chercheurs avec les Etats-Unis - promotion 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.00940

Adoptée à l'unanimité

2023.00952 - Résultats de l'appel à projets « recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France », session 2023

Vote sur la délibération n°2023.00952

Adoptée à l'unanimité

2023.01004 - Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Equipes Mixtes Laboratoire-Entreprise » 2023

Vote sur la délibération n°2023.01004

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 - Aménagement du territoire

01 – ACTes – Communes moins de 2000 habitants

2023.01030 - Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants - projets d'investissement

Vote sur la délibération n°2023.01030

Adoptée à l'unanimité

03 – ACTes – Redynamisations centralités

2023.01074 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Vote sur la délibération n°2023.01074

Adoptée à l'unanimité

2023.01075 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Vote sur la délibération n°2023.01075

Adoptée à l'unanimité

04 – Soutien aux communes

2023.01006 - Fonds d'intervention « maintien du dernier commerce de proximité dans une commune »

Vote sur la délibération n°2023.01006

Adoptée à l'unanimité

06 – Aménagement du territoire divers

2023.01072 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Vote sur la délibération n°2023.01072

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 – Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.01009 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Vote sur la délibération n°2023.01009

Adoptée à l'unanimité

2023.01034 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, il ne s'agit pas de remettre en cause la pertinence du dispositif du Renouveau pour le Bassin Minier, qui avait fait l'objet d'un vote unanime l'année dernière. Cependant, on doit vous faire remonter, vous en avez certainement également connaissance, les problèmes et les malfaçons qui se multiplient à la suite de ces chantiers. Nombre d'élus locaux nous ont contactés, vous ont contacté également, que ce soit

dans l'Ostrevent, je pense à Somain notamment, à la cité du Chauffour, à la cité Heurteau à Hornaing, à Pecquencourt également, à la cité Sabatier à Raismes, où le député Fabien ROUSSEL avait interpellé la directrice générale de SIA Habitat à ce sujet.

En effet, on constate que, dans les suites du programme, le suivi post-travaux est souvent défaillant. On a des chantiers qui ne sont pas suivis et pas finis. Il y a des pannes de chaudières, des canalisations bouchées, des revêtements de sols non fixés, des radiateurs vétustes non remplacés. On a tout de même mis suffisamment d'argent, que ce soit au niveau de l'État ou de la région, pour que ces désordres soient rétablis. Ces désordres interrogent justement sur le bon usage de ces fonds publics, sachant que les bailleurs, propriétaires des logements miniers, bénéficient également de crédits à hauteur de 10 millions d'euros annuels. Il y a donc eu une intervention au niveau de l'Assemblée nationale, je viens de la citer.

Sur le terrain, on peut constater que ces remarques remontent de plus en plus. On voudrait que la région puisse envoyer un signal fort à ces élus locaux, un signal de vigilance sur le suivi des travaux, le « service après-vente » de ces travaux, un signal de vigilance aussi sur l'emploi. Quel est l'impact réel sur l'emploi local ? Les entreprises du secteur ne peuvent pas toutes absorber les chantiers. Il faudrait que l'on mette un tableau de bord précis du suivi des chantiers, un tableau de bord beaucoup plus contraignant, pour que ce dispositif bénéficie à nos concitoyens, comme c'était prévu au départ.

Merci.

M. LE PRESIDENT : C'est l'un des sujets que l'on doit absolument remettre à l'ordre du jour du prochain comité. Il est vrai que nous ne sommes pas les opérateurs, très clairement. Il est vrai que si les travaux ne sont pas terminés, tout cela, c'est aussi ce qui fait que les crédits ne sont pas mobilisés comme il le faut. Il faut remettre cela à l'ordre du jour d'un prochain comité avec l'État. Je m'y engage.

Sur la 1034, pas d'autres interventions ? (*non*)

Vote sur la délibération n°2023.01034

Adoptée à l'unanimité

08 – Aménagement numérique des territoires

2023.01102 - Délibération modificative sur le financement du remboursement des annuités d'emprunt, pour le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre Numérique 59/62, au titre de l'année 2023

Vote sur la délibération n°2023.01102

Adoptée à l'unanimité

09 – Prospective et stratégies territoriales

2023.00541 - Programme d'activités 2023 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies

Vote sur la délibération n°2023.00541

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01217 - Convention de partenariat public-public relative à une étude sur la submersion marine en Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Sur cette convention de partenariat public-public pour une étude sur la submersion marine en Hauts-de-France, d'abord, on s'en félicite. Cette étude sur les risques de submersion marine va étudier des risques pour la population, le parc de logements, le tissu productif des Hauts-de-France, des territoires concernés notamment par les plans de prévention des risques littoraux, et rappeler que notre région est très vulnérable à ce risque en particulier. Nous attendons de cette étude partenariale que ce soit un travail sérieux et exploitable, car l'enjeu est décisif pour nos territoires. Nous souhaitons que les résultats de cette étude puissent mener à des actions indispensables pour l'adaptation de nos territoires au dérèglement climatique et que la région puisse, à partir de cette étude, accompagner des territoires littoraux face à ce risque climatique.

Nous voterons, bien sûr, pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Monsieur RAPIN a demandé la parole ?

M. RAPIN : Non, pas spécialement, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous voyais bien, Monsieur RAPIN. Je vous connais. Même si vous êtes loin et que ma vue baisse, j'ai bien vu.

M. RAPIN : Simplement pour constater que cette étude, qui est un projet qui date un peu en matière de réflexion, sera menée et servira à tous. Attention, c'est une étude sur la submersion et non sur l'érosion côtière. Un travail est mené parallèlement, notamment par le GIP dont nous venons de voter la subvention en soutien du fonctionnement à hauteur de 160 000 euros. Tout ceci se coordonne et, je l'espère, pourra aboutir à des solutions opérationnelles, sur lesquelles nous devons, bien sûr, définir les accords de financement, notamment l'engagement de l'État sur ces questions.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez que vous aviez des choses à dire.

Vote sur la délibération n°2023.01217

Adoptée à l'unanimité

03 - Rénovation urbaine

2023.00841 - Construction du Pôle éducatif quartier de la Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Vote sur la délibération n°2023.00841

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00922 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville de la Métropole Européenne de Lille - Programmation 2023

Vote sur la délibération n°2023.00922

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00923 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département de l'Oise

Vote sur la délibération n°2023.00923

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00924 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département du Nord

Vote sur la délibération n°2023.00924

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00925 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département de l'Aisne

Vote sur la délibération n°2023.00925

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00926 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département du Pas-de-Calais

Vote sur la délibération n°2023.00926

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00927 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département de la Somme

Vote sur la délibération n°2023.00927

Adoptée à l'unanimité

2023.00945 - Aménagement d'un bois urbain du quartier des Nouvelles Résidences à Saint Nicolas Lez Arras dans le cadre du NPNRU de la Communauté urbaine d'Arras

Vote sur la délibération n°2023.00945

Adoptée à l'unanimité

2023.01037 - Financement 2023 du Centre de Ressources pour la Prévention des Radicalités Sociales (CRPRS) par la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

Vous cassez notre rythme, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Je suis désolé !

M. LE PRESIDENT : Heureusement que le droit de parole et d'intervention est de droit, car vous cassez le déroulé.

M. HUTIN : Cela va être très court.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, vous avez 2 minutes. Ne vous inquiétez pas.

M. HUTIN : Cela suffira.

C'était surtout pour insister sur cette délibération, qui concerne le Centre de ressources pour la prévention des radicalités sociales. Il s'adresse principalement aux professionnels et aux associations qui travaillent sur le champ de la lutte contre les différentes formes de radicalisation, qui vont, bien sûr, de l'extrême droite à l'extrême gauche, le racisme, les théories du complot, la lutte contre les *fake news*, la défense de la laïcité, donc des travaux vraiment intéressants d'un point de vue sociologique. Ces travaux sont, pour la plupart, mis à disposition, avec un site d'actualité et de documentation, une veille de recherche. On peut tous s'abonner. La structure est chapeautée par un comité scientifique, qui fait des recommandations éthiques et méthodologiques. Elle a aussi en charge un observatoire des dynamiques sociales, mais qui semble plutôt inactif.

Simplement pour insister sur cette structure et ce travail fait en partenariat, dont la région est partenaire. Il faut réinvestir ces structures. On a effectivement besoin de comprendre ces différents phénomènes, qui nous ont concernés ces derniers temps.

Vote sur la délibération n°2023.01037

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01071 - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la 2ème période de mobilisation de la réserve de performance du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) – 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.01071

Adoptée à l'unanimité

04 - Logement

2023.00649 - Affectation des crédits 2021-2023 du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (3 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n°2023.00649

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00650 - Financement du programme d'activités du Conseiller France Rénov' de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'année 2023 (1er avril au 31 décembre)

Vote sur la délibération n°2023.00650

Adoptée à l'unanimité

05 - Troisième Révolution industrielle

01 – Energies et transitions énergétiques

2023.01178 - FRATRI- financement de 5 projets « Energies renouvelées, stockées et partagées » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n°2023.01178

Adoptée à l'unanimité

02 – Economie circulaire

2023.00949 - FRATRI - Financement de 4 projets « nouveaux modèles économiques et de consommation » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n°2023.00949

Adoptée à l'unanimité

2023.01203 - Prolongation de délais de réalisation de l'opération « Projet RegeBatLi » réalisée par l'Afpa – agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes -

Vote sur la délibération n°2023.01203

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de Rev3

2023.01082 - Affectation de crédits pour un projet Génération+ rev3

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : C'est encore moi. Merci.

Une délibération qui est modeste pour ce dispositif de Génération+ rev3, qui me semble aussi assez modeste. Cela concerne la valorisation des biodéchets, l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire pour un lycée. On trouve dommage que ce ne soit pas généralisé à l'ensemble des 272 lycées régionaux. Le projet Génération+ rev3 en 2021-2022, c'était 26 projets pour près de 100 000 euros, pour l'année 2022-2023, 39 projets pour près de 200 000 euros en fonctionnement et en investissement. On a un dispositif qui peut être intéressant, demander aux lycées d'expérimenter des choses. Il y a peut-être des sujets sur lesquels on pourrait généraliser, en tout cas, passer à la vitesse supérieure sur ce dispositif.

Vote sur la délibération n°2023.01082

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : C'est donc adopté à l'unanimité.

2023.01201 - FRATRI - Financement de 4 projets « Stratégies régionales et territoriales » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n°2023.01201

Adoptée à l'unanimité

05 – Mobilité décarbonnée

2023.01154 - Fonctionnement de la centrale d'achat régionale dédiée à la mobilité électrique : conventions de partenariat avec la communauté d'agglomération 2 Baies en Montreuillois ainsi qu'avec la commune de Berck-sur-Mer

Vote sur la délibération n°2023.01154

Adoptée à l'unanimité

07 - Europe, fonds structurels

01 – Actions européennes

2023.00771 - Financement des actions de communication européenne

Vote sur la délibération n°2023.00771

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00807 - Modification des conventions tripartites région - Etat - Agence de Services et de Paiement pour la gestion du Plan de relance de l'État

Vote sur la délibération n°2023.00807

Adoptée à l'unanimité

2023.01247 - Maintien de l'aide accordée à l'Association USE'IT Europe par délibération n° 2022.00861 du 19 mai 2022

Vote sur la délibération n°2023.01247

Adoptée à l'unanimité

03 – Programmation européenne

2023.00780 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets « Réhabilitation énergétique du parc de logements locatifs sociaux (parc public conventionné APL sous maîtrise d'ouvrage HLM) »

Vote sur la délibération n°2023.00780

Adoptée à l'unanimité

2023.01014 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets « Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine/ Rurale »

Vote sur la délibération n°2023.01014

Adoptée à l'unanimité

2023.01130 - Approbation de conventions de paiement relatives aux aides régionalisées Hors SIGC des Conseils Départementaux de l'Aisne, et de la Somme et de leur cofinancement FEADER dans le cadre du plan stratégique national (PSN) 2023-2027

M. LE PRESIDENT : Monsieur LECA, vous avez demandé la parole ?

Vote sur la délibération n°2023.01130

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 7 :

Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 – Culture

01 – Création et créativité

M. LE PRESIDENT : Le « moment DECOSTER ». Préparez-vous pour les votes divisionnaires.

2023.00747 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

MME FLAMANT : Vote divisionnaire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous en prie, Madame.

MME FLAMANT : Nous serons contre les opérations 6 et 8.

M. LE PRESIDENT : Est-ce bon pour vous, Mesdames ?

Vote sur la délibération n°2023.00747

Adoptée à la majorité

2023.00749 - Fonds de soutien à la création et Financement des résidences de création (axe 1 - Création libre) - Arts visuels

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : contre les opérations 2, 6 et 9.

Vote sur la délibération n°2023.00749

Adoptée à la majorité

2023.00956 - Fonds de soutien à la création (axe 1 - Création libre) - Musiques actuelles

Vote sur la délibération n°2023.00956

Adoptée à l'unanimité

2023.00957 - Accompagnement de filières en 2023 (axe 1 - Novaction) - Spectacle vivant

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : contre l'opération n° 2.

Vote sur la délibération n°2023.00957

Adoptée à la majorité

2023.00958 - Association Pictanovo : Mises à jour des règlements des fonds d'aides en 2023 (axe 1 - Novaction)

Vote sur la délibération n°2023.00958

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00962 - Accompagnement de filière en 2023 (axe 1 - Novaction) - Musiques

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT.

MME DISDIER : Pas d'intervention, mais abstention.

Vote sur la délibération n°2023.00962

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00963 - EPCC La Condition Publique de Roubaix : soutien 2023 (axe 1 - Novaction)

M. LE PRESIDENT : Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Cette délibération, qui concerne la Condition Publique de Douai, qui connaît...

M. LE PRESIDENT : C'est Roubaix.

M. COUSIN : Excusez-moi, je fatigue.

La Condition Publique de Roubaix qui connaît, comme un certain nombre de structures culturelles, des problèmes de fonctionnement et de trésorerie liés à toute une série d'événements que l'on a déjà évoqués, que ce soit énergétique, inflation et compagnie, nous permet de faire un nouveau focus sur un certain nombre de structures autres que la Condition Publique, qui ont les mêmes problématiques. C'est-à-dire que les subventions de fonctionnement sont réelles. On l'a dit lors de la dernière Plénière, la région accompagne bien ces structures culturelles. Il y a un maintien des subventions et l'on s'en félicite. Aujourd'hui, on sait que le coût de la vie a fortement augmenté pour ces structures et que certaines sont en difficulté ; d'où les demandes, en l'occurrence sur la Condition Publique de Roubaix, d'aides exceptionnelles sur des actions un peu particulières, qui permettent aussi d'augmenter les budgets.

Je vous demande d'être attentifs. On a parlé du Channel la dernière fois, mais il y a toute une autre série de structures qui ont de gros problèmes et la situation ne va pas s'améliorer. On sait que vous serez à l'écoute des situations particulières, qui peuvent parfois être pénibles en matière de personnel et de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : À l'instar de la Condition Publique, à chaque fois qu'une structure nous signale une difficulté... Elles sont plusieurs dans le contexte actuel. Sur la Condition Publique en particulier, on a eu plusieurs réunions de travail avec les autres financeurs, avec le directeur, bien sûr, et le président du CA de la Condition Publique, pour trouver des solutions, pour accompagner le moment de crise qui est en train d'être traversé et, en même temps, réinterroger le modèle économique. Finalement, c'est une double exigence de notre part : il faut à la fois passer le cap, mais en même temps, on le voit bien, les modèles économiques qui ont été fortement accompagnés pendant la crise Covid ont besoin d'être revus d'une manière ou d'une autre. On est aussi dans ce travail avec la Condition Publique. On a dû faire une dernière réunion avec la métropole européenne de Lille, il y a quelques jours à peine, pour travailler et trouver une solution avec la Condition Publique.

Vote sur la délibération n°2023.00963

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01227 - Approbation du compte rendu annuel d'activité du marché de mandat 2011-232 confié à la SEM Territoires 62 (ex Adevia) pour la réalisation du Musée du Louvre Lens pour la période de 2015 à 2021, et délivrance du quitus de mandat de maîtrise d'ouvrage

Vote sur la délibération n°2023.01227

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Education et métier

2023.00964 - Aides aux projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (axe 2 - Génération Culture)

Vote sur la délibération n°2023.00964

Adoptée à l'unanimité

2023.00966 - Programme d'investissement 2023 du Fresnoy, Studio National des Arts Contemporains (axe 2 - Accompagnement à la formation et l'enseignement artistique)

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Pas d'intervention.

Vote sur la délibération n°2023.00966

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00968 - Soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023 (axe 2 - Médium)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire, Monsieur le Président : contre les opérations 5 et 6.

Vote sur la délibération n°2023.00968

Adoptée à la majorité

2023.00995 - Communauté de Communes de la Thiérache du Centre : Accompagnement du projet DEMOS (axe 2 - Accompagnement à la formation et à l'enseignement artistique)

M. LE PRESIDENT : Monsieur RAPIN, je n'ai pas vu votre main se lever. Comme vous êtes, si je ne me trompe pas, le représentant... Pardon ?

M. RAPIN : J'ai opiné du chef, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Non, ce n'est pas possible, Monsieur le Sénateur. Si vous m'y obligez, on va être obligé de faire du « assis-debout ». J'aimerais donc que vous puissiez vous manifester en mobilisant l'un de vos membres supérieurs, de façon à voir clairement et explicitement quel est le vote de votre groupe.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Nous revotons à cause de Monsieur RAPIN.

Votre groupe, Madame DELLI, ne vote plus ? Quand Monsieur RAPIN vote, vous ne votez plus ? Vous êtes pour ? Oui, il faut bouger un membre supérieur.

Vote sur la délibération n°2023.00995

Adoptée à l'unanimité

03 – Vitalité des territoires et relations aux habitants

2023.00773 - Association Centre d'Animation Culturelle de Compiègne et du Valois : Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n°2023.00773

Adoptée à l'unanimité

2023.00774 - Programmes d'activités 2023 et Accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants en 2023 (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

MME FLAMANT : Vote divisionnaire, Monsieur le Président : en abstention sur l'opération n° 3.

Vote sur la délibération n°2023.00774

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00775 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Musiques actuelles

MME FLAMANT : Vote divisionnaire également : contre l'opération n° 3.

Vote sur la délibération n°2023.00775

Adoptée à la majorité

2023.00779 - Accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n°2023.00779

Adoptée à l'unanimité

2023.00972 - Accompagnement pour la préservation du patrimoine en 2023 (axe 3 - Territoire)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire pour l'opération n° 10 : contre.

M. LE PRESIDENT : Pour le patrimoine ? Je n'aurais pas pensé.

Vote sur la délibération n°2023.00972

Adoptée à la majorité

2023.00973 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 du Théâtre du Beauvaisis (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n°2023.00973

Adoptée à l'unanimité

2023.00979 - Aides à la restauration du patrimoine rural en 2023 (axe 3 - Territoire)

Vote sur la délibération n°2023.00979

Adoptée à l'unanimité

2023.00980 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 du Fonds régional d'Art Contemporain de Picardie (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

Vote sur la délibération n°2023.00980

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.00981 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels (axe 3 - Territoire)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : pour l'opération n° 5, on sera contre.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DECOSTER, vous avez demandé la parole ? Vous parlez à voix haute. Avec le *Muppet Show* derrière moi, c'est assez particulier.

Vote sur la délibération n°2023.00981

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Non. Il suffit de venir à mes côtés, Madame BARISEAU. Vous vous rendez compte que ce n'est pas si facile que cela.

04 – Rayonnement de la Région et développement international

2023.00982 - Soutien aux projets dans le cadre des Conventions de coopération culturelle région Hauts-de-France et la Communauté Flamande - région Hauts-de-France et la Fédération Wallonie Bruxelles (axe 4 - Haute Culture)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : nous sommes en abstention pour les opérations 6 et 10.

Vote sur la délibération n°2023.00982

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00986 - Programme d'activités 2023 de l'Association Dynamo d'Hellemmes-Lille (axe 4 - Haute culture)

Vote sur la délibération n°2023.00986

Adoptée à l'unanimité

2023.00987 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Spectacle vivant

Vote sur la délibération n°2023.00987

Adoptée à l'unanimité

2023.00989 - Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) et projets complémentaires (axes n°1, 3 et 4) Cinéma-Audiovisuel, Musiques et livre et lecture

Vote sur la délibération n°2023.00989

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00990 - Subventions au titre de l'appel à projets « Haute Fréquence » en 2023 (axe n° 4 - Evénements, temps forts)

MME DISDIER : Vote divisionnaire, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, Madame.

MME DISDIER : Nous voterons contre la 22, la Biscuiterie. Nous demandons donc un vote divisionnaire.

Nous l'avons déjà rappelé précédemment, cette association, lors de l'élection présidentielle de 2017, a pris l'initiative d'accueillir un rassemblement citoyen dans ses locaux à Château-Thierry, à la suite des résultats électoraux qualifiant le Front National au second tour. Ce rassemblement avait pour but de dire « non » à notre mouvement politique et de recueillir un ensemble de soutiens associatifs, dont la Biscuiterie se plaçait dans les premiers signataires, au nom de la défense de la culture, sous-entendant la mort de toute expression artistique si Marine LE PEN arrivait au pouvoir. En plus d'être faux – on peut montrer les événements artistiques et culturels dans nos villes administrées par une équipe municipale Rassemblement National, notamment à Villers-Cotterêts, proche voisine de Château-Thierry, qui a accueilli, la semaine dernière encore, le Festival des Arts de la rue –, ce parti pris de la part de cette association, vivant essentiellement d'argent public, est contestable.

Dans un département comme l'Aisne, où les résultats électoraux nationaux le placent comme étant le premier département métropolitain à mettre le Rassemblement National en tête des scrutins, nous ne concevons pas que l'argent des contribuables et, donc, qu'une partie de nos électeurs participent à une lutte contre notre mouvement, de la part d'associations qui devraient se concentrer sur les arts et la musique plutôt que d'imposer de la politique là où elle ne devrait pas être.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Juste un mot. C'est tout de même absolument cocasse que vous fassiez la démonstration du bien-fondé de ce qu'a dit cette association par votre intervention. C'est-à-dire qu'ils s'inquiètent de la police de la culture que vous pourriez instaurer et vous le faites à chaque session. Merci, merci d'être de si bons défenseurs de ce que les personnes disent. Merci beaucoup !

M. LE PRESIDENT : Sur la 990, qui est contre ?

MME DISDIER : On est contre la 22.

Vote sur la délibération n°2023.00990

Adoptée à la majorité

2023.00991 - Accompagnement des temps forts, manifestations et expositions 2023 (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Arts visuels et Patrimoine

Vote sur la délibération n°2023.00991

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Sports

01 – Rayonnement du sport

2023.00890 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 - 2023 (120 bénéficiaires – 120 opérations)

M. LE PRESIDENT : Après le « moment DECOSTER », le « moment Florence BARISEAU ».

Vote sur la délibération n°2023.00890

Adoptée à l'unanimité

2023.00893 - Soutien aux manifestations sportives - 34 opérations - 33 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.00893

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00894 - Aides aux Tournois Internationaux de Football jeunes (2 bénéficiaires et 2 opérations)

Vote sur la délibération n°2023.00894

Adoptée à l'unanimité

2023.01041 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (5 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n°2023.01041

Adoptée à l'unanimité

2023.01089 - Subvention au Dunkerque littoral cyclisme au titre du niveau d'évolution des clubs professionnels et des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour l'année 2023

Vote sur la délibération n°2023.01089

Adoptée à l'unanimité

2023.01275 - Subvention complémentaire exceptionnelle au club SASP ESSM LE PORTEL BASKETBALL COTE D'OPALE au titre de ses missions d'intérêt général pour la saison 2022/2023

Vote sur la délibération n°2023.01275

Adoptée à l'unanimité

02 – Formation et emploi sportif

2023.00891 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 10 bénéficiaires - 10 opérations

Vote sur la délibération n°2023.00891

Adoptée à l'unanimité

2023.00892 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 18 bénéficiaires - 5 bénéficiaires pour la saison 2022 ou 2022-2023 et 13 bénéficiaires pour la saison 2023 ou 2023-2024

Vote sur la délibération n°2023.00892

Adoptée à l'unanimité

2023.00912 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (6 bénéficiaires, 7 opérations)

Vote sur la délibération n°2023.00912

Adoptée à l'unanimité

2023.00918 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2023 (16 bénéficiaires ; 21 opérations)

Vote sur la délibération n°2023.00918

Adoptée à l'unanimité

2023.01191 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Ambassadeurs du sport en Hauts-de-France - 31 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.01191

Adoptée à l'unanimité

05 – Programme et équipement des structures sportives régionales

2023.00898 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 6 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.00898

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de raison de vous faire de cheveux, Madame BARISEAU, sur ce dossier.

03 – Jeunesse

01 – 4T et Illettrisme

2023.01123 - Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01123

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01127 - Dispositif « 4T » et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (5 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n°2023.01127

Adoptée à l'unanimité

04 - Travail

2023.01101 - Attribution de subventions 2023 aux associations organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles en Hauts-de-France (3 bénéficiaires - 3 opérations)

Vote sur la délibération n°2023.01101

Adoptée à l'unanimité

05 – Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2023.00941 - Centre régional Information Jeunesse (CRIJ) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Sarah FLAMANT a demandé la parole.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-nous de nous interroger sur les fonctions du Centre Régional Information Jeunesse. Nous constatons, dans cette délibération, un bilan d'activité de cet organisme nous détaillant les actions entreprises afin d'accompagner les jeunes de notre région dans leur recherche d'informations pour la construction de leur avenir social et professionnel. Cependant, rien ne nous éclaire quant aux résultats concrets en matière d'insertion professionnelle que le CRIJ a pu apporter à la jeunesse régionale, ce qui nous porte à nous questionner sur l'utilité de ce centre. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n°2023.00941

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01122 - Soutien aux projets des jeunes - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP 9 bénéficiaires)

MME DISDIER : Vote divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

MME FLAMANT : Abstention pour l'opération n° 1.

Vote sur la délibération n°2023.01122

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 - Relations internationales

01 – Diplomatie économique - Partenariat

2023.01215 - Participation de la région Hauts-de-France à la future reconstruction de l'Ukraine dans le cadre de la coopération multilatérale du triangle de Weimar (Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Voïvodie de Silésie) par l'intermédiaire d'un opérateur commun,

MME DISDIER : Nous ne participerons pas au vote, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n°2023.01215

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Energie pour l'Afrique

2023.01151 - Avenant n° 2 à la convention n° 21003292 relative au projet « Fabrication et installation de petite centrale hydroélectrique KINNA1000 d'1 MW en Afrique », réalisé par Océan Solution Energie, dans le cadre de l'Appel à projets « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique »

Vote sur la délibération n°2023.01151

Adoptée à la majorité

06 – Tourisme

01 – Destination touristique

2023.01055 - Soutien à deux actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique Arras Pays d'Artois

Vote sur la délibération n°2023.01055

Adoptée à l'unanimité

2023.01083 - Contrat de Rayonnement Touristique Chantilly-Senlis : soutien à 1 Action sur le site Les Cabanes des Grands Chênes à Raray

Vote sur la délibération n°2023.01083

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01092 - Contrat de Rayonnement Touristique Métropole Européenne de Lille : soutien à 3 opérations

Vote sur la délibération n°2023.01092

Adoptée à l'unanimité

2023.01104 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois Thiérache, soutien à 1 opération : « lancement de l'activité Ch'tis voyages à vélo, agence de voyage à vélo en Hauts-de-France »

Vote sur la délibération n°2023.01104

Adoptée à l'unanimité

2023.01106 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique du Cambrésis, soutien à 1 opération : « Création d'un restaurant bistronomique « Les roses blanches » axé sur l'accueil de groupe touristique et des visiteurs du Musée Matisse »

Vote sur la délibération n°2023.01106

Adoptée à l'unanimité

2023.01107 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Pays Chaunois » - soutien à 1 opération : Transformation d'une maison d'habitation en restaurant et chambre d'hôte à Trosly Loire

Vote sur la délibération n°2023.01107

Adoptée à l'unanimité

2023.01116 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Autour du Louvre-Lens » : soutien à 1 opération : Création d'un « Escape Game » rural

Vote sur la délibération n°2023.01116

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01131 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Flandre rurale » : soutien à 5 opérations

Vote sur la délibération n°2023.01131

Adoptée à l'unanimité

2023.01156 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime : Soutien à une action - Brise du large Maison d'Ault (80 460)

Vote sur la délibération n°2023.01156

Adoptée à l'unanimité

2023.01197 - Soutien à deux actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois

Vote sur la délibération n°2023.01197

Adoptée à l'unanimité

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2023.01145 - Délibération modificative pour 1 dossier : Association de la visite d'entreprise et prolongation de délai pour 3 dossiers tourisme : Gite d'Arcy, Douaisis Tourisme, SAS Coquel and Co

Vote sur la délibération n°2023.01145

Adoptée à l'unanimité

2023.01148 - Priorités régionales d'intervention touristique : Soutien à 4 opérations

Vote sur la délibération n°2023.01148

Adoptée à l'unanimité

04 - Attractivité

2023.01044 - Soutien au Festival Omnivore Nord dans le cadre du programme « Hauts-de-France, région européenne de la gastronomie 2023 »

Vote sur la délibération n°2023.01044

Adoptée à l'unanimité

2023.01058 - Appel à innover pour le tourisme en Hauts-de-France

Vote sur la délibération n°2023.01058

Adoptée à l'unanimité

2023.01096 - Soutien à l'organisation de 3 congrès et colloques 2023 en Hauts-de-France : Rencontres Vélos et Territoires à Amiens, Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation à Lille et Colloque des cadres techniques de la Fédération Française de Handball

Vote sur la délibération n°2023.01096

Adoptée à l'unanimité

07 - Devoir de mémoire

2023.01136 - Soutien à la rénovation d'un ensemble commémoratif aux combattants français morts en 1914 et 1940 - Commune de Laucourt (80)

Vote sur la délibération n°2023.01136

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 8 :

Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

01 - Famille

2023.01118 - Aide à la garde d'enfants (AGE) campagne 2023-2024 : cadre d'intervention

Vote sur la délibération n°2023.01118

Adoptée à l'unanimité

02 – Santé

01 - Santé

2023.00582 - Adoption des statuts de l'association relative à la création d'un gérontopôle en région Hauts-de-France et cotisation 2023

Vote sur la délibération n°2023.00582

Adoptée à l'unanimité

2023.00753 - Financement d'une prime de territoire aux Assistants à Temps Partagé (ATP) de la région au titre de l'année 2023

Vote sur la délibération n°2023.00753

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00754 - Financement régional des postes de Chefs de Clinique en région (CCR) pour une durée de deux ans au titre de l'année 2023

Vote sur la délibération n°2023.00754

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité. Deux dispositifs très importants que vote la Région.

En ce qui concerne la 582, le gérontopôle est un beau projet, encore faut-il que tout le monde joue clairement le jeu. Je ne parle pas des collectivités locales en la matière.

02 – Santé et offre de proximité

2023.00361 - Appel à projets FEDER, PO 2021-2027 : « Amélioration de l'offre de services publics dans le domaine de la santé à travers le financement d'équipements publics » (OS5-PI7-OS 5.2 Action 1, catégorie 1 et 2) - Cahiers des charges

Vote sur la délibération n°2023.00361

Adoptée à l'unanimité

2023.01079 - Acquisition d'équipements médicaux par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de la MSP de Croisilles et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays du Cambrésis

Vote sur la délibération n°2023.01079

Adoptée à l'unanimité

03 – Santé prévention

2023.01194 - Appels à projets « Prévention Santé Innovation » 2023

Vote sur la délibération n°2023.01194

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Formations sanitaires et sociales

2023.01031 - Aide à la restauration/formations sanitaires et sociales - reconduction du dispositif pour 2023-2024 et complément de subvention dans le cadre du dispositif 2022-2023

Vote sur la délibération n°2023.01031

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.01021 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation complémentaire au titre de l'année 2023

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 6 de Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, cela concerne l'automatisme du renouvellement de l'aide au transport aux particuliers. Je propose d'ajouter dans la partie DECIDE : « *Le renouvellement de l'aide au transport aux particuliers est automatique et ne nécessite pas de démarche administrative particulière de la part de l'utilisateur bénéficiaire, qui est déjà connu des services régionaux.* » L'objectif est de faciliter le renouvellement de l'aide au transport et d'éviter ainsi une hausse des cas de non-recours à cette aide, qui est utile et que l'on avait votée dans les séances précédentes, en début de mandat. Actuellement, il nous a été dit en commission qu'un dossier complet doit être redéposé tous les 2 ans – sauf erreur de ma part, c'est ce que j'ai compris – par l'utilisateur qui souhaiterait bénéficier de l'aide ou renouveler sa demande.

L'amendement vise d'abord à réduire les coûts et les pertes de temps engendrés par le renouvellement trop fréquent des dossiers. On voudrait également savoir, par la même occasion, quels sont les délais d'instruction des dossiers, entre le dépôt de la demande et le versement de l'aide, quel est le temps écoulé. L'objectif est aussi d'éviter, par cet amendement, les situations d'inégalité des usagers bénéficiaires qui sont inscrits. Certains n'ont pas reçu l'information les invitant à renouveler leur dossier. Nous souhaitons que cet amendement puisse leur faciliter la tâche. On sait, en effet, on l'a dit tout à l'heure, que la mobilité est souvent un frein dans le retour à l'emploi, mais aussi dans l'accès aux loisirs. C'est aussi important à souligner.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Faustine MALIAR, qui va expliquer que l'on fait déjà extrêmement simple et que si, déjà, il n'y avait plus du tout de renouvellement, on aurait un véritable problème.

Faustine a la parole.

MME MALIAR : Absolument, Monsieur le Président. Je rappellerai d'abord que l'aide au transport est un dispositif qui a évolué depuis sa création, notamment au niveau du recours, qui a été optimisé pour faciliter, encore une fois, la vie des habitants de la région. Le dépôt de la demande est très simple, il y a uniquement trois pièces à fournir. J'en veux pour preuve que ce dispositif est déjà bien utilisé par les habitants, puisque, pour la seule année 2023, on a déjà dépassé les 30 000 aides attribuées. Depuis la création de la mesure, on a presque atteint les 350 000 dossiers.

Le premier renouvellement, comme vous l'évoquiez, est possible de manière simplifiée. Le second nécessite de redéposer uniquement l'attestation employeur et l'avis d'imposition, également de confirmer le RIB, les coordonnées bancaires. Cela permet à la région de vérifier que la situation est toujours la même, puisque, en 2 ans, la situation de chacun peut évoluer. Il s'agit tout simplement d'un bon contrôle de l'argent de la région, sans pour autant complexifier la vie des personnes.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Amendement n° 6 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n°2023.01021

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Vote sur la délibération n°2023.01021

Adoptée à l'unanimité

2023.01241 - Aide individuelle au Permis de conduire : affectation de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 2023

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI a la parole.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Cette délibération vise à une aide au permis de conduire, pour financer une partie, voire une belle partie, pour ce permis de conduire. Ce que nous disons – c'est pourquoi je me permets de vous reprendre, Monsieur le Président –, c'est que nous ne sommes pas contre la voiture. Il y a des lieux où nous n'avons pas d'autres alternatives à la voiture. Nous sommes très réalistes sur cette mobilité. Cependant, le problème que j'ai avec cette aide pour le permis de conduire, c'est que certains jeunes, par exemple, ne souhaitent pas qu'on les aide pour le permis de conduire, mais pour autre chose, notamment le train ou l'achat d'un vélo, par exemple. C'est la raison pour laquelle cette aide, dans les années ou les mois à venir, j'é mets un souhait, pourra peut-être se décliner sous d'autres formes de mobilité et pas seulement sur le permis de conduire.

M. LE PRESIDENT : Pour quel autre type de mobilité demande-t-on un permis ?

MME DELLI : Le scooter.

M. LE PRESIDENT : Le scooter, non.

MME DHALLUIN : Le permis AM, anciennement BSR.

M. LE PRESIDENT : Est-ce le même coût ?

MME DELLI : Oui, c'est le même.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas le même coût. Vous qui avez parlé du train, vous avez parlé du vélo...

MME DELLI : Vous vous rendez compte du nombre...

M. LE PRESIDENT : Vous avez parlé de la trottinette.

MME DELLI : Non. Je n'ai pas parlé de la trottinette.

M. LE PRESIDENT : Vous avez parlé des autres types de mobilité.

MME DELLI : Pas de la trottinette.

M. LE PRESIDENT : Non, c'est vrai, vous n'avez pas parlé de la trottinette. Ecoutez, en l'absence d'éléments probants, on va proposer de voter cette délibération.

Sur cette délibération, qui fonctionne excellemment, entre parenthèses. D'ailleurs, le gouvernement a décidé de faire 500 euros. Je ne vois pas pourquoi ils sont au milieu du chemin. Nous, au moins, ce que l'on fait, ce n'est pas le principe de gratuité totale, car il faut qu'il y ait une participation, mais je peux vous dire que cela rend vraiment service et que l'on est à des milliers et des milliers... Près de 7 000, maintenant ? Près de 7 000 dossiers ont déjà été déposés. Les aides sont attribuées à près de 90 %. Franchement, c'est un dispositif qui correspondait à un réel besoin.

Sur le 1241, qui est contre ? Qui s'abstient ?

MME DELLI : Je m'abstiens.

M. POIX : Avec un vote différencié pour Madame HAMDANE et moi-même. Nous serons pour ; avec, bien sûr, les nuances nécessaires, mais nous sommes pour.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Vous savez que le vote peut être...

Monsieur RAPIN, vous avez cassé... On a décidé de réinvestir dans les micros, ce n'est pas pour casser les pupitres et le reste. Après, on ne peut pas dire qu'un sénateur ne casse rien.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

On a bientôt fini la séance, Monsieur RAPIN. Ne vous énervez pas.

Vote sur la délibération n°2023.01241

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Illettrisme

2023.01129 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 4 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Claire MARAIS-BEUIL a demandé la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, ce sera un vote divisionnaire : nous nous abstenons sur l'action n° 2. En effet, nous sommes sur une série d'actions, dont l'axe est la lutte contre l'illettrisme. Il nous semble que l'action 2 se trompe et ne doit en rien se trouver dans cet axe. En effet, il s'agit ici tout simplement d'apprendre le français. Les allophones ne sont pas des illettrés. Ils savent très bien lire et écrire dans leur langue maternelle, mais comme ils sont migrants, en situation régulière ou irrégulière, ils ne connaissent pas, pour beaucoup, le français.

Avec un taux d'illettrisme qui s'élève à 11 % dans la population des 18 à 65 ans, la région des Hauts-de-France est la plus concernée par ce phénomène, alors que ce chiffre est de 7 % à l'échelle nationale, soit 2,5 millions de personnes. Pourtant, l'illettrisme n'est pas une fatalité. Des solutions existent. Pour cela, nous devons nous mobiliser et ne pas détourner les sommes qui sont là pour lutter contre ce fléau. L'illettrisme est un drame social, un combat pour la dignité. C'est l'antithèse de la République, car il mène à la ségrégation sociale.

Nous avons donc le devoir d'agir, car c'est un enjeu majeur en faveur du renforcement de la cohésion sociale. Les personnes illettrées souffrent généralement d'exclusion. Il s'agit alors d'un vrai handicap. Lorsqu'on est illettré, il est difficile de trouver un travail. On devient très vite inoccupé et dépendant des autres. Lorsqu'on est illettré, on a souvent un sentiment d'infériorité par rapport aux autres. On rencontre également des difficultés à communiquer, à s'exprimer, à échanger, à construire de nouvelles connaissances. On rencontre aussi des difficultés à accéder à l'emploi, à faire face aux changements dans sa vie. Nos actions doivent donc se concentrer sur la lutte contre l'illettrisme et ne pas être détournées vers l'apprentissage de la langue française.

Vote sur la délibération n°2023.01129

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01135 - Association Compter, Lire, Ecrire (La CLE) : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01135

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, je n'ai pas vu le vote de votre groupe. Il est favorable ? D'accord.

Un peu de concentration. Je pense que l'on n'a pas forcément fini dans 3 heures, un peu avant. Si l'on peut être concentré jusqu'au bout, ce serait parfait.

2023.01140 - Association Mots et Merveilles : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01140

Adoptée à l'unanimité

06 – Violences faites aux Femmes

2023.01132 - Encourager les projets visant à animer les territoires et à lutter contre les violences faites aux femmes - 6 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.01132

Adoptée à l'unanimité

2023.01134 - L'association Le Mouvement du Nid : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01134

Adoptée à l'unanimité

2023.01138 - L'association Solidarité Femmes Accueil (SOLFA) : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023- 2026 et le programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01138

Adoptée à l'unanimité

05 - Vie associative

01 – Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00048 - Maison régionale de l'Environnement et des Solidarités - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI a demandé la parole.

MME DELLI : Je retire mon intervention.

Vote sur la délibération n°2023.00048

Adoptée à l'unanimité

2023.00051 - Union régionale des Francas Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.00051

Adoptée à l'unanimité

2023.00056 - Coordination des maisons des jeunes et de la culture des Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.00056

Adoptée à l'unanimité

2023.00755 - Formation des bénévoles 2023 - 10 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.00755

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Agir pour l'emploi

2023.01119 - Appel à Projets « CRéation d'Emplois Associatifs Pérennes » - CREAP2 2023 (41 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n°2023.01119

Adoptée à l'unanimité

2023.01159 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (1 bénéficiaire)

Vote sur la délibération n°2023.01159

Adoptée à l'unanimité

03 – Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00374 - Hauts-de-France en fête (76 dossiers - 74 bénéficiaires)

M. LE PRESIDENT : Claire MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Il n'y aura pas d'intervention, Monsieur le Président.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, il y a une demande d'intervention de Madame SADOUNE, s'il vous plaît, sur cette délibération « Hauts-de-France en fête ».

M. LE PRESIDENT : Allez-y, Madame.

MME SADOUNE : Merci, Monsieur le Président.

Juste préciser et rassurer, nous voterons bien entendu pour cette délibération. Il est à déplorer que les sommes qui apparaissent, puisqu'on est sur des soutiens aux projets des associations, dans une période où l'on souffre parfois de crise démocratique et d'expressions, surtout, de nos populations, de voir que les sommes demandées *versus* ce qui est arrêté présente un delta qui n'est pas des moindres. Cela peut poser des retraits d'actions, qui seraient très pertinentes et intéressantes pour les territoires et les associations.

M. LE PRESIDENT : Qui d'autre avait demandé la parole ? Personne ? Monsieur SILLANI, non ?

M. SILLANI : Bien noté, mais les grilles d'analyse n'ont pas changé depuis des années. On essaie d'être le plus juste, éthique et équitable dans les sommes allouées. Les porteurs sont bien au courant de nos méthodes de calcul. Je les ai vus récemment. Je fais des « visio », je les vois très régulièrement, il n'y a pas de problème. Je suis à leur disposition.

M. LE PRESIDENT : Sur cette délibération, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je n'ai pas bien compris votre vote, Madame DELLI.

MME DELLI : On va faire un vote divisionnaire. On va rectifier après, mais j'ai besoin de savoir exactement... Arrêtez !

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Le vote ne peut pas être sous influence, Monsieur COUSIN.

MME DELLI : Non, je ne suis pas sous influence.

M. LE PRESIDENT : Madame la Présidente de groupe, quelle est la position de votre groupe ?

MME DELLI : La position est pour. Je ferai un rectificatif, un vote divisionnaire sur un numéro où je voterai contre.

M. LE PRESIDENT : Qu'il faut donner. Il faut le donner maintenant, en séance. Le vote est public.

MME DELLI : Pour l'instant, je vote pour.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Très bien, donc pas de rectificatif qui peut être fait derrière. Très bien.

Vote sur la délibération n°2023.00374

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je vous signale que, pour « Hauts-de-France en fête », vous parliez des critères. Je vois que Monsieur SILLANI vient susurrer dans votre oreille, Madame, vous ne pouvez donc pas m'écouter.

C'est pour dire que je continue à veiller absolument à ce que nous ne mettions pas en place des minimums pour les associations. En effet, je n'ai pas envie, même si cela demande plus d'instruction, il y a des dossiers de communes et des dossiers d'associations qui, autrement, se retrouvent en dessous. Pour nous, cela demande beaucoup d'instruction, mais pour ces communes ou ces associations, cela représente beaucoup. Il n'est donc pas question d'exclure du dispositif en fixant un minimum. C'est bien, c'est très « techno », mais ce n'est pas le genre de la maison. Voilà pourquoi on continuera à avoir un dossier « Hauts-de-France en fête » qui permettra de couvrir l'ensemble des demandes.

2023.01133 - Encourager les projets visant à animer les territoires, valoriser l'engagement, lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 6 bénéficiaires

Vote sur la délibération n°2023.01133

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01139 - Association « Observatoire régional de la Vie Associative Hauts-de-France » (ORVA HDF) : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01139

Adoptée à l'unanimité

**Commission n° 10 :
Agriculture et agroalimentaire**

01 – Agriculture

01 - Elevage

2023.00595 - Renforcement de la biosécurité sur les élevages de ruminants - FRGDS - Programme 2023

Vote sur la délibération n°2023.00595

Adoptée à l'unanimité

2023.00705 - Animation et accompagnement des filières d'élevage : Programme régional Elevage 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Pas d'intervention.

Vote sur la délibération n°2023.00705

Adoptée à l'unanimité

2023.00813 - Plan Cheval - Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) au financement des aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux investissements de la filière équine » de la région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n°2023.00813

Adoptée à l'unanimité

2023.01054 - Contrat de filière ovine des Hauts-de-France - abrogation des cadres d'intervention pour l'amélioration de la performance génétique des élevages ovins et pour les petits investissements en élevages ovins

Vote sur la délibération n°2023.01054

Adoptée à l'unanimité

2023.01069 - Plan Cheval : Dispositif d'aide à l'acquisition de dispositifs de sécurisation du poulinage : accompagnement de 6 dossiers

Vote sur la délibération n°2023.01069

Adoptée à l'unanimité

2023.01076 - Plan Cheval : Soutien aux associations d'éleveurs et de propriétaires et aux structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux : Dossier 2023 pour l'UPECT

Vote sur la délibération n°2023.01076

Adoptée à l'unanimité

2023.01115 - Plan Cheval : Modernisation des hippodromes : Aménagement de l'hippodrome d'Arras

Vote sur la délibération n°2023.01115

Adoptée à l'unanimité

03 – Agro environnement

2023.00579 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme d'activités 2023 d'Initiatives Paysannes

Vote sur la délibération n°2023.00579

Adoptée à l'unanimité

2023.00701 - Plan Agro-écologie : Programme d'expérimentations 2023 en appui aux filières végétales

Vote sur la délibération n°2023.00701

Adoptée à l'unanimité

04 – Filières valeur ajoutée

2023.00858 - Redynamisation de la filière Lingot du Nord IGP : Soutien à un projet d'investissement agricole

Vote sur la délibération n°2023.00858

Adoptée à l'unanimité

2023.01048 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n°2023.01048

Adoptée à l'unanimité

2023.01081 - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement : programme annuel d'activités 2023 pour la promotion des produits agricoles et de la gastronomie des Hauts de France

Vote sur la délibération n°2023.01081

Adoptée à l'unanimité

05 - Communication

2023.01064 - Financement de manifestations à caractère agricole

Vote sur la délibération n°2023.01064

Adoptée à l'unanimité

2023.01214 - Convention de partenariat entre la région et le Département de l'Aisne en matière d'intervention dans le domaine agricole

Vote sur la délibération n°2023.01214

Adoptée à l'unanimité

06 – Diversification agricole et non agricole

2023.00932 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Vote sur la délibération n°2023.00932

Adoptée à l'unanimité

2023.01039 - Plan agro-écologie : Développement de la filière chanvre textile : investissements dans des récolteuses à chanvre

Vote sur la délibération n°2023.01039

Adoptée à l'unanimité

2023.01073 - Plan Activ' Ta Diversification - soutien à l'ingénierie d'accompagnement - programmes d'activité 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN ?

Vote sur la délibération n°2023.01073

Adoptée à l'unanimité

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2023.00449 - Accompagnement des agriculteurs en difficulté. Programme d'activités 2023 des structures d'accompagnement

Vote sur la délibération n°2023.00449

Adoptée à l'unanimité

2023.01025 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : Programme Activ'ion installation, prépare ta transmission - attribution des subventions 2023

Vote sur la délibération n°2023.01025

Adoptée à l'unanimité

2023.01068 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n°2023.01068

Adoptée à l'unanimité

09 - FEADER

2023.01349 - Délibération modificative - Modification des modalités de dépôt de l'appel à projets MAEC forfaitaire

Vote sur la délibération n°2023.01349

Adoptée à l'unanimité

03 – Pêche

02 – Filière halieutique

2023.01001 - Mise en œuvre d'un régime d'exemption « Pêche et Aquaculture »

Vote sur la délibération n°2023.01001

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Monsieur RAPIN avait demandé la parole, pour rappeler que nous avons en partie obtenu gain de cause sur la question des licences. Je le remercie de son intervention, qui est venue compléter la nôtre sur les pêcheurs.

Monsieur RAPIN, vous avez la parole pour un rappel au règlement, que je vous accorde.

M. RAPIN : Oui, on a obtenu gain de cause sur les licences.

M. LE PRESIDENT : Enfin, pas sur toutes les licences, mais on a obtenu une forme de rattrapage. Cela montre bien, hélas, qu'il faut se fâcher.

M. RAPIN : Sur presque 3/4 de ce qui avait été demandé, globalement. Tout cela est directement lié à vos interventions, Monsieur le Président. Je le sais pour en avoir cosigné plus d'une. Je le rappelle, au Sénat, je l'ai dit lors de la Séance plénière, nous avons passé une proposition de résolution européenne, qui est désormais une résolution du Sénat. Elle a vraiment eu un impact sur certaines décisions de la Commission, puisque la Commission a de nouveau exprimé, lors d'une communication, le fait qu'il n'était pas question de remettre en cause les techniques de pêche actuelle. Je pense que c'est gagné.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

D'autre part, sur la réserve d'ajustement du Brexit que j'ai évoquée en début de séance, troisième point, qui est aussi importante pour nos mareyeurs et pour la plateforme de traitement du poisson de Boulogne, j'espère que des dossiers seront déposés pour que l'on ait un rattrapage financier sur ces questions.

Voilà trois petits points. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Deux éléments sur les permis : j'étais à 7 000. Certains me faisaient de gros yeux. On est exactement à 6 557 dossiers attribués. On va passer les 7 000 assez rapidement, avec le nombre de dossiers qui ont été déposés.

Autrement, je voudrais remercier en votre nom l'ensemble des collaborateurs du Conseil régional, qui nous ont permis de préparer et d'animer cette Commission permanente. Je sais que le travail des conseillers régionaux ne se résume pas aux sessions plénières ni...

Vous jouez à la sarbacane, Monsieur LECA ?

M. LECA : Absolument. Je cherche ma cible.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Il est temps que les vacances arrivent.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

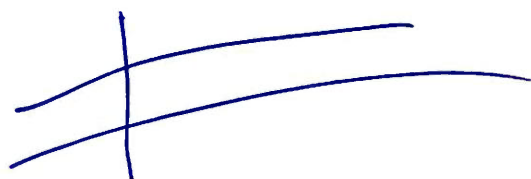
Très clairement, je sais que le travail ne se résume pas aux sessions plénières et aux commissions permanentes et que tout le monde ne sera donc pas forcément en vacances. Néanmoins, je vous souhaite de bonnes vacances, si vous en prenez prochainement.

La séance est levée.

(la séance est levée à 17 heures 22)

Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 12 octobre 2023

conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales



Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional



Faustine MALIAR

Secrétaire de séance

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission 1

Personnel :

2023.01098 – *Subvention 2023 aux associations locales - l'Amicale Sportive Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR) et l'Association Sportive des Personnels du Département et de la Région (ASPDR) dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur des agents régionaux*

ERRATUM :

En page 8 de la délibération, au niveau de l'adresse de ASCPDR, il convient de lire :

Adresse : 15 Mail Albert 1er – BP 2616 -80016 AMIENS CEDEX 1 N° SIRET 08020117861 ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire », représenté(e) par Monsieur Bruno LELIEVRE	A la place de	51 rue de la République à Amiens 80000 AMIENS N° SIRET 78061307100023 ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire », représenté(e) par Madame Michèle TUMERELLE
---	---------------	---

Commission n° 5

Lycée :

2023.00180 - *Actions Educatives 2023/2024*

ADDENDUM :

En page 1 de l'annexe 1 « Présentation du projet », à la fin du 1^{er} paragraphe, il convient d'ajouter après le dernier thème « Handicap », la thématique « Harcèlement ».

Commission n° 6

Rénovation urbaine :

2023.00922 - *Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville de la Métropole Européenne de Lille - Programmation 2023*

ERRATUM :

En page 64 de l'annexe, pour l'association Maison des associations de Tourcoing, dans le plan de financement, colonne des recettes, il convient de lire « Commune de Seclin » à la place de « Commune de Tourcoing ».

2023.00923- *Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département de l'Oise*

ERRATUM :

Dans le tableau financier au numéro d'ordre 20 et dans l'annexe à la délibération page 21, concernant l'opération « Clermont – Action permis 2023 » portée par l'association Mission Locale du Clermontois (ML), le numéro de dossier est erroné, il convient de lire « PVII-002114 » à la place de « PVIF-002114 ».

2023.00924 -*Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville - Programmation 2023 - Département du Nord*

ERRATUM :

Dans le tableau financier pour l'opération PVII-000730, n° d'ordre 26, dans la colonne « imputation budgétaire », il convient de lire « 905.52/2041481 » à la place de « 905.52/2041482 ».

Commission n° 7

Culture :

2023.00991 – *Accompagnement des temps forts, manifestations et expositions 2023 (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Arts visuels et Patrimoine*

ERRATA:

En page 6 de la délibération, dans le nom de l'opération, et en page 1 du tableau financier pour l'opération 1, dans la colonne « Objet », il convient de lire « Fabularbre » à la place de « Fabulabre »

Sports :

2023.00894 - *Aides aux Tournois Internationaux de Football jeunes (2 bénéficiaires et 2 opérations)*

ERRATUM :

Dans le tableau financier, opération 1, il convient de lire Union sportive Balagny-Saint-Epin à la place de Union sportive Balagny-Saint-Therain

Jeunesse :

2023.01127 – *Dispositif "4T" et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (5 bénéficiaires).*

ERRATUM :

En page 1 du tableau financier, opération 1, il convient de lire « Gaming Day » à la place de « Gaming Gay »

Commission n° 10

Agriculture :

2023.00449 - *Accompagnement des agriculteurs en difficultés. Programme d'activités 2023 des structures d'accompagnement*

ERRATUM :

Dans le tableau financier de la délibération, dans la colonne Imputation Budgétaire Programme, il convient de lire « 93000008 » à la place de « 9000008 ».

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

RÉSULTATS DE VOTE

Votes sur l'urgence de deux délibérations :

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.01324 - Engagement de la Région Hauts-de-France en faveur du Service Express Régional et Métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille

Décision de l'Assemblée : pour l'urgence

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

02 - Relation avec les entreprises

02 - Consolidation financière des entreprises

2023.01588 - Fonds de soutien exceptionnel pour les entreprises impactées par les violences urbaines

Décision de l'Assemblée : pour l'urgence

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

Commission 4 :

« Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) »

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2023.00819 - Format innovation : 1 bénéficiaire

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du groupe RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X				X			X				

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01238 - PRIC : convention financière PACTE 2023 et avenants aux conventions financières PACTE 2019 à 2021

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

02 - Mesures d'accompagnement des publics

2023.00733 - Convention financière 2023 Région Hauts-de-France / Agefiph dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat 2022/2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

03 - Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2023.00719 - CPER 2021-2027 : affectation de la participation statutaire de la Région Hauts-de-France au GIP C2RP pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

04 - Schéma, accord cadre, partenariat

2023.00988 - Appui aux contrats de branches : 1 opération et 1 avenant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

02 - Relation avec les entreprises

02 - Consolidation financière des entreprises

2023.01186 - Report d'échéances pour trois entreprises : 2L, CAP REGION EDITIONS, LIFE & RUN : rédaction d'avenants aux conventions de prêts suite aux décisions de la commission de recouvrement CR18 du 23 mars 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente : Zahia HAMDANE.

2023.01588 - Fonds de soutien exceptionnel pour les entreprises impactées par les violences urbaines

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

03 - Dispositif Proch'emploi

2023.01152 - Dispositif Proch'Info Formation de Saint Omer – Modification de la structure porteuse suite à la fusion entre l'association pour l'avenir des jeunes de l'arrondissement de Saint-Omer et l'association du « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Saint Omer

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

06 - Aide à l'implantation

2023.00959 - Subvention allouée à la SAS PICARDIE GRANULATION pour son implantation à Chaulnes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

07 - Outils financiers

2023.00806 - Dotation prêt d'honneur 2023 pour le Réseau Initiative Hauts-de-France et le Réseau Entreprendre

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00934 - Création de la SEML Hauts-de-France Développement, création de la SPL Hauts-de-France Aménagement et évolution de BATIXIA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur les statuts constitutifs de la SEML et de la SPL : Natacha BOUCHART.

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01046 - Fonds de garantie Commerce et Services et Artisanat

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV sur l'avenant de clôture des fonds de réserve ainsi que les conventions relatives aux fonds de garantie "Commerce / Services" et "Artisanat" : Arnaud DECAGNY et Sabine FINEZ.

Absent : 0

2023.01327 - Création d'un fonds d'investissement dédié aux projets d'Entertainment

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

08 - Développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée

2023.01016 - Maintien de l'aide accordée à la société LE KES WEST

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01033 - Aide au développement des PME : prêt pour la société HAT

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01189 - Aide au développement des PME - subvention à la société MDCATS

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 4 du groupe RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X				X			X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

09 - Appui au développement RH des entreprises

2023.00910 - Appui au développement des ressources humaines (DVRH) - Société Pinet Industrie SAS via l'OPCO 2i

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00992 - Appui au développement des ressources humaines (DVRH) - Société Mademoiselle Desserts à TINCQUES (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent : 0

13 - Performance Industrielle

2023.00948 - Modification de la subvention allouée à la SARL MECAGE à Hordain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00960 - Investissement performance Industrielle : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01029 - Modification de l'aide accordée à la SAS TERNOIS PLASTIQUES

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01121 - Modification de la subvention accordée à la SAS G.D. INDUSTRIE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2023.01090 - Adhésion de la Région Hauts-de-France au réseau des cybers campus territoriaux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01246 - Régionalisation de la politique des pôles de compétitivité par l'Etat : convention Etat-Région et affectation des crédits Etat pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

03 - Actions transversales

2023.01035 - Partenariat Région - CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale) pour le programme d'action Rev3 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

05 - HDF International

2023.00999 - Programme Artisanal Régional International - PARI 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Laurent RIGAUD)

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01042 - Appui à l'internationalisation des entreprises : convention CCI international 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01100 - Création d'un "Booster REV3 Québec" : partenariat entre la Région et Business France - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

04 – Artisanat

03 - Booster TPE-artisans commerçants

2023.01010 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - programme d'actions 2023 : dispositifs ArtiMarchés, Artisans de Qualité et Métiers d'art

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Laurent RIGAUD)

Absent : 0

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2023.01028 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Amendement n° 5 du groupe RNIA : retiré

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

07 - Centres villes - Centre bourgs

2023.00909 - Programme d'activités "Boutiques à l'essai" et "Oh la Belle Ville" au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2023.01061 - Financement des coûts de formation des apprentis recrutés dans la Fonction Publique Territoriale au titre du dispositif "Zéro coût de formation" pour les contrats 2020 et 2021

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01128 - Délibération modificative relative à l'attribution d'une aide d'amorçage pour l'École de Production Industrielle de Couture et Confection (EPICC) pour l'année scolaire 2021-2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2023.00859 - Mise en œuvre du plan d'intervention en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - équipements pédagogiques et numériques 2023 - phase 1

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 57 à 71 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Laurent RIGAUD.

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00900 - Mise en oeuvre de l'Appel à projets "Formations d'avenir en apprentissage pour les Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 4 et 5 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Laurent RIGAUD.

Absent : 0

2023.01032 - Mise en oeuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2023 - phase 1

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.01053 - Coupe du monde de Rugby 2023 : résultats de l'appel à projets auprès des CFA au profit des apprentis des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les places attribuées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Laurent RIGAUD.

Absent : 0

05 - Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2023.00030 - Évolution du cadre d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage dans les Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01084 - Délibération modificative relative à l'attribution de subventions versés au CFA AFTRAL dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - Equipements pédagogiques 2021

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

06 - Innovation numérique et sociale

02 - Starter ESS

2023.00609 - Aide à l'innovation sociale - Association NOVOLOCO

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00801 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01049 - Dispositif Local D'Accompagnement (DLA) au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 et 2 : Nord Actif : Arnaud DECAGNY ;
- Op 3 et 4 : GIP Pas-de-Calais Actif : Sabine FINEZ.

Absent : 0

Commission 1 :

**« Ressources, fusion, administration générale, finances,
personnel, affaires juridiques »**

03 - Administration générale

2023.00218 - Subvention 2022 aux unions régionales des organisations syndicales (9 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X				X

Voix pour : 47

Voix contre : 4

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01216 - Informatique – Délibération complémentaire - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du Conseil Régional Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01224 - ROUBAIX – 44 rue du Maréchal Foch et 23 rue du Curoir - Vente au profit de TAGERIM
 PROMOTION : substitution de l'acquéreur

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01228 - BRUAY-LA-BUISSIERE – Résidence du Bois des dames
 Avenant au Bail Emphytéotique Administratif

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01229 - LENS – 7 rue Bernanos - Cession de la Maison des projets au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			1			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 2 (Sabine FINEZ, Samia SADOUNE)

Absent : 0

2023.01233 - DUNKERQUE - Vente au profit de la SCI UMTD d'une partie de la parcelle 460 AM 429

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2023.01261 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV conformément aux dispositions des II° et III° de l'article L. 1111-6 du CGCT : les élus concernés par les organismes au sein desquels la Région les désigne pour la représenter en application de la loi (à l'exclusion des organes décisionnels des groupements de collectivités territoriales).

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01331 - CESER Hauts-de-France - Approbation du règlement du Prix des Solidarités et des Dynamiques Rurales et de la convention partenariale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.001336 - Demande de garantie d'emprunt en faveur de la Banque Alimentaire de l'Aisne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

05 - Personnel

2023.01060 - Actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche régionale à Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01098 - Subvention 2023 aux associations locales - l'Amicale Sportive Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR) et l'Association Sportive des Personnels du Département et de la Région (ASPDR) dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur des agents régionaux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Thomas HUTIN)

Absent : 0

Commission 2 :

Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2023.00387 - FEADER – Appels à projet « Natura 2000 » - mesure 73.04 du Plan Stratégique National 2023-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00714 - Appel à manifestation d'intérêt pour le soutien en faveur du développement de l'éco-pâturage sur la période 2023-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00974 - Soutien au projet d'extension de la Réserve de Biosphère du marais Audomarois- Aa – Hem – Flandre

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

2023.01013 - Programme 2023 de lutte contre le rat musqué et le ragondin

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01142 - Natura 2000 - site interrégional Hauts-de-France / Normandie - Convention de désignation de la Région assurant le rôle d'autorité administrative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

02 - Connaissance

2023.00684 - Picardie Nature - Programme d'actions pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

03 - Ecocitoyenné

2023.00961 - Programme d'actions 2023 de l'association Somme Nature Initiatives

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01007 - Projet au titre du dispositif "Rendez-vous avec l'environnement en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01020 - 1 projet dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

04 - Eau

2023.00947 - Avenant 2 à la convention Plan Somme II 2015-2020

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00955 - Création de deux zones d'expansion de crue (ZEC) sur l'Elnon.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01011 - Modification et prolongation de délai - Biodiversité et Eau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Commission 3 :

Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2023.00123 - Assistance relative à la création d'un système régional de distribution et d'information voyageur pour les réseaux régionaux de transport (BILLETTIQUE)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X				X	X					

Voix pour : 5

Voix contre : 47

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X			X				

Voix pour : 47

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00268 - Convention avec SNCF Réseau relative au financement des études Avant Projet de modification et électrification d'installation du Réseau Ferré National - RFN - pour le raccordement d'un nouveau centre de maintenance des rames voyageurs à Beauvais

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du groupe RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.00615 - Financement des titres régionaux Mon Abo TER + pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X		X			X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 47

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X		X			X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 47

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 4 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X		X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 47

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 4 à 6 : Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle : Samia SADOUNE ;
- Op 8 : Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois : Salvatore CASTIGLIONE.

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00617 - Réciprocité tarifaire avec la Région Grand Est et SNCF Voyageurs pour l' année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

2023.01045 - Renfort routier pour l'acheminement des usagers éTER vers les plages de Berck et du Touquet

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01204 - Convention de transfert de 3 locomotives BB 15000 Intercités vers le parc TER Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X					X			X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 13

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01212 - Avenant 8 portant sur la rétrocession pénalités Regio2N Picardie et Avenant 11 portant sur la rétrocession pénalités Regio2N Nord-Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2023.01143 - Convention de mandat entre la Région et MOBI.Oise pour confier à Mobi.Oise l'encaissement et le reversement des recettes des M-Tickets et de la e-boutique du site oise-mobilite.fr

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Autres services de mobilités (dont mobilité inclusive, Aide au Transport)

2023.01023 - Assistance relative aux interventions de la Région Hauts-de-France en matière de mobilité solidaire
- Affectation complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.01324 - Engagement de la Région Hauts-de-France en faveur du Service Express Régional et Métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X			X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 17

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Gares et pôles d'échanges

2023.01050 - Financement des études avant-projet (AVP) pour la mise en accessibilité des quais de la gare d'Armentières

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.01097 - Canal Seine Nord-Europe : financement d'études Projet en vue de raccordement ferroviaire du port intérieur de Nesle sur la ligne Amiens-Laon

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du groupe RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X				X			X				

Voix pour : 8

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X			

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Infrastructures de mobilité douce

2023.00965 - Poursuite du partenariat relatif au comité d'itinéraire de la Vélomaritime - EuroVelo 4 pour les années 2024 et 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

06 - Autres Infrastructures logistique et de mobilité

2023.01019 - Participations statutaires du Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges (SMD), du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM), du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités et du Syndicat Mixte de l'Aéroport Beauvais-Tillé (SMABT)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Economie portuaire

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.01190 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Mise à disposition d'une enveloppe financière permettant d'engager sans délai les opérations d'urgence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01198 - Convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public portuaire de Calais concernée par un bail de chasse entre la Région et l'État

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8 (PCPE + Héroïse DHALLUIN, Alexandre OUIZILLE et Samia SADOUNE)

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01206 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais. Gestion à terre des sédiments portuaires – opération préalable au développement de la filière – Phase 1

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01219 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Maintenance du progiciel de surveillance du trafic maritime (STM) et de deux radars

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01225 - Affectation complémentaire dans le cadre de la construction de la nouvelle capitainerie à Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 13

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Gouvernance

2023.01196 - Affectation en domaine public portuaire d'un terrain nouvellement acquis situé au quai de la Loire à Calais (ex-UMICORE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Affaires maritimes

01 - Protection du littoral

2023.01088 - Contribution 2023 au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » - opération retenue au CPER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Jean François RAPIN)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01137 - PAPI Bresle – Somme – Authie – Opération 7-7A2 : Petits confortements des renclôtures existantes dans l'attente de futurs travaux - Opération retenue au CPER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01149 - Subventions d'investissement pour l'acquisition d'embarcations pour les stations SNSM de Berck sur Mer et de Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01272 - Travaux de réparation du perré de Wissant – opération retenue au CPER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Commission 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00601 - BETHUNE – Lycée Malraux - Convention de servitude de passage de canalisations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Amel GACQUERRE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

 2023.01077 - Restructuration de l'unité d'enseignement de soins à la personne, d'hygiène et de restauration au lycée Françoise Dolto de GUISE (02) - (volet études - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01099 - Restructuration du bâtiment principal, construction d'un bâtiment pour le plateau scientifique et d'une loge, aménagements d'espaces extérieurs au lycée Jean Macé à CHAUNY (site Ternynck) (02) (volet études - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01120 - Devenir des préfabriqués de l'institut de formation aide-soignant (IFAS) et B en attendant la restructuration partielle du bâtiment S au lycée Valentine Labbé - LA MADELEINE (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01144 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine "Lycées"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01146 - Restructuration partielle du bâtiment S au lycée Valentine Labbé à LA MADELEINE (volet travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01200 - Avenants aux conventions de recettes MENJS Internats Excellence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01218 - TILLOY-LES-MOFFLAINES – Campus agro-environnemental 62 - Désaffectation de la parcelle Y 111

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X			X				

Voix pour : 45

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Equiper les EPLE

2023.00818 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de rideaux ou stores d'occultation dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01080 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques (en mode subvention)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01181 - Affectation d'une subvention pour la mise à niveau des équipements mobiliers au profit du LP Les Jacobins à BEAUVAIS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00591 - Reconduction du FA2SRH : Fonds d'Aide Spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00712 - Convention d'occupation et d'utilisation des locaux situés au sein du lycée Camille Desmoulins au Cateau-Cambrésis au profit du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis pour le compte de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00843 - Baux et locations diverses au lycée agricole et viticole de Crézancy et reversement prévisionnel au titre de l'année 2022/2023 et régularisation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X			X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 6 (PCPE + Héroïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00921 - Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement de l'École Européenne Lille Métropole - Jacques DELORS entre la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 4

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00930 - Convention de partenariat avec les 5 Services Départementaux d'Incendie et de Secours des Hauts-de-France: Contribution année scolaire 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00985 - Contribution pour les frais des transports d'internes et demi-pensionnaires engagés par les établissements d'enseignement au titre de l'exercice 2023 et compléments 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01176 - Parcours-Emplois-Compétences (PEC) : Convention de partenariat 2023, répartition et financement des effectifs 2023/2024 par lycée et dispositif d'accompagnement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 45 : Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge : Arnaud DECAGNY ;
- Op 50 : Plan Béthunois d'insertion : Amel GACQUERRE ;
- Op 54 : Itinéraire Emploi, ex-Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND ;
- Op 56 : PLIE Lens-Liévin + annexe 2 : répartition des effectifs et missions des contrats aidés PEC du Lycée Henri Darras de Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 59 : Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis : Guillaume DELBAR ;
- Op 61 : Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois : Brigitte FOURÉ ;
- Op 63 : La Fabrique DÉFI : Natacha BOUCHART ;
- Op 64 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01183 - Conventions d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01184 - Tarifs de restauration et d'hébergement scolaires 2023/2024 des EPLE des Hauts-des-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X			X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV sur les tarifs de restauration et hébergement scolaires concernant le Lycée Henri Darras de Liévin : Samia SADOUNE.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01279 - Dénomination du lycée polyvalent de Douai

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00180 - Actions Educatives 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 217 : LGT Henri Darras : Samia SADOUNE.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00666 - Appels à candidatures pour la constitution du "Jury Jeunes" de l'édition 2023 de l'Arras Film Festival

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00711 - Programme Génération+ 2024-2025 et Projets Emblématiques et Citoyens 2023-2024 : approbation des règlements d'intervention

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 5 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X		X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01047 - Génération+ Projets Emblématiques et Citoyens 2023/2024 - Projet "Major Taylor à Manchester" du LP Turgot à Roubaix

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01114 - Accompagnement des usages numériques pour la communauté éducative des lycées des Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2023.01180 - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Proch'Orientation: pour une orientation choisie et une trajectoire réussie vers l'emploi

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01211 - 47^e Finale Nationale des Compétitions WorldSkills : convention de partenariat avec Worldskills France relative aux frais d'hébergement, de restauration et espace privatif de stockage

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Enseignement supérieur

01 - Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2023.00969 - Création d'une résidence CROUS mixte étudiants et jeunes dans l'ancienne poste à Maubeuge – Campus local de l'Université Polytechnique Hauts-de-France - Partenord Habitat

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Vie étudiante

2023.00971 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Aides aux étudiants

2023.00840 - Soutien aux dispositifs « Aide à la restauration des étudiants des Hauts-de-France » et « Fonds Régional Social d'Urgence » pour l'année universitaire 2023-2024 - CROUS Lille - CROUS Amiens - Association ALL

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00915 - Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL) dispositif AMBITION (complément et modification) et Programme d'Etudes Intégrées (PEI) au titre de l'année universitaire 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00938 - Contrats Étudiants Région - Modification du cadre d'intervention pour l'année universitaire 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00939 - Étudiants Relais Santé - Modification du cadre d'intervention pour l'année universitaire 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 – Recherche

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00885 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 4^{ème} session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00940 - Programme Hauts-de-France - Fulbright pour les mobilités de chercheurs avec les États-Unis - promotion 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00952 - Résultats de l'appel à projets " recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts de France ", session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01004 - Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Equipes Mixtes Laboratoire-Entreprise » 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Commission 6

«Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)»

01 - Aménagement du territoire

01 - ACTes - Communes moins de 2000 habitants

2023.01030 - Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants - projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2023.01074 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01075 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Soutien aux communes

2023.01006 - Fonds d'intervention "maintien du dernier commerce de proximité dans une commune"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

06 - Aménagement du territoire divers

2023.01072 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Arnaud DECAGNY)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

07 - Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.01009 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01034 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

08 - Aménagement numérique des territoires

2023.01102 - Délibération modificative sur le financement du remboursement des annuités d'emprunt, pour le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre Numérique 59/62, au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

09 - Prospective et stratégies territoriales

2023.00541 - Programme d'activités 2023 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01217 - Convention de partenariat public-public relative à une étude sur la submersion marine en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Rénovation urbaine

2023.00841 - Construction du Pôle éducatif quartier de la Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Aurore COLSON)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00922 - Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville de la Métropole Européenne de Lille - Programmation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 et 2 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON ;
- Op 5 à 11, 13 à 16, 18 à 21, 40, 46 à 53 : SREI en faveur des QPV de la Commune de Roubaix : Guillaume DELBAR.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00923 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville -
 Programmation 2023 - Département de l'Oise

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 et 6 à 15 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise : Alexandre OUIZILLE ;
- Op 22 : Mission locale pour l'emploi des jeunes Sud Oise : Manoëlle MARTIN.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00924 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville -
 Programmation 2023 - Département du Nord

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1, 2 et 12 à 24 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut : Salvatore CASTIGLIONE ;
- Op 2 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 2 et 25 à 28 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON ;
- Op 6 à 11 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre : Arnaud DECAGNY.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00925 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville -
 Programmation 2023 - Département de l'Aisne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 10 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00926 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville -
 Programmation 2023 - Département du Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 à 3 et 34 à 64 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 4 à 7 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE ;
- Op 4 et 13 à 20 : SREI en faveur des QPV de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers : Natacha BOUCHART.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00927 - Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation en faveur des quartiers de la Politique de la Ville -
 Programmation 2023 - Département de la Somme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00945 - Aménagement d'un bois urbain du quartier des Nouvelles Résidences à Saint Nicolas Lez Arras
 dans le cadre du NPNRU de la Communauté urbaine d'Arras

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01037 - Financement 2023 du Centre de Ressources pour la Prévention des Radicalités Sociales (CRPRS) par la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Maxime CABAYE, Amel GACQUERRE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01071 - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la 2ème période de mobilisation de la réserve de performance du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) - 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Logement

2023.00649 - Affectation des crédits 2021-2023 du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (3 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE ;
- Op 2 : Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00650 - Financement du programme d'activités du Conseiller France Rénov' de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'année 2023 (1^{er} avril au 31 décembre)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2023.01178 - FRATRI - financement de 5 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Economie circulaire

2023.00949 - FRATRI - Financement de 4 projets "nouveaux modèles économiques et de consommation" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01203 - Prolongation de délais de réalisation de l'opération « Projet RegeBatLi » réalisée par l'Afpa – agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.01082 - Affectation de crédits pour un projet Génération+ rev3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01201 - FRATRI - Financement de 4 projets "Stratégies régionales et territoriales" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Mobilité décarbonnée

2023.01154 - Fonctionnement de la centrale d'achat régionale dédiée à la mobilité électrique : conventions de partenariat avec la communauté d'agglomération 2 Baies en Montreuillois ainsi qu'avec la commune de Berck-sur-Mer.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2023.00771 - Financement des actions de communication européenne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00807 - Modification des conventions tripartites Région - État - Agence de Services et de Paiement pour la gestion du Plan de relance de l'État

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01247 - Maintien de l'aide accordée à l'Association USE'IT Europe par délibération n° 2022.00861 du 19 mai 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Programmation européenne

2023.00780 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets " Réhabilitation énergétique du parc de logements locatifs sociaux (parc public conventionné APL sous maîtrise d'ouvrage HLM) "

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01014 - Mise en œuvre du Programme régional (PR) FEDER-FSE+-FTJ Hauts-de-France 2021-2027 : Appel à projets "Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine / Rurale "

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01130 - Approbation de conventions de paiement relatives aux aides régionalisées Hors SIGC des Conseils Départementaux de l'Aisne, et de la Somme et de leur cofinancement Feader dans le cadre du plan stratégique national (PSN) 2023-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Création et créativité

2023.00747 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et accompagnement de projets (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 6 et 8

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00749 - Fonds de soutien à la création et Financement des résidences de création (axe 1 - Création libre) - Arts visuels

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2, 6 et 9

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00956 - Fonds de soutien à la création (axe 1 - Création libre) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00957 - Accompagnement de filières en 2023 (axe 1 - Novaction) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00958 - Association Pictanovo : Mises à jour des règlements des fonds d'aides en 2023 (axe 1 - Novaction)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00962 - Accompagnement de filière en 2023 (axe 1 - Novaction) - Musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00963 - EPCC La Condition Publique de Roubaix : soutien 2023 (axe 1 - Novaction

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			1			0			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 3 (Maxime CABAYE, François DECOSTER, Guillaume DELBAR)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01227 - Approbation du compte rendu annuel d'activité du marché de mandat 2011-232 confié à la SEM Territoires 62 (ex Adevia) pour la réalisation du musée du Louvre Lens pour la période de 2015 à 2021, et délivrance du quitus de mandat de maîtrise d'ouvrage

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Amel GACQUERRE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Education et métier

2023.00964 - Aides aux projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (axe 2 - Génération Culture)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00966 - Programme d'investissement 2023 du Fresnoy, Studio National des Arts Contemporains (axe 2 - Accompagnement à la formation et l'enseignement artistique)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00968 - Soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023 (axe 2 - Médium)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 5 et 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00995 - Communauté de Communes de la Thiérache du Centre : Accompagnement du projet DEMOS (axe 2 - Accompagnement à la formation et à l'enseignement artistique)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.00773 - Association Centre d'Animation Culturelle de Compiègne et du Valois : Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00774 - Programmes d'activités 2023 et Accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants en 2023 (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Commune de Liévin : Samia SADOUNE

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00775 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 : Commune de Béthune : Amel GACQUERRE

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00779 - Accompagnement de projets portés par un territoire ou des habitants (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00972 - Accompagnement pour la préservation du patrimoine en 2023 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 10

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 9 : Institut pour la Photographie des Hauts-de-France : Xavier BERTRAND.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00973 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 du Théâtre du Beauvaisis (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00979 - Aides à la restauration du patrimoine rural en 2023 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00980 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 du Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie
(axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00981 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
22			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Rayonnement de la Région et développement international

2023.00982 - Soutien aux projets dans le cadre des Conventions de coopération culturelle Région Hauts-de-France et la Communauté Flamande - Région Hauts-de-France et la Fédération Wallonie Bruxelles (axe 4 - Haute Culture)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 6 et 10

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 7 : EPCC Musée du Louvre-Lens : Xavier BERTRAND.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00986 - Programme d'activités 2023 de l'Association Dynamo d'Hellemmes-Lille (axe 4 - Haute culture)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00987 - Programmes d'activités 2023 et projets de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00989 - Accompagnement de temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) et projets complémentaires (axes n°1, 3 et 4) Cinéma-Audiovisuel, Musiques et livre et lecture

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 8 : 16^{ème} salon de la bande dessinée de Valenciennes: Aurore COLSON ;
- Op 17 : Jazz Opale Festival en 2023 de Neufchâtel-Hardelot : Paulette JUILIEN-PEUVION.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00990 - Subventions au titre de l'appel à projets "Haute Fréquence" en 2023 (axe n°4 - Evénements, temps forts)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 22

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 6 : Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND ;
- Op 19 : Commune de Calais : Natacha BOUCHART.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00991 - Accompagnement des temps forts, manifestations et expositions 2023 (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs Résonances) - Arts visuels et Patrimoine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Communauté d'agglomération Creil Sud Oise : Alexandre OUIZILLE.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2023.00890 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 - 2023 (120 bénéficiaires – 120 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00893 - Soutien aux manifestations sportives - 34 opérations - 33 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 27 : 2^{ème} open national de squash d'Amiens : Brigitte FOURÉ

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00894 - Aides aux Tournois Internationaux de Football jeunes (2 bénéficiaires et 2 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01041 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (5 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01089 - Subvention au Dunkerque littoral cyclisme au titre du niveau d'évolution des clubs professionnels et des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01275 - Subvention complémentaire exceptionnelle au club SASP ESSM LE PORTEL BASKETBALL COTE D'OPALE au titre de ses missions d'intérêt général pour la saison 2022/2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Formation et emploi sportif

2023.00891 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 10 bénéficiaires - 10 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00892 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 18 bénéficiaires - 5 bénéficiaires pour la saison 2022 ou 2022-2023 et 13 bénéficiaires pour la saison 2023 ou 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00912 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (6 bénéficiaires, 7 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00918 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2023 (16 bénéficiaires ; 21 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01191 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Ambassadeurs du sport en Hauts-de-France - 31 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2023.00898 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Jeunesse

01 - 4T et Illettrisme

2023.01123 - Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01127 - Dispositif "4T" et illettrisme - projets ponctuels ou pérennes : soutien aux projets associatifs en lien avec les leviers régionaux (5 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Travail

2023.01101 - Attribution de subventions 2023 aux associations organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles en Hauts-de-France (3 bénéficiaires - 3 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2023.00941 - Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01122 - Soutien aux projets des jeunes - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP 9 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge : Arnaud DECAGNY ;
- Op 9 : Mission locale de l'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Relations internationales

01 - Diplomatie économique - Partenariat

2023.01215 - Participation de la Région Hauts-de-France à la future reconstruction de l'Ukraine dans le cadre de la coopération multilatérale du triangle de Weimar (Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Voïvodie de Silésie) par l'intermédiaire d'un opérateur commun

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 8 (RNIA)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Energie pour l'Afrique

2023.01151 - Avenant n°2 à la convention n° 21003292 relative au projet « Fabrication et installation de petite centrale hydroélectrique KINNA1000 d'1 MW en Afrique », réalisé par Océan Solution Energie, dans le cadre de l'Appel à projets "Acteurs de l'énergie pour l'Appel à projets "Acteurs de l'énergie pour l'Afrique"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 8

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

06 – Tourisme

01 - Destination touristique

2023.01055 - Soutien à deux actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique Arras Pays d'Artois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01083 - Contrat de Rayonnement Touristique Chantilly-Senlis : soutien à 1 Action sur le site Les Cabanes des Grands Chênes à Raray

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01092 - Contrat de Rayonnement Touristique Métropole Européenne de Lille : soutien à 3 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01104 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois Thiérache, soutien à 1 opération :
" lancement de l'activité Ch'tis voyages à vélo, agence de voyage à vélo en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01106 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique du Cambrésis, soutien à 1 opération: "Création d'un restaurant bistrannique « Les roses blanches » axé sur l'accueil de groupe touristique et des visiteurs du Musée Matisse"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01107 - Mise en oeuvre du Contrat de Rayonnement Touristique " Pays Chaunois " - soutien à 1 opération : Transformation d'une maison d'habitation en restaurant et chambre d'hôte à Trosly Loire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01116 - Mise en oeuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Autour du Louvre-Lens" : soutien à 1 opération : Création d'un "Escape Game" rural

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Amel GACQUERRE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01131 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Flandre rurale" : soutien à 5 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01156 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime : Soutien à une action - Brise du large Maison d'Ault (80 460)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01197 - Soutien à deux actions au titre du Contrat de Rayonnement Touristique du Montreuillois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

C07.06 Tourisme

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2023.01145 - Délibération modificative pour 1 dossier : Association de la visite d'entreprise et prolongation de délai pour 3 dossiers tourisme : Gite d'Arcy, Douaisis Tourisme, SAS Coquel and Co

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01148 - Priorités régionales d'intervention touristique : Soutien à 4 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Attractivité

2023.01044 - Soutien au Festival Omnivore Nord dans le cadre du programme "Hauts-de-France, région européenne de la gastronomie 2023"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01058 - Appel à innover pour le tourisme en Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01096 - Soutien à l'organisation de 3 congrès et colloques 2023 en Hauts-de-France: Rencontres Vélos et Territoires à Amiens, Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation à Lille et Colloque des cadres techniques de la Fédération Française de Handbal

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

07 - Devoir de mémoire

2023.01136 - Soutien à la rénovation d'un ensemble commémoratif aux combattants français morts en 1914 et 1940 - Commune de Laucourt (80)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

01 - Famille

2023.01118 - Aide à la garde d'enfants (AGE) campagne 2023-2024 : cadre d'intervention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 – Santé

01 - Santé

2023.00582 - Adoption des statuts de l'association relative à la création d'un gérontopôle en région Hauts-de-France et cotisation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00753 - Financement d'une prime de territoire aux Assistants à Temps Partagé (ATP) de la Région au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 11 à 13 : Centre hospitalier de Calais : Natacha BOUCHART.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00754 - Financement régional des postes de Chefs de Clinique en Région (CCR) pour une durée de deux ans au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Santé et offre de proximité

2023.00361 - Appel à projets FEDER, PO 2021-2027 : "Amélioration de l'offre de services publics dans le domaine de la santé à travers le financement d'équipements publics" (OS5-PI7-OS 5.2 Action 1, catégorie 1 et 2) - Cahiers des charges

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01079 - Acquisition d'équipements médicaux par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires de la MSP de Croisilles et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays du Cambrésis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Santé prévention

2023.01194 - Appels à projets "Prévention Santé Innovation" 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 26 : Association des Centres sociaux et socio-culturels de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Formations sanitaires et sociales

2023.01031 - Aide à la restauration/formations sanitaires et sociales– reconduction du dispositif pour 2023-2024 et complément de subvention dans le cadre du dispositif 2022-2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 11 : Centre hospitalier Sambre Avesnois : Arnaud DECAGNY.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.01021 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation complémentaire au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 6 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			0			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X			X					X					

Voix pour : 5

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 4 (GRE)

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X					

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01241 - Aide individuelle au Permis de conduire: affectation de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Karima DELLI, Thomas HUTIN, Alexandre COUSIN)

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Illettrisme

2023.01129 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 8

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01135 - Association Compter, Lire, Écrire (La CLÉ) : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01140 - Association Mots et Merveilles : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

06 - Violences faites aux Femmes

2023.01132 - Encourager les projets visant à animer les territoires et à lutter contre les violences faites aux femmes - 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01134 - L'association Le Mouvement du Nid : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01138 - L'association Solidarité Femmes Accueil (SOLFA) : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023- 2026 et le programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00048 - Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00051 - Union Régionale des Francas Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00056 - Coordination des maisons des jeunes et de la culture des Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00755 - Formation des bénévoles 2023 - 10 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Multicité - Centre social du quartier du vermandois à Saint-Quentin : Xavier BERTRAND.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

02 - Agir pour l'emploi

2023.01119 - Appel à Projets "CRéation d'Emplois Associatifs Pérennes" - CREAP2 2023 (41 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01159 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (1 bénéficiaire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00374 - Hauts-de-France en fête (76 dossiers - 74 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 5 : 10^{ème} édition du Banquet des cheminées de Roubaix : Guillaume DELBAR ;
- Op 16 : Festivités autour du Point du Jour au quartier Saint-Albert de Liévin : Samia SADOUNE ;
- Op 27 : Raid VTT Paris-Roubaix : Guillaume DELBAR.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01133 - Encourager les projets visant à animer les territoires, valoriser l'engagement, lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 4 : Association des centres sociaux et socio-culturels de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01139 - Association "Observatoire Régional de la Vie Associative Hauts-de-France" (ORVA HDF)
Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

Commission 10

«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2023.00595 - Renforcement de la biosécurité sur les élevages de ruminants - FRGDS - Programme 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.00705 - Animation et accompagnement des filières d'élevage : Programme Régional Elevage 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			1			8			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00813 - PLAN CHEVAL - Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) au financement des aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux investissements de la filière

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01054 - Contrat de filière ovine des Hauts-de-France - abrogation des cadres d'intervention pour l'amélioration de la performance génétique des élevages ovins et pour les petits investissements en élevages ovins

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01069 - Plan cheval : Dispositif d'aide à l'acquisition de dispositifs de sécurisation du poulinage: accompagnement de 6 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01076 - Plan Cheval : Soutien aux associations d'éleveurs et de propriétaires et aux structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux: Dossier 2023 pour l'UPECT

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01115 - Plan Cheval : Modernisation des hippodromes : Aménagement de l'hippodrome d'Arras

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Agro environnement

2023.00579 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme d'activités 2023 d'Initiatives Paysannes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.00701 - Plan Agro-écologie : Programme d'expérimentations 2023 en appui aux filières végétales

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

04 - Filières valeur ajoutée

2023.00858 - Redynamisation de la filière Lingot du Nord IGP : Soutien à un projet d'investissement agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01048 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01081 - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement : programme annuel d'activités 2023 pour la promotion des produits agricoles et de la gastronomie des Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

05 - Communication

2023.01064 - Financement de manifestations à caractère agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01214 - Convention de partenariat entre la Région et le Département de l'Aisne en matière d'intervention dans le domaine agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

06 - Diversification agricole et non agricole

2023.00932 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01039 - Plan agro-écologie : Développement de la filière chanvre textile : investissements dans des récolteuses à chanvre

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01073 - Plan Activ' Ta Diversification - soutien à l'ingénierie d'accompagnement - programmes d'activité 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2023.00449 - Accompagnement des agriculteurs en difficultés. Programme d'activités 2023 des structures d'accompagnement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

2023.01025 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : Programme Activ'ion installation, prépare ta transmission - attribution des subventions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

2023.01068 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs: soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

09 - FEADER

2023.01349 - Délibération modificative - Modification des modalités de dépôt de l'appel à projets MAEC forfaitaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

03 - Pêche

02 - Filière Halieutique

2023.01001 - Mise en œuvre d'un régime d'exemption "Pêche et Aquaculture"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents : Philippe EYMERY et Jean-Philippe TANGUY.

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Natacha BOUCHART, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Franck DHERSIN, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Yvan HUTCHINSON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Anne PINON, Patricia POUPART, Jean-François RAPIN, Laurent RIGAUD, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Guislain CAMBIER, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Amel GACQUERRE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 2 élus présents ou représentés.

François DECOSTER, Samira HERIZI.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY (pouvoir donné à Mélanie DISDIER, tombe après le vote de la délibération 2023.01045), Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Claire MARAIS-BEUIL, Christopher SZCZUREK, Jean-Philippe TANGUY (pouvoir donné à Sébastien CHENU, tombe après le vote de la délibération 2023.01045).

[NB : Sébastien CHENU quitte la salle après le vote de la délibération 2023.01045 et donne pouvoir à Mélanie DISDIER]

Gauche Républicaine et Écologique (GRE) : 4 élus présents ou représentés.

Héloïse DHALLUIN, Alexandre OUIZILLE, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE.

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents.

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.01588), Thomas HUTIN, Julien POIX.

Non-Inscrit (NI) : 1 élu présent.

Guillaume DELBAR.

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 03/07/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 6 juillet 2023

Amendement n°03 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.00819

Objet : Format innovation : 1 bénéficiaire

Amendement :

Dans l'annexe : à la fin de la partie "Publics visés / bénéficiaires de l'expérimentation résidant en Hauts de France"

Modifier : « 500 personnes, demandeurs d'emploi et autres, souhaitant intégrer rapidement les emplois actuellement proposés par les entreprises touristiques régionales. »

Par : « 500 personnes, demandeurs d'emploi et autres, souhaitant intégrer rapidement les emplois actuellement proposés par les entreprises touristiques régionales. Chaque personne formée devra s'engager à travailler durant une durée de plusieurs mois, définie au préalable, au sein de la branche de la formation»

Exposé des motifs : Il est important que les personnes formées, avec l'aide financière de la Région, pour un objectif bien précis, travaillent un minimum de temps dans la filière concernée.

Christine ENGRAND

Amendement rejeté

Arrivé SG le 03/07/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 6 juillet 2023

Amendement n°04 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.01189

Objet : Aide au développement des PME - subvention à la société MDCATS

Amendement :

De remplacer : “D’allouer à la Société MDCATS (SAS), sise à GODEWAERSVELDE, une subvention de 105 000 € pour la réalisation de ses investissements productifs.”

Par : “D’allouer à la Société MDCATS (SAS), sise à GODEWAERSVELDE, une avance remboursable de 105 000 € pour la réalisation de ses investissements productifs.”

Exposé des motifs : L’outil de l’avance remboursable présente plusieurs avantages :

- le remboursement de l’avance permet à la collectivité de réutiliser le montant remboursé au profit d’une autre entreprise
- l’avance remboursable, dans son principe, constitue un soutien ponctuel dans le cadre du développement de l’entreprise à charge pour cette dernière de restituer l’argent prêté par la collectivité. Cette restitution permet de préserver une forme de concurrence déloyale au profit des bénéficiaires de subventions.

Sandra DELANNOY

Amendement rejeté

Arrivé SG le 04/07/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 6 juillet 2023

Amendement n°05 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.01028

Objet : Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Amendement :

A la fin de la partie DECIDE :

Ajouter:

“De proposer à chaque artisan ou commerçant, victime de vols ou de dégradations lors des récentes émeutes, une aide de 10 000 euros.”

Exposé des motifs : De nombreux commerçants et artisans ont subi des dégradations ou des vols durant les émeutes qui sévissent actuellement dans notre Région. Il est urgent et indispensable de les aider afin qu'ils puissent surmonter leurs difficultés.

Sébastien CHENU

Amendement retiré



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 04/07/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 6 juillet 2023

Délibération n° 2023.00123 : Assistance relative à la création d'un système régional de distribution et d'information voyageur pour les réseaux régionaux de transport (BILLETTIQUE)

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Rôle de la région et de Hauts-de-France Mobilités dans le pilotage de la billettique régionale de transport.

Amendement

Nous proposons de remplacer la partie « Décide » par :
« La Région confie le pilotage et le déploiement du système d'unification de la billettique régionale à Hauts-de-France Mobilités. Le Syndicat mixte agira en lien avec les services régionaux qui lui fourniront les moyens matériels nécessaires lui permettant d'assurer cette mission ».

Exposé des motifs

Il s'agit de réaliser des économies en s'appuyant sur les outils d'interopérabilité qui existent déjà. Hauts-de-France Mobilités est justement l'un de nos atouts majeurs avec la Centrale PASS PASS qui permet le déploiement d'une billettique unifiée sur le territoire des AOM partenaires et à terme sur le territoire régional dans son ensemble. L'objectif est de fluidifier le déplacement de nos concitoyens, de simplifier l'accès aux transports et d'améliorer leur expérience de voyage sur les réseaux de transports régionaux.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté

Arrivé SG le 03/07/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 6 juillet 2023

Amendement n°01 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.00268

Objet : Convention avec SNCF Réseau relative au financement des études Avant-Projet de modification et électrification d'installation du Réseau Ferré National – RNF – pour le raccordement d'un nouveau centre de maintenance des rames voyageurs à Beauvais

Amendement :

Dans l'article 14 en page 16 de l'annexe n°1 de la convention de financement : « Conditions Générales Financiers publics » (pages 382).

Remplacer le paragraphe suivant : « Les études réalisées dans le cadre de la convention de financement restent la propriété de SNCF RÉSEAU, maître d'ouvrage. »

Par : « Les études réalisées dans le cadre de la convention de financement seront la propriété du Conseil Régional des Hauts-de-France (financier unique) et de SNCF RÉSEAU. »

Exposé des motifs :

Notre collectivité finance l'entièreté des études préliminaires de modification d'installations pour la création de ce nouvel atelier de maintenance en engageant la phase « Avant-Projet » portant sur l'électrification de la voie mère jusqu'à l'entrée du nouveau site de maintenance, sur la création du raccordement ferroviaire de la première partie de l'ITE et sur les travaux de libération à Beauvais (60).

En tant que financier unique, nous devons exiger d'être copropriétaire et de pouvoir disposer de ses études au même titre que SNCF RÉSEAU.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 04/07/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 6 juillet 2023

Délibération n° 2023.00615 : Financement des titres régionaux Moi Abo TER + pour l'année 2023.

Amendement n° 2

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Développement des offres accessibles avec le dispositif Mon Abo TER +

Amendement

Nous proposons d'ajouter dans la partie « Décide » :
« - La région accompagne les AOM pour permettre, à celles chez qui ce n'est pas encore possible, de cumuler le dispositif « Mon Abonnement TER + avec un abonnement mensuel sur le réseau urbain couvert par les AOM ».

Exposé des motifs

Il s'agit ici d'optimiser le dispositif « mon Abonnement Ter + », en aidant au déploiement d'une offre combinée Train/ transports urbains sur tout le périmètre des AOM partenaires de la région. Nous proposons que la région mette à disposition son expertise technique pour accompagner les AOM. L'extension de ce dispositif permettrait d'encourager l'utilisation des transports en commun et de renforcer l'intégration multimodale.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté





Commission Permanente

6 juillet 2023 Arrivé SG le 04/07/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 3

Déposé par : Karima Delli

Délibération : 2023.00615

Objet : Financement des titres régionaux Mon Abo TER + pour l'année 2023

Titre de l'amendement : Mise en place d'un abonnement mensuel estival à trajets illimités

Amendement :

Dans la partie "Décide", ajouter la proposition suivante :

"D'expérimenter, en concertation avec les collectivités, un abonnement unique mensuel à 9€ durant l'été et à trajets illimités permettant de voyager sur l'ensemble du réseau ferré régional. Ce dispositif s'appliquera également sur les périmètres de transports urbains concernés par le dispositif 'Mon Abo TER Plus'."

Exposé des motifs :

Le secteur des transports étant l'un des plus émetteurs de gaz à effet de serre, il est urgent de mettre en place une tarification attractive et accessible sur nos abonnements TER afin de permettre à un plus grand nombre d'usagers de se déplacer en train, un moyen de transport plus écologique et économique que la voiture individuelle.

Amendement rejeté

Karima Delli



Commission Permanente

6 juillet 2023 Arrivé SG le 04/07/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 4

Déposé par : Karima Delli

Délibération : 2023.00615

Objet : Financement des titres régionaux Mon Abo TER + pour l'année 2023

Titre de l'amendement : Mise en place d'un abonnement unique mensuel à trajet illimité.

Amendement :

Dans la partie "Décide", ajouter la proposition suivante :

"D'expérimenter, en concertation avec les collectivités, un abonnement unique mensuel à trajets illimités permettant de voyager sur l'ensemble du réseau ferré régional. Ce dispositif s'appliquera également sur les périmètres de transports urbains concernés par le dispositif "Mon Abo TER Plus".

Exposé des motifs :

Le secteur des transports étant l'un des plus émetteurs de gaz à effet de serre, il est urgent de mettre en place une tarification attractive et accessible sur nos abonnements TER afin de permettre à un plus grand nombre d'usagers de se déplacer en train, un moyen de transport plus écologique et économique que la voiture individuelle.

Amendement rejeté

Karima Delli

Arrivé SG le 03/07/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 6 juillet 2023

Amendement n°02 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2023.01097

Objet : Canal Seine Nord-Europe : financement d'études Projet en vue de raccordement ferroviaire du port intérieur de Nesle sur la ligne Amiens-Laon.

Amendement :

Dans la partie décide :

Ajouter, dans le paragraphe « D'ALLOUER », en tant que demande : « Afin de faciliter le financement de ce projet, il est demandé un cofinancement de l'Etat à hauteur de 50 %, soit un montant de 401 986 € ».

Exposé des motifs : Ce projet à un intérêt régional mais également national. A ce titre, nous demandons que ce projet soit cofinancé par l'Etat. Le cofinancement pourra permettre de dégager des crédits supplémentaires pour faire face aux différents aléas du projet.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté



Commission Permanente
6 juillet 2023 Arrivé SG le 04/07/2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 5

Déposé par : Alexandre Cousin

Délibération : 2023.00711

Objet : Programme Génération+ 2024-2025 et Projets Emblématiques et Citoyens 2023-2024 : approbation des règlements d'intervention

Titre de l'amendement : Réduire les risques de harcèlement scolaire

Amendement :

Dans l'annexe 2, page 1, paragraphe 2- Objectifs, ajouter un tiret "Réduire les risques de harcèlement scolaire en sensibilisant les élèves à ses mécanismes et à ses conséquences."

Exposé des motifs :

Dans le prolongement de la motion " Engageons les Hauts-de-France contre le harcèlement " adoptée en séance plénière, on peut considérer que la lutte contre le harcèlement scolaire fait partie du dispositif "Génération + Projets emblématiques et citoyens" tels que définis dans cette délibération, à côté de la lutte contre la radicalisation ou le développement de l'esprit critique, dans le cadre de la défense des valeurs de la République.

Amendement rejeté

Alexandre Cousin



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 04/07/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 6 juillet 2023

Délibération n° 2023.01021 : Aide au Transports aux Particuliers (ATP) : affectation complémentaire au titre de l'année 2023.

Amendement n° 6

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Automaticité du renouvellement de l'Aide au Transport aux Particuliers

Amendement

Nous proposons d'ajouter dans la partie « Décide » :
« - Le renouvellement de l'Aide au Transport aux Particuliers est automatique et ne nécessite pas de démarches administratives particulières de la part de l'utilisateur bénéficiaire ».

Exposé des motifs

L'objectif est de faciliter le renouvellement de l'Aide aux Transports et d'éviter ainsi une hausse des cas de non-recours à l'aide. L'amendement vise aussi à réduire les coûts et les pertes de temps engendrées par le renouvellement trop fréquent des dossiers.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté

ANNEXE 4

Liste d'émargement





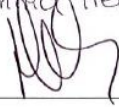


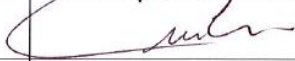






FEUILLE DE PRESENCE

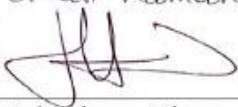
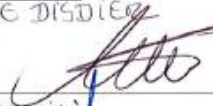





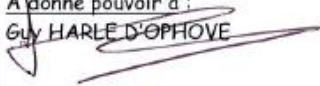

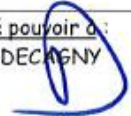


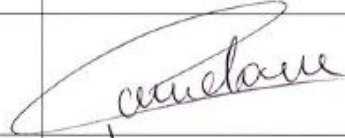


Commission permanente du 06 juillet 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Xavier BERTRAND		
Mme Natacha BOUCHART	EXCUSÉE	<u>A donné pouvoir à :</u> Faustine MALIAR 
M. Maxime CABAYE		
M. Guislain CAMBIER	EXCUSÉ	<u>A donné pouvoir à :</u> Daniel LECA 
M. Salvatore CASTIGLIONE	 excusé	Amel GACQUERRE 
M. Sébastien CHENU	 S. Chenu	
Mme Aurore COLSON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY <i>POUVOIR A FOURÉ</i>		
M. François DECOSTER	Excusé 	Samira HERIZI. 
Mme Sandra DELANNOY		
M. Guillaume DELBAR		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JULIEN-PEUVION 
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE <i>POUVOIR A FOURÉ</i>		
Mme Héloïse DHALLUIN		
M. Franck DHERSIN		
Mme Mélanie DISDIER		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Christine ENGRAND	EXCUSÉE	Sarah Flamant 
M. Philippe EYMERY	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : JELANIE DISDIEG 
Mme Maryse FAGOT	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Pascal DEMARTE 
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE		A donné pouvoir à : Guy HARLE D'OPHOVE 
Mme Brigitte FOURÉ		A donné pouvoir à : Arnaud DECKENY 
Mme Amel GACQUERRE		
M. Michel GUINIOT	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : SANDRA DEBAILLY 
Mme Zahia HAMDANE		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI		
M. Yvan HUTCHINSON	Excuse	Nelly JANIER-DUBRY 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION <i>Présidente de l'Association</i>		
M. Daniel LECA <i>Président de l'Association</i>		
Mme Marie-Sophie LESNE	EXCUSÉE 	Anne PINON 
Mme Faustine MALIAR <i>Présidente de l'Association</i>		
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Alexandre OUIZILLE		
Mme Anne PINON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 JUILLET 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Jean-François RAPIN		
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Christopher SZCZUREK	EXUSÉ	Elaine MARAIS-BEUIL 
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY	EXUSÉ	Sebastien BEUIL 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.